

LES DÉVELOPPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE

Le Réseau public de la Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles, les Centres culturels, la Bibliothèque Espace 27 septembre, les PointCulture et le Centre de prêt de matériel de Naninne





p.04 1. Introduction

p.08 2. Chiffres clés du Service général de l'Action territoriale

- 10 A) Les chiffres clés de la Lecture publique
- 16 B) Les chiffres clés des autres Directions du Service général de l'Action territoriale
 - 16 • Les Centres culturels
 - 20 • Le Centre de prêt de matériel de Naninne
 - 24 • PointCulture
 - 25 • La bibliothèque 27 Septembre
- 26 C) 2017 : une année de développement intense

p.28 3. Les chiffres clés du Réseau public de la Lecture

- 30 A) Les usagers, les inscrits et la fréquentation
 - 30 • Introduction
 - 32 • Usager type
 - 33 • Indicateurs de fréquentation des bibliothèques publiques
 - 33 • Usagers individuels et usagers collectifs
- 40 B) Les services rendus par l'ensemble du réseau
 - 40 • Accueil et encadrement des usagers
 - 42 • Initiation au fonctionnement de la bibliothèque et à Internet
 - 43 • Les prêts
 - 44 • Le prêt numérique
 - 46 • Les prêts interbibliothèques
 - 47 • Les postes informatiques destinés au public (E.P.N.) et les services sur le net
 - 49 • Les animations organisées par les réseaux locaux

SOMMAIRE



51	C) Les ressources et moyens pour l'ensemble des réseaux locaux
51	• Le personnel
52	• Les locaux
53	• Les collections
56	D) Les relations extérieures
57	• Les partenariats
57	• Le travail vers le non-public
60	E) L'état du Réseau public de la Lecture
60	• L'évolution du Réseau public de la Lecture - La couverture du territoire
61	• Les reconnaissances en 2017
68	F) La formation continuée des bibliothécaires
71	G) Les outils coopératifs
71	• La Fureur de lire
74	• Les publications du SGAT
75	• La Réserve centrale de Lobbes
76	• Le Conseil des Bibliothèques publiques
77	• La Commission des opérateurs d'appui
77	• La Foire du livre de Bruxelles

p.80 4. Conclusion

p.84 5. Annexes

1



Introduction



PAR DIANE SOPHIE COUTEAU, Responsable cellule transversale et

JEAN-MICHEL ANDRIN, Directeur de la Bibliothèque 27 Septembre,
VÉRONIQUE LEROY, Directrice a.i. du Service de la Lecture publique,
SOPHIE LEVÊQUE, Responsable du Service des Centres culturels,
 et **OLIVIER PRETTO**, Gestionnaire du Centre de prêt de matériel de Naninne

Le Service général de l'Action territoriale forme l'une des branches les plus récemment créées de l'organigramme de l'Administration générale de la Culture (SGAT). Il prend vraiment son envol en mars 2016 avec la nomination de son Directeur général adjoint Jean-François FÜEG. 2017 sera sa première année complète d'exercice. Une année rythmée par les enjeux du contrat d'administration et des 12 projets confiés au Service général :

- Analyse de l'opportunité d'ouvrir des résidences d'artistes et d'animateurs culturels au sein d'établissements scolaires ;
- Développement de l'expression culturelle des publics fragilisés ;
- Facilitation de l'ancrage territorial des politiques culturelles et de l'analyse de leur incidence, par la mise en place d'un dispositif de coopération entre la Région wallonne, la Cocof (Commission communautaire française) et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Organisation structurelle de la récolte de données objectives (systématisation et sécurisation/fiabilité de la collecte des données sectorielles, exploitation des leviers générateurs de données – rapports d'instances, obligations conventionnelles, veille, définition et relevé d'indicateurs pertinents) ;
- Professionnalisation de l'analyse des données récoltées (production d'analyses statistiques fiables, consolidation des fonctions d'évaluation au sein de l'AGC, coordination renforcée avec l'OPC) ;
- Traduction des informations en constats et recommandations porteurs d'évolution ;
- Exploration d'un repositionnement de la bibliothèque 27 Septembre ;
- Étude de l'opportunité de rassembler au sein du Centre de prêt de matériel de Naninne des missions de prêt de matériel sportif et scolaire ;
- Créer de la transversalité entre les différents services qui composent le SGAT ainsi qu'entre les opérateurs sur le terrain ;
- Mettre en place un groupe de travail sur le développement culturel territorial ;

- Assurer le maintien d'un lien structurel fort entre le Service général des Lettres et du Livre et le SGAT ;
- Jeter les bases d'un opérateur d'appui pour les centres culturels.

Le premier enjeu et le plus urgent à réaliser était celui du repositionnement de la Bibliothèque 27 Septembre. Un plan de développement devait être remis pour le 27 janvier. La bibliothèque se devait de déployer sa communication vers ses nouveaux publics, elle devait envisager une manière de travailler en complet décalage avec ce qui s'était pratiqué des années durant. Le travail ne fut pas simple et, s'il a été réalisé avec l'équipe au grand complet, il a révélé de sérieux atouts, mais également des manques au sein de l'équipe. Des formations ont été suivies qui ont entre autres permis d'intégrer un développement numérique au sein de la bibliothèque. Emprunter des livres numériques via Lirtuel y est désormais possible, un projet de mise à disposition des lecteurs de tablettes ou de liseuses est envisagé. De plus, de nombreuses animations et une journée portes ouvertes ont marqué le quotidien de la bibliothèque. Le plan de développement sera remis en septembre 2017 à l'Administrateur général de la culture. Ce plan évoque la gestion des projets et le redéploiement de la bibliothèque en partant de la situation antérieure, actuelle et future. Il propose un état des lieux des collections et énonce les objectifs futurs, les évolutions actuelles et potentielles, les partenariats à développer.

Une des nombreuses particularités du Service général de l'Action territoriale tient dans la création d'une cellule transversale chargée de « créer du lien » entre les différentes directions qui le composent. La Lecture publique, les Centres culturels, le Centre de prêt de Naninne, PointCulture et la Bibliothèque 27 Septembre ont évolué jusque-là au sein de services généraux différents. Il importait de créer une culture commune entre les différentes structures. Cette création a pris plusieurs formes : mise en place de réunions transversales, participation commune aux différentes journées

de réflexion sur la notion de territorialité, élargissement du calendrier des formations à l'ensemble des opérateurs culturels dépendant des différentes directions, avancée constructive via la revue *Lectures.Cultures*, ouverture du stand Lecture publique aux autres opérateurs lors de la Foire du livre... En effet, le stand mis en place, s'il est toujours celui de la Lecture publique, offre des possibilités de visibilité aux autres secteurs du Service général. PointCulture profitera de la Foire et du stand pour proposer des rencontres, mais également se faire connaître en distribuant ses publications.

La transversalité ne se limite pas au Service général de l'Action territoriale, il importe également de créer du lien ou de maintenir l'existant avec les autres services généraux, vers des institutions extérieures ou vers les Régions wallonne et bruxelloise. Les collaborations avec le Service général des Lettres et du Livre continueront à évoluer de manière croissante autour du Plan lecture : réalisation d'une brochure *Éducation et citoyenneté*, partenariat autour de la création et de la diffusion des livres *Bon* et *Picoti*, mise en place de l'accord-cadre sur le Marché d'achat de livres. La convention avec l'ONE permettant aux professionnel.le.s de la petite enfance de suivre les formations de la Lecture publique est reconduite d'année en année. Des premiers jalons sont posés vers la Région wallonne en suivant un objectif de développement de formations.

Parmi les différents projets menés par le SGAT, il en est un qui a pris une ampleur particulière : « Mettre en place un groupe de travail sur le développement culturel territorial ». Ce groupe de travail qui réunit des personnes de services différents (SGAT, Service général de l'Inspection de la Culture, Éducation permanente, Centres d'Expression et de Créativité, Maisons de jeunes) entame sa réflexion le 28 février 2017 par une première journée au COOP à Anderlecht. Le groupe évalue les différentes manières de définir le territoire (territoire de projet ou lié à l'implantation). L'objectif est d'arriver à créer une jurisprudence qui devrait aider les opérateurs à appréhender la notion sans préjugés. D'autres journées suivront sur le même schéma, un expert est désigné pour plonger le groupe dans un aspect différent de la réflexion. Trois journées de réflexion ont été organisées en 2017, quatre suivront en 2018.

(1) ACC :
Association
des Centres
culturels.

(2) ASTRAC :
Réseau des
professionnels
en Centres
culturels.

(ACC¹, ASTRAC², SGAT, Concertations...) se sont réunis sous la configuration d'une plateforme d'appui des Centres culturels. Une étape importante est franchie en décembre 2017 par l'organisation d'une rencontre avec les concertations et coopérations régionales des Centres culturels.

La formation des conseillers culturels territoriaux se profile peu à peu comme une véritable évolution dans les relations avec la Région wallonne. La rencontre avec le Conseil régional de la formation aboutira en 2018 à la mise en place d'une formation pour conseiller en développement culturel territorial. L'idée serait de permettre à un agent communal de suivre une formation de valorisation de carrière et d'exercer cette fonction à temps partiel. Cet agent sera chargé de mettre les partenaires communaux en réseau, de structurer les coordinations, de soutenir les initiatives, d'aider à réaliser des analyses et de disposer d'une bonne connaissance des politiques en œuvre au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

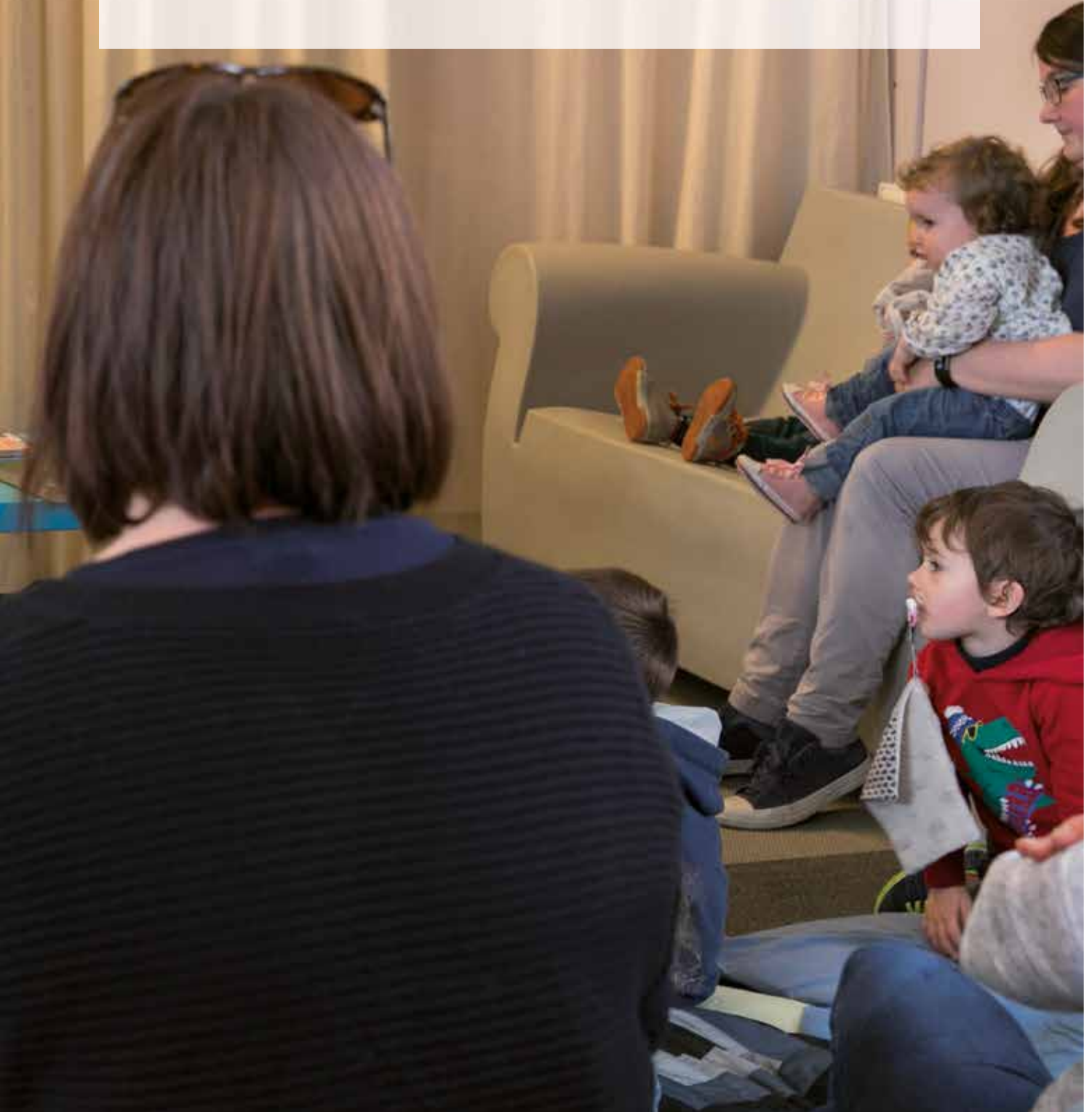
2017 sera également une année de questionnaire sur les suites à apporter à l'évaluation du décret de la Lecture publique, à la mise en place de l'évaluation du décret des Centres culturels et de la première version du guide des Centres culturels éditée au printemps 2017.

La direction des Centres culturels poursuivait le projet de jeter les bases d'un opérateur d'appui pour les Centres culturels. Les différents acteurs

2



Chiffres clés du Service général de l'Action territoriale



A) CHIFFRES CLÉS DE LA LECTURE PUBLIQUE

La population et le Réseau public de la Lecture

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.221.399	4.294.792	4.294.314	4.381.284	4.495.170	4.526.142	4.547.189	4.571.072	4.594.672	4.609.997 (1)
Population des communes desservies par une bibliothèque fixe	3.374.951	3.556.263	3.709.409	3.706.263	3.725.298	3.701.309	3.734.819	3.771.273	3.790.998	3.952.072
Pourcentage de la population desservie par une bibliothèque fixe	79,9%	82,8%	86,4%	84,6%	82,9%	81,8%	82,1%	82,5 %	82,5 %	85,7 %
Nombre d'opérateurs directs	142	145	144	145	144	145	149	149	149	154
Nombre total de bibliothèques	520	521	501	500	493	493	500	500	500	506
Nombre de bibliothèques itinérantes	7	7	7	7	7	7	7	6	5	5
Nombre de bibliothèques spéciales	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

(1) Population totale au 1^{er} janvier 2017, moins les communes germanophones, moins 10% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale pour les néerlandophones.

Les usagers des réseaux locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre des usagers individuels	473.670	485.043	475.102	461.811	451.894	445.804	451.185	437.026	411.959	404.562
Nombre de collectivités	15.524	16.349	17.842	16.930	17.633	15.982	17.030	18.093	23.933	21.694
Nombre de personnes au sein des collectivités	306.759	335.955	355.099	327.463	336.962	317.524	363.680	358.160	384.879	378.789
Nombre total des usagers	780.429	820.998	830.201	789.274	788.856	763.328	814.865	795.186	796.838	783.351
Nombre total d'usagers incluant les itinérantes	817.556	856.139	831.162	825.754	821.446	798.135	847.455	827.616	830.186	832.656
Pourcentage d'usagers individuels dans la population sans tenir compte des collectivités, ni des itinérantes	11,2 %	11,3 %	11,1 %	10,5 %	10,1 %	9,9 %	9,9 %	9,6 %	9 %	8,8 %
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités, sans les itinérantes	18,5 %	19,1 %	19,3 %	18,0 %	18,0 %	16,9 %	17,9 %	17,4 %	17,3 %	17 %
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités et des itinérantes	19,3 %	20 %	19,3 %	18,8 %	18,2 %	17,6 %	18,6 %	18,1 %	18,1 %	18,1 %
Pourcentage d'usagers individuels de moins de 18 ans dans l'ensemble des usagers	47,2 %	47,9 %	48,2 %	48,3 %	48,1 %	48,2 %	48,1 %	47,6 %	47,7 %	48,2 %
Pourcentage d'usagers individuels de 18 ans et plus dans l'ensemble des usagers	52,8 %	52,1 %	51,8 %	51,7 %	51,9 %	51,8 %	51,9 %	52,4 %	52,2 %	51,8 %

Les usagers des bibliothèques itinérantes

	Moyenne des 4 années précédentes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usagers des bibliothèques itinérantes	52.567	37.127	35.141	35.926	37.996	36.480	34.807	32.590	32.430	33.348	49.305
Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans	79,7 %	81,3 %	81,3 %	83,2 %	82,8 %	82,6 %	84,1 %	85,2 %	83,9 %	88,7 %	91,6 %
Pourcentage d'usagers de 18 ans et plus	20,3 %	18,7 %	18,7 %	16,8 %	17,2 %	17,4 %	15,9 %	14,7 %	16,1 %	11,3 %	8,4 %

Total des usagers individuels (hormis bibliothèques spéciales)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usagers individuels des réseaux locaux et des bibliothèques itinérantes	510.797	520.994	511.028	499.807	488.374	480.611	483.775	469.456	445.307	453.867

Les usagers individuels des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017
Bibliothèque de La Ligue Braille	1.261	1.311	1.360
ONA	3.724	3.771	3.734
La Lumière	660	638	697
Total	5.645	5.720	5.791

Total des usagers individuels des réseaux locaux, des bibliothèques itinérantes et via les collectivités en 2017

Total usagers individuels des réseaux locaux	Total usagers des bibliothèques itinérantes	Total usagers via les collectivités	Total
404.562	49.305	378.789	832.656

Les collections pour l'ensemble des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de documents disponibles	11.847.062	11.833.670	11.769.821	11.774.269	11.642.982	11.572.205	11.641.755	12.093.849	11.592.257
Nombre de documents disponibles par usager (individuel et via les collectivités) pour l'ensemble des réseaux locaux	14,4	14,3	14,9	14,9	15,2	14,2	14,6	15,2	14,8
Nombre de documents élagués	295.773	352.262	500.956	734.859	703.586	636.492	536.244	545.453	423.371

Les collections¹ des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017
Nombre de documents disponibles	44.876	53.846	69.430
Nombre de documents disponibles par usager	7,9	9,4	11,9

(1) Les collections en bibliothèque spéciale sont constituées de fictions ou documentaires sous format de livres en grands caractères, de livres en braille, d'albums tactiles, de périodiques, de livres enregistrés sur cassettes, sur support Daisy ou autre.

Le personnel des réseaux locaux

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés	1.085,0	1.107,1	1.136,5	1.171,6	1.158,6	1.207,86	1.252,0	1.217,5	1.273,19	1.269,3	1.288,19
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés (1)	888,5	908,0	943,9	960,2	966,8	1.027,48	1.088,5	1.047,67	1.113,28	1.090,2	1.056,46
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) non qualifiés	197	199,1	192,7	211,4	191,8	180,38	163,5	169,83	159,91	179,1	231,73

(1) Qualification bibliothéconomique au sens de l'arrêté de 14 mars 1995 ou qualification non bibliothéconomique reprenant le personnel ayant suivi un cycle de formation postsecondaire.

Le personnel des bibliothèques spéciales

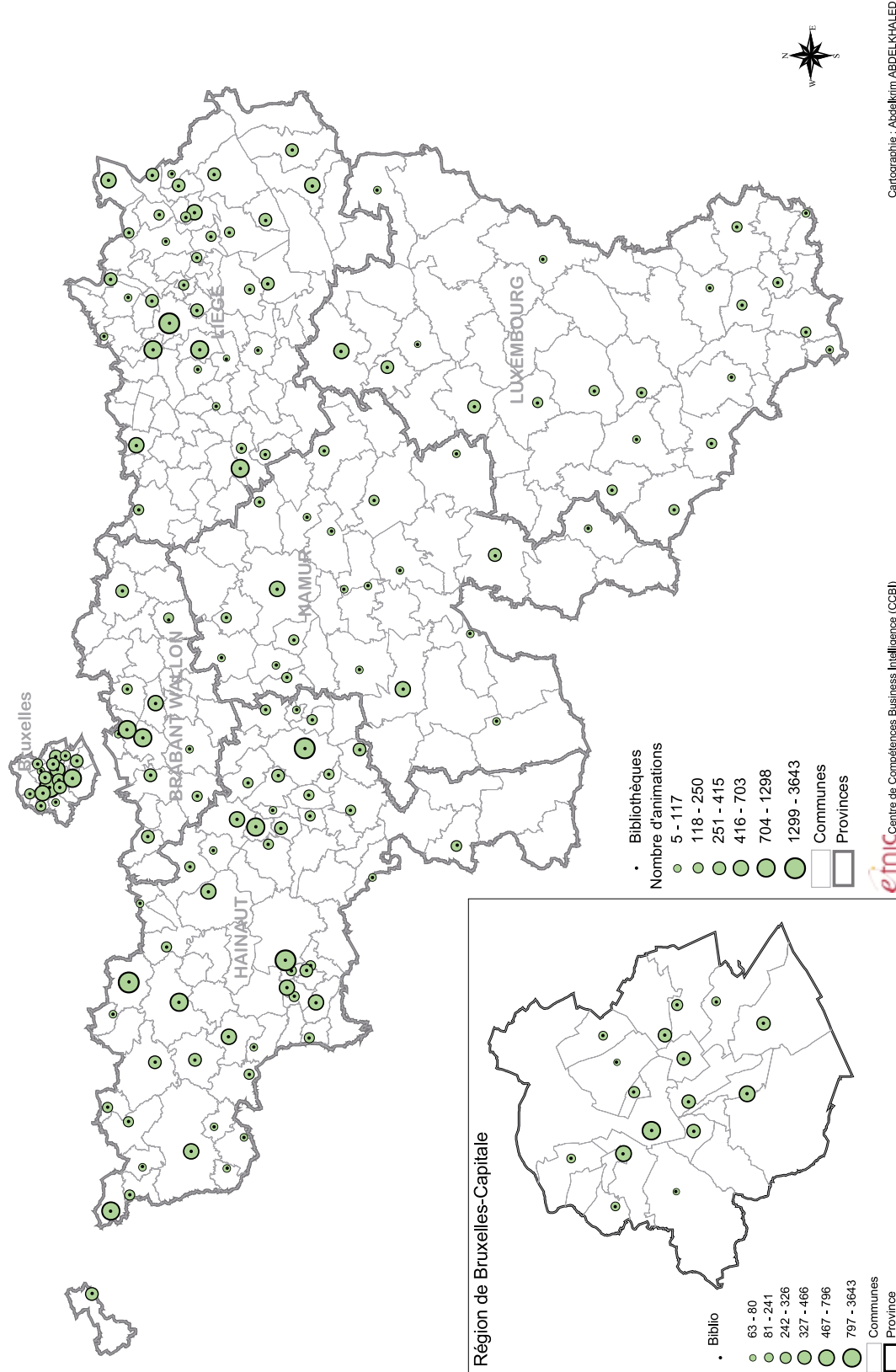
	2015	2016	2017
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés	18,6	21,35	21,49
Nombre de volontaires (1)	7	4	12,98

(1) Ce chiffre ne prend pas en compte le nombre de volontaires-lecteurs pour l'enregistrement de livres audio.

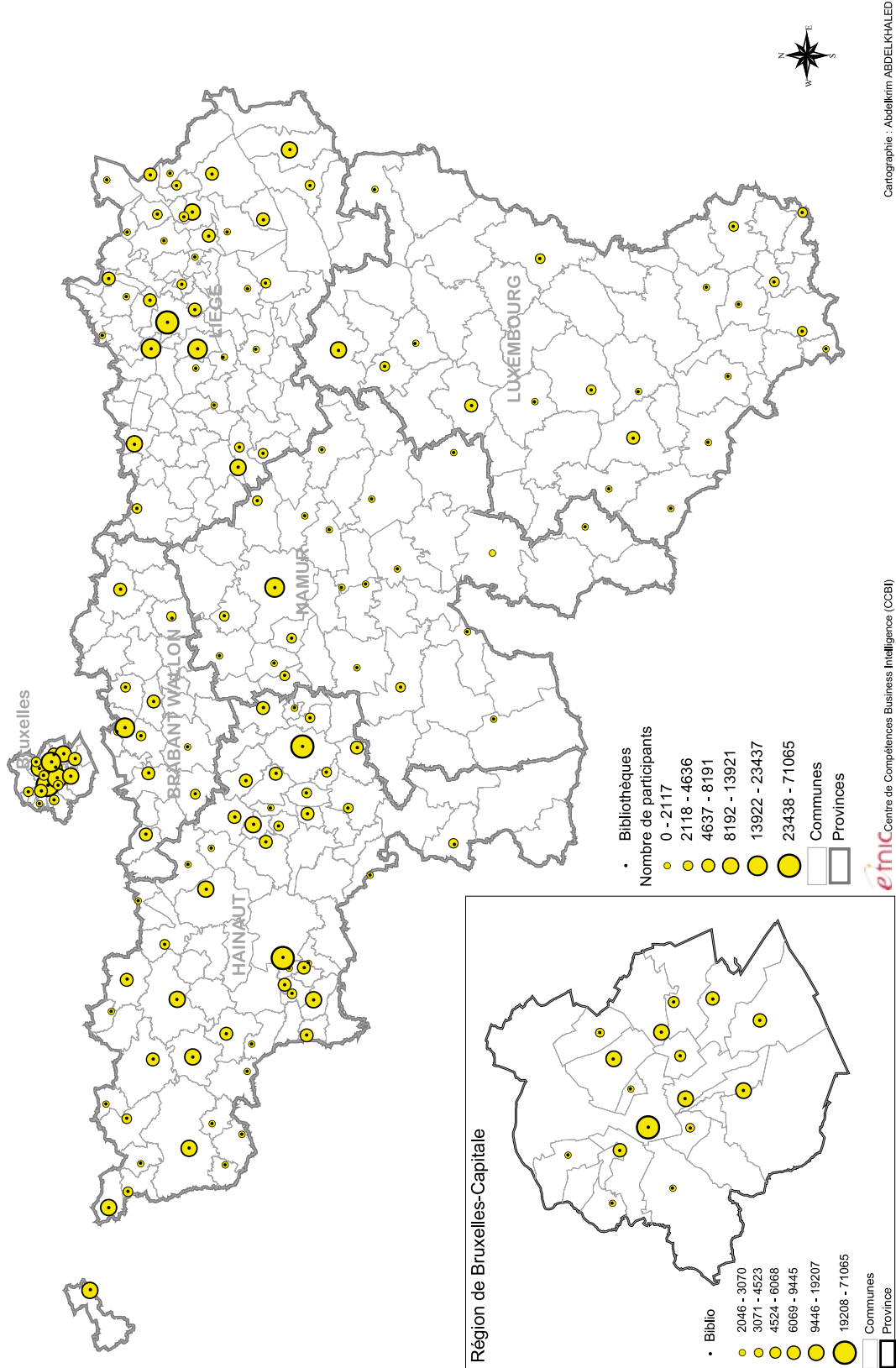
Les activités

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'heures de consultation Internet proposées par semaine et pour l'ensemble du réseau	9.499	10.820	10.183	10.773	12.879	10.349	12.376	14.830	16.495	21.980
Nombre d'usagers ayant reçu une initiation à Internet et au multimédia	24.371	26.337	26.350	28.620	29.223	38.542	26.436	29.429	23.532	22.025
Nombre d'animations	33.741	39.022	39.033	39.633	44.806	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221
Nombre de personnes lors des animations	613.451	670.033	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915
Nombre de prêts	11.226.641	11.046.674	11.219.266	10.766.694	10.555.983	10.419.718	9.848.743	9.145.494	9.310.109	11.675.798
Taux de rotation des documents	0,98	0,93	0,95	0,91	0,90	0,89	0,86	0,78	0,80	1,00

Bibliothèques et nombres d'animations en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2017



Bibliothèques et nombres de participants aux animations en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2017



Les activités des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017
Nombre d'animations	194	226	227
Nombre de personnes lors des animations (1)	1.930	2.394	3.179
Nombre de prêts	83.400	79.208	77.349
Production de documents	3.210	7.206	5.905

(1) Ce chiffre comptabilise les voyants et non-voyants qui assistent aux animations.

Budget du secteur de la Lecture publique

	2015	2016	2017
Subventions de fonctionnement et activités	1.593.379,66 €	1.868.264,06 €	1.983.293,93 €
Subventions personnel opérateurs de droit public	11.790.342 €	11.787.342 €	11.850.342 €
Subventions personnel opérateurs de droit privé	5.530.777,70 €	5.644.389,05 € Part sectorielle : 2.332.492,65 € Part du non-marchand : 3.311.896,40 €	5.950.480,66 € Part sectorielle : 2.575.657,87 € Part du non-marchand : 3.374.822,79 €
Conventions diverses autres que ce qui précède	249.000 €	398.200 €	398.200 €
TOTAL	19.163.499,36 €	19.689.145,11 €	20.182.316,59 €





B) LES CHIFFRES CLÉS DES AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE

> LES CENTRES CULTURELS

La population et les Centres culturels

	2015	2016	2017
Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.571.072	4.594.672	4.609.997 (1)
Nombre total de Centres culturels	115	115	115
Nombre de Centres culturels reconnus dans le cadre du décret du 21 novembre 2013	0	3	8
Demandes de reconnaissance en cours	9	14	39
Nombre de Centres culturels en Wallonie	104	104	104
Nombre de Centres culturels à Bruxelles	11	11	11

(1) Population totale au 1/1/2017, moins les communes germanophones, moins 10 % de la Région de Bruxelles-Capitale pour les néerlandophones.

Budget du secteur des Centres culturels

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctionnement	16.891.110	16.915.910	16.931.768	16.775.744	16.818.498	17.212.370
Décret emploi	6.449.012	6.441.485	6.487.229	6.519.686	6.624.013	6.966.878
ACC, ASTRAC, CCCB	196.000	196.000	196.000	194.000	194.000	223.890
Extra	685.928	490.000	482.000	451.450	458.920	524.875
Total crédits engagés	24.206.050	24.025.639	24.096.997	23.940.880	24.098.931	24.954.836

2017 est ponctuée de quelques dates importantes dans le quotidien des Centres culturels. Le 28 mars, à Dison, la ministre Alda Greoli expose, devant le secteur réuni à l'occasion de la présentation du bilan de la 3C¹, la trajectoire budgétaire envisagée pour l'application du décret.

Le 11 avril, la ministre de la Culture prend des décisions de principe favorables à l'introduction de demandes de reconnaissance par le W:Halll (Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre) et le Centre culturel de Dour. Les demandes de reconnaissance du Brass (Forest) et du Centre culturel de Pont-à-Celles (ex-Pays de Geminiacum), ayant bénéficié d'une décision de principe favorable en 2016, sont examinées par la 3C. La demande de principe du Centre culturel de Herstal est déposée en septembre 2017 ; elle fera l'objet d'une décision positive en mars 2018.

Les premiers contrats-programmes conclus en application du décret sont signés par la ministre le 28 septembre 2017 : il s'agit des 3 contrats-programmes 2016-2020 et de 2 contrats 2017-2021 (Ittre et Aubange). Le 8 décembre 2017, un premier contrat-programme parvient à l'administration ; il s'agit de celui d'Aubange.

Après 3 trains de demandes de reconnaissance déposés en application du décret, les territoires d'implantation couverts par l'action culturelle générale des Centres culturels sont les suivants :

→ La première extension de territoire d'implantation au sens du décret est reconnue en 2016 : Jodoigne s'associe à Orp-Jauche.

→ En 2017, l'extension de territoire d'implantation de la Maison culturelle d'Ath aux communes de Chièvres et Brugelette est reconnue, ainsi qu'un territoire d'implantation composé des 27 Communes du Brabant wallon pour le CCBW², soit 13 communes supplémentaires non couvertes par un Centre culturel reconnu ni par la reconnaissance du Centre culturel de Jodoigne-Orp.

→ Deux demandes de reconnaissance d'extension de territoire déposées en 2017 seront reconnues en 2019 : Berchem-Koekelberg et Stavelot-Trois-Ponts. Par ailleurs, Woluwe-Saint-Pierre a introduit sa demande de reconnaissance.

→ Andenne confirme son partenariat avec Ohey par une demande de reconnaissance de l'extension de son territoire d'implantation. La Commune de Grez-Doiceau se retire du partenariat avec le Centre culturel de la Vallée de la Nethen (Beauvechain), mais reste commune associée au territoire d'implantation du CCBW.

→ Les collaborations du Centre culturel de Verviers avec les Communes de Pepinster et Limbourg et du Centre culturel de Waremme avec la Commune de Faimies ne font pas l'objet d'une demande de reconnaissance d'extension de territoire.

→ Dour, Nivelles et Herstal ont bénéficié d'une décision de principe favorable et pourraient introduire leur demande de reconnaissance.

Évolution de la couverture territoriale du dispositif des Centres culturels

	Habitants	% FWB	Communes	% FWB
FWB	4.609.997	100,00 %	272	100,00 %
Décret 1992 en 2014	3.057.520	64,65 %	131	48,16 %
Décret 2013 en 2016	2.993.950	63,31 %	119	43,75 %
Décret 2013 en 2017	3.158.457	66,79 %	134	49,26 %

(1) Commission d'avis des Centres culturels.

(2) Centre culturel du Brabant wallon.

(3) Données d'Informations Comptables des Opérateurs culturels Subventionnés.

Le chantier DICOS³ mené par l'Observatoire des politiques culturelles et l'adoption d'un plan comptable minimum normalisé harmonisé pour les opérateurs culturels, rendu obligatoire depuis 2011, permettent à la Direction des Centres culturels de collecter annuellement, sur base des comptes et bilans, des données chiffrées re-

lativement normalisées. Agrégées, ces données permettent de former une image de l'évolution économique générale du secteur (par-delà les écarts individuels qui peuvent être considérables) depuis la conclusion de la majorité des contrats-programmes en 2009 jusque 2017, soit sur 9 ans.

	737 subsidés d'exploitation	70 "chiffre d'affaires"	7375 FWB subvention ordinaire	7375 FWB subvention emploi	7370 subvention commune	7371-2 subvention Province / Cocof	7373-4 subvention emploi region (APE etc...)	60-61 Approvi- sionnement, services	62 personnel
2009		11.391.959	16.119.341	5.318.929	12.400.897	2.033.492	8.047.826	23.127.746	35.229.131
2010		13.697.593	16.230.741	5.319.929	13.276.755	2.267.873	9.010.977	25.187.212	37.692.982
2011		14.576.217	16.789.813	5.453.686	13.730.580	2.574.036	8.841.188	27.003.225	40.560.089
2012	54.257.430	13.691.056	16.891.110	6.449.012	14.424.076	2.766.086	9.266.363	28.968.960	42.076.986
2013	54.848.843	13.702.368	16.915.910	6.441.485	14.687.564	2.838.695	9.984.803	27.676.296	43.750.551
2014	58.651.038	13.739.722	16.931.768	6.487.229	15.286.335	3.041.350	10.330.210	26.879.183	44.035.745
2015	59.758.439	13.445.631	16.775.744	6.519.686	15.728.292	2.703.675	10.059.920	25.837.173	45.406.103
2016	60.628.714	14.723.038	16.918.287	6.707.590	15.985.486	2.930.024	10.785.635	26.893.048	47.024.546
2017	64.772.223	13.845.603	17.635.397	6.919.985	16.096.344	3.360.872	1.866.644	28.974.138	49.680.380

Les montants sont à lire en euros.

Sur la période 2009-2017, on peut observer que :

- Ce sont les charges liées à l'emploi qui progressent le plus sur la période (indexations, progressions barémiques, agrandissement des équipes) : 41 % de plus.
- Les recettes propres (« chiffre d'affaires ») ont connu une progression puis un tassement.
- Parallèlement, les dépenses liées au fonctionnement et à l'activité (60-61) rejoignent en 2017 le pic connu en 2012.
- Parmi les sources de financement, les subventions ordinaires octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont progressé de 9,4 % entre 2009 et 2017. Les subventions à l'emploi progressent, quant à elles, de 30 % sur les 9 ans.
- Dans le même temps, les subventions directes communales augmentent de 29,8 % et les subventions provinciales de 65,3 %.
- Le financement de l'emploi par les Régions progresse de 35 % sur la période. La majorité des Centres culturels bénéficie des dispositifs APE¹ en Wallonie ou ACS² à Bruxelles, mais dans des proportions très inégales.

La proposition de statistiques montrant l'évolution du secteur des Centres culturels se heurte encore à l'heure actuelle à l'absence d'indicateurs standardisés permettant la collecte de données chiffrées : le décret n'en prescrit en effet pas explicitement, puisqu'il invite chaque centre culturel à construire les indicateurs pertinents et adaptés à son auto-évaluation. L'objectif est de converger

progressivement vers une typologie minimale commune, dont la définition fera l'objet en 2019 de la création d'un groupe de travail avec le secteur. Cette typologie permettra la production et la mise en valeur d'indicateurs quantitatifs de la fréquentation et de la participation des populations et permettra de fournir une photographie de la vitalité des Centres culturels, de valoriser leur travail et le cas échéant d'appuyer les revendications du secteur.

Comme l'an dernier, un échantillon³ totalisant 31 % du budget ordinaire total affecté aux Centres culturels (budget 2017) a été étudié. L'analyse a porté sur les rapports d'activité 2017 et sur base des données déclarées. Le tableau ci-dessous est fourni à titre purement indicatif et s'il révèle l'ampleur de la fréquentation des Centres culturels, il n'est nullement significatif de l'ensemble des activités et missions poursuivies. Il doit être considéré comme un « coup de sonde » de la vie quotidienne des Centres culturels. Les chiffres repérés sont partiels.

Nombre de Centres culturels	30
Pourcentage des Centres culturels qui publient des données de fréquentation	70 %
Nombre total de participants toutes activités confondues	98.319

En 2017, 98.319 personnes ont fréquenté les diverses activités proposées au sein des 30 Centres culturels analysés. Ce chiffre est loin de rendre compte de toute la réalité. Si 70 % des Centres

(1) Aide pour l'emploi.

(2) Agent contractuel subventionné (plan d'embauche en faveur de l'insertion socioprofessionnelle).

(3) 30 Centres culturels choisis aléatoirement parmi les 115 Centres culturels existant en Fédération Wallonie-Bruxelles de catégories différentes selon l'ancien décret au moment de la rédaction des rapports d'activité analysés et d'implantations rurales et urbaines.

culturels ont en effet proposé des chiffres de fréquentation dans leur rapport d'activité, ces chiffres sont souvent partiels. S'ils constituent une indication de l'ampleur des activités réalisées au sein de ces opérateurs culturels, il est cependant malaisé d'en tirer des conclusions générales. L'échantillon permet toutefois de dresser certains constats. Chacun des Centres culturels organise la collecte de ses données et la structuration de celles-ci sans suivre un cadre commun à l'ensemble du secteur, ce qui ne simplifie pas l'agrégation des données.

Un petit nombre de Centres culturels publient des données de fréquentation, ce qui donne à penser qu'ils sont attentifs à mesurer quantitativement leur public et à en apprendre plus sur les caractéristiques de celui-ci.

De manière générale, les chiffres relayés ici ne prennent pas en compte l'intensité ni la durée de la participation. Certains, cependant, essaient de le faire en quantifiant par exemple les heures d'activités auxquelles ont participé les usagers ou parfois également en donnant la jauge attendue.

Les niveaux d'implication dans la fréquentation et la participation sont évidemment très variables, selon la nature des activités organisées : des stages, des ateliers hebdomadaires, des projets participatifs, des artistes soutenus en création, des expositions ou des conférences, des réunions du Conseil

d'orientation ou du Conseil d'administration (ces deux dernières données n'ont pas été collectées dans les rapports).

Les données sur le genre ou l'âge sont généralement absentes, sauf projets particuliers. Là où les Centres culturels utilisent une billetterie électronique, des informations sur la provenance géographique sont parfois présentées dans les rapports ; mais cela relève de l'exception. Ces renseignements seraient cependant utiles pour mesurer la diffusion des activités des Centres culturels sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2017, dix Centres culturels parmi l'échantillon global analysé (30 %) n'ont publié aucune donnée quantitative concernant leur public. Les indicateurs touchant à la fréquentation des Centres culturels se déclinent pour une grande partie d'entre eux différemment selon les secteurs d'activités culturelles (arts plastiques, arts de la scène, éducation permanente, audiovisuel, littérature).

On ne peut pas résumer un spectacle par le nombre de spectateurs qu'il a attirés, bien entendu. Mais quantifier le public et les caractéristiques qui en découlent permet de mettre en valeur les activités des Centres culturels, d'orienter, de diffuser ses activités culturelles auprès d'un public non habitué, absent des Centres culturels, et sans doute d'attirer un nombre plus important de spectateurs à terme.

Fréquentation selon les activités organisées

	Nombre d'activités	Nombre total de visiteurs (1)	Moins de 18 ans (y compris le jeune public)	Adultes
Audiovisuel et médias (projections, ateliers, etc.)	7	1.450		
Éducation permanente	96	6.029		1.432
Arts plastiques (expositions...)	98	9.062	4.393	472
Arts de la scène	532	71.211	28.783	42.428
Formations	16	1.432		
Journées culturelles	21	1.494		
Médiations (expositions, ateliers...)	239	2.584		
Pluridisciplinaire	4	5.057		

(1) Certains Centres culturels communiquent uniquement un chiffre global de fréquentation sans répartir cette donnée par activités. Ces données sont reprises dans le total *supra* mais non dans le tableau.

(1) Le nombre de participants aux ateliers est calculé par journée de présence aux ateliers.

> LE CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE NANINNE

Qui n'a un jour emprunté une tente ou du matériel scénique à Naninne ? Le Centre, créé il y a un peu plus de 40 ans, n'a cessé de mettre à la disposition des organisations de jeunesse, des institutions ou de toute autre association un matériel de qualité et performant. Naninne n'est pas qu'un centre de prêt, il est aussi un lieu où tout ce matériel est stocké, préservé et réparé. Son ambition : satisfaire un public de plus en plus large et se faire connaître au-delà du territoire provincial sur lequel il est implanté.

En 1949, le surplus de matériel des armées anglaises et américaines ainsi que les fameuses tentes SNJ faisaient le bonheur des utilisateurs. Depuis, le Centre de prêt conseille et trouve des solutions pour favoriser chaque activité. Deux éléments caractérisent particulièrement le lieu : la centralisation des ressources et la rotation importante du matériel. Dans un complexe de 10.000 m², les équipes de Naninne fabriquent et entretiennent

une partie du matériel. La seule contrepartie demandée à l'utilisateur : la souscription à l'assurance tous risques proposée à un prix démocratique.

Le Centre n'a plus pour vocation de prêter exclusivement du matériel de camping, mais aussi du matériel audio et vidéo de grande qualité : photo-prise de vue, vidéo, matériel scénique, photos-projection, matériel de concert, éclairage scénique, éclairage photo-vidéo, matériel d'exposition et didactique, etc.

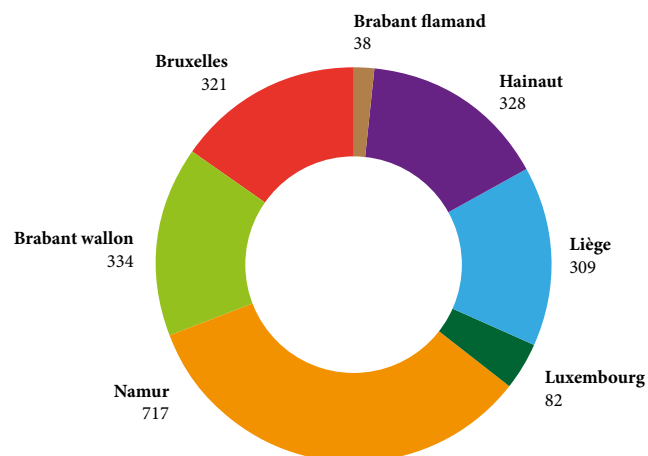
Le « sous-financement » du Centre de prêt a amené à envisager des solutions alternatives aux problèmes rencontrés. À Naninne, on favorise une remise en question permanente des agents afin d'améliorer les services tout en visant l'amélioration continue. L'équipe dirigeante est à l'écoute du personnel grâce à la mise à disposition de plusieurs boîtes à idées. Celles-ci stimulent la créativité, l'impulsion et l'imagination.





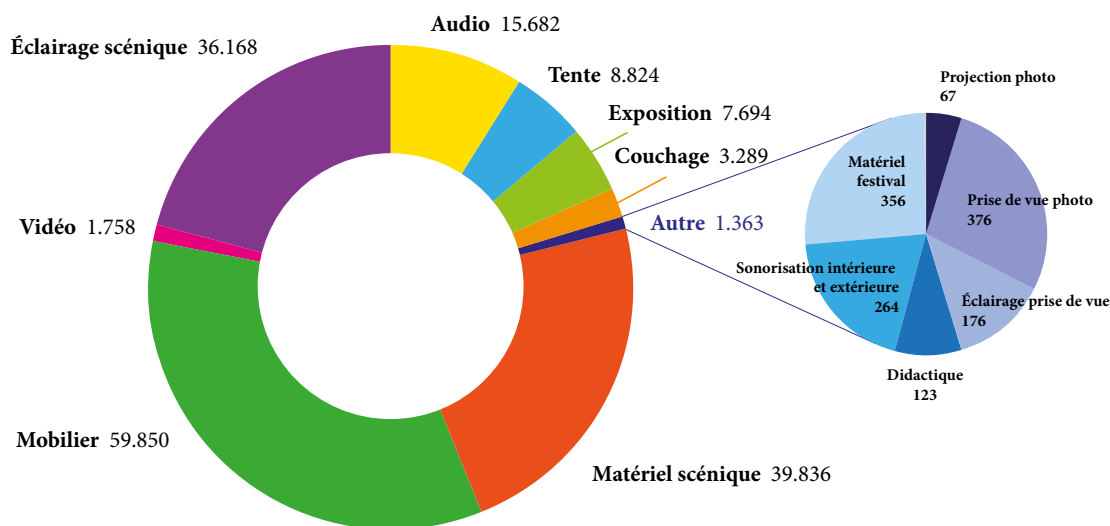
Répartition des prêts par province

	2015	2016	2017
Province	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
Brabant flamand	4	41	38
Hainaut	407	416	328
Limbourg	0	2	0
Liège	280	356	309
Luxembourg	86	97	82
Namur	857	903	717
Brabant wallon	217	334	334
Bruxelles	846	426	321
Total	2.697	2.575	2.129

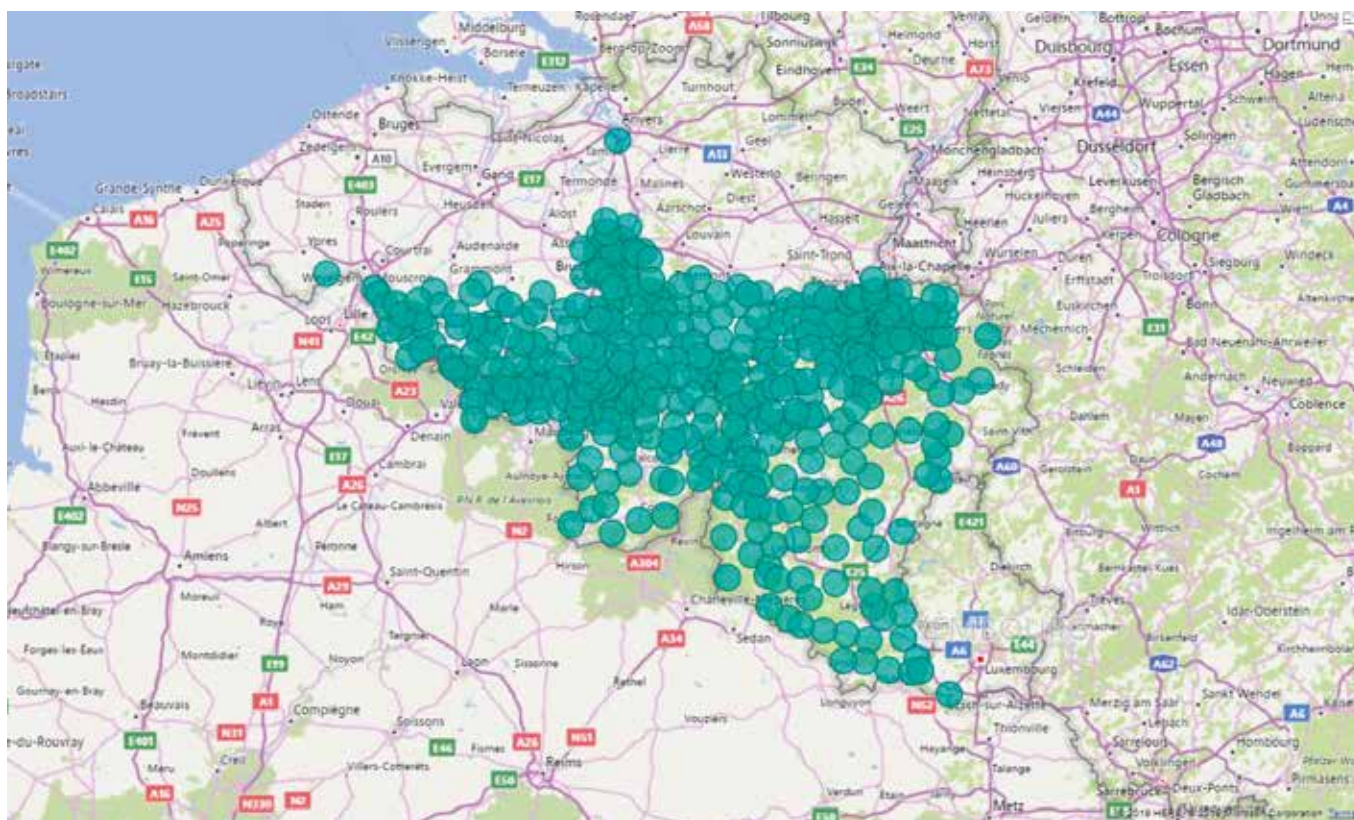


Matériel prêté

Type de matériel	2015	2016	2017
Éclairage scénique	35.733	35.016	36.168
Projection photo	60	81	67
Prise de vue photo	286	252	376
Vidéo	1.619	1.592	1.758
Éclairage prise de vue	184	200	176
Audio	15.824	15.609	15.682
Exposition	8.216	8.526	7.694
Didactique	171	131	123
Couchage	3.467	3.850	3.289
Matériel scénique	37.426	38.581	39.836
Mobilier	65.740	66.475	59.850
Tente	10.311	9.144	8.824
Sonorisation intérieure et extérieure	393	264	264
Matériel festival	383	126	356
Vidéoprojecteurs PRO	3	2	1
Total	179.816	179.849	174.464



Demandeurs de prêts en 2017 au centre de Nannine en Fédération Wallonie-Bruxelles



La carte de prêts ci-dessus indique que les prêts se concentrent dans les zones les plus proches du centre de prêt. La volonté du centre est de promouvoir l'offre sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le personnel du centre de prêt

	2015	2016	2017
Nombre d'équivalents temps plein	55	55	54,4

> POINTCULTURE¹

En décembre 2017, Pointculture est arrivé au terme de son contrat-programme qui couvrait 5 années. Ce contrat s'est vu prolongé par un avenant en 2018, afin de pouvoir préparer le prochain en toute sérénité. Les données chiffrées de PointCulture se lisent d'une manière légèrement différente. Elles se veulent le reflet non pas d'une année mais d'une saison et chevauchent allègrement deux années.

Si le nombre de prêts tend à diminuer, ce qui semble tout à fait attendu au vu des évolutions technologiques et des pratiques du public, il est intéressant de constater que les PointCulture offrent des activités qui récoltent un certain taux d'adhésion du point de vue du public participant. Ces dernières se déclinent autour de grands thèmes déclinés à leur tour par l'extension des missions : l'information sur l'offre culturelle, la diffusion et la promotion culturelle, l'éducation et la médiation culturelle ainsi que la valorisation de son patrimoine sonore et audiovisuel.

Données d'ensemble

	2015	2016	2017
Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.571.072	4.594.672	4.609.997 (1)
Nombre de communes desservies	66	66	66
Nombre de PointCulture fixes (Bruxelles, ULB Ixelles, Louvain-la-Neuve, Liège, Namur, Charleroi)	6	6	6
Nombre de PointCulture mobiles	2	2	2
Nombre de prêts	548.624	458.717	379.756
Collections	722.561	684.961	674.013
Activités réalisées (en ce compris les animations)	905	690	496
Nombre de personnes assistant aux activités	12.700	16.131	16.243
Nombre d'emprunteurs actifs (chiffres 2014-2015)	24.833	24.833	24.833

(1) Population totale au 1^{er} janvier 2017, moins les communes germanophones, moins 10 % de la Région de Bruxelles-Capitale pour les néerlandophones.

Le personnel de PointCulture

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'équivalents temps plein	106,2	105,7	86,90

Budget Pointculture

	2015	2016	2017
Subside Fédération Wallonie-Bruxelles	5.999.000 €	5.999.000 €	5.999.000 €
Intervention Fédération Wallonie-Bruxelles pour harmonisation des barèmes dans le secteur non marchand	1.010.000 €	1.029.582,64 €	1.073.474,47 €
Recettes propres	1.325.000 €	1.116.164,74 €	1.039.684,82 €

(1) Les chiffres relatifs à PointCulture sont donnés sur base de la saison 2017-2018.

> LA BIBLIOTHÈQUE ESPACE 27 SEPTEMBRE

Usagers, prêts, personnel et collections

	2015	2016	2017
Usagers	24.410	24.809 2.000 emprunteurs actifs (sans compter les usagers qui travaillent sur place sans emprunter)	25.174
Nouveaux usagers	399	334	377
Prêts	16.881	15.751	16.235
Nombre d'équivalents temps plein	22	22	21
Documents	600.000	601.370	606.000
Périodiques	650	590	280

Origine professionnelle des usagers (à titre indicatif)

	2017
Enseignants	12,5 %
Étudiants	25,8 %
Fonctionnaires	41,5 %
Retraités	2,8 %
Autres	17,4 %



C) 2017 : UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT INTENSE

En 2017, conformément à ce qui avait été annoncé dans le plan quinquennal de développement de la lecture (PQDL, 2017), la bibliothèque est davantage sortie de son rôle classique de prêt, de consultation et de conservation. Sur le terrain, elle a multiplié les activités, expositions et animations. Ces programmations s'adressaient le plus souvent à tous les publics et à toutes les classes sociales de la population. Citons entre autres l'exposition *Les enfants cachés* et le large débat-témoignages qui l'a précédée, ainsi que l'exposition consacrée à *Brel et le Quartier maritime*. Les synergies mises en œuvre sont appelées à s'intensifier en 2018 et 2019.

Les visites de la bibliothèque organisées par un agent pour des classes du secondaire ont nettement augmenté. On remarquera que ce sont des écoles proches de la bibliothèque qui sont venues la découvrir, principalement celles de Molenbeek et de Koekelberg. Vu le nombre d'inscriptions qui ont suivi ces visites guidées, on peut dire qu'elles constituent un excellent outil de promotion de la bibliothèque.

Toujours dans cette perspective de « marketing » et de visibilité, la bibliothèque a pris contact avec les revues *FéDé Mag* et *Profs* afin d'y insérer un article de fond qui proposerait aux agents de l'administration et aux enseignants tous réseaux confondus les nombreux avantages qu'offre la bibliothèque. La parution est prévue en 2018.

Il importe malgré tout de signaler un point négatif : pour des raisons strictement budgétaires, la bibliothèque a dû annuler le renouvellement de nombreux abonnements à des revues spécialisées qui, il est vrai, touchaient un public peu nombreux, mais qui avaient le mérite d'apporter une touche plus spécialisée à ses collections.

Si la bibliothèque a commencé à développer le prêt de livres numériques via Lirtuel, elle éprouve toutefois de la peine à s'intégrer dans le système de prêt interbibliothèques dans la mesure où elle ne fait pas encore partie intégrante du réseau des bibliothèques publiques.

Enfin, il convient d'insister ici sur le rôle croissant que la bibliothèque joue désormais dans les secteurs de l'intégration sociale et de l'éducation permanente. Notamment, en accueillant une proportion croissante de jeunes d'origine immigrée qui sont le plus souvent domiciliés à Molenbeek et plus largement dans la zone de Bruxelles Ouest. La bibliothèque leur permet d'avoir accès aux ouvrages et à la documentation indispensables à la réussite de leur parcours scolaire. Elle possède également l'avantage de mettre à leur disposition plusieurs salles de lecture avec accès gratuit au Wifi (110 places assises) où ils peuvent étudier en toute sérénité. Cette offre substantielle comble

une grande lacune au niveau des infrastructures de la commune. D'autant plus que ces jeunes vivent pour la plupart dans des familles nombreuses et précarisées où l'espace dévolu à l'étude et à la culture est par définition réduit.

En 2018, de nouvelles synergies sont prévues, notamment dans le cadre de la Langue française en fête (Direction de la Langue française) et de la Petite Fureur de lire (Service général des Lettres et du Livre), deux activités majeures qui permettront d'organiser des animations ciblant des groupes scolaires.

Nombre d'animations	27 activités principales
Nombre de participants	env. 2.000 (le public s'attardant aux tables thématiques est difficilement comptabilisable)

3



Les chiffres clés du Réseau public de la Lecture





A) LES USAGERS, LES INSCRITS ET LA FRÉQUENTATION

> INTRODUCTION

2017 restera marqué par une évolution notoire dans la vie quotidienne du Réseau public de la Lecture. Depuis quelques années, les difficultés budgétaires bloquaient toute possibilité de nouvelle reconnaissance ou même de renouvellement des plans quinquennaux de développement. Si la modification de la législation n'a pas été votée, l'optimisme a malgré tout fait son retour en Lecture publique quand la ministre a annoncé, en juin 2017, à l'occasion de la présentation du bilan du Conseil des Bibliothèques publiques, qu'elle reconnaîtrait cinq bibliothèques « en difficulté » avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit des bibliothèques locales de Beauraing, Neupré, Perwez, Sivry-Rance et La-Roche-en-Ardenne - Rendeux, pour un budget supplémentaire total approchant de 275.000 euros. Tous ces opérateurs avaient demandé (et ont obtenu) une reconnaissance en catégorie 1.

Chaque année, et ce depuis 16 ans, le Service de la Lecture publique propose, via la publication sur l'état du Réseau, une vision de la vie de tous les jours au sein des bibliothèques publiques. Cette vision se nourrit d'un travail fastidieux mais ô combien nécessaire fourni par les opérateurs : le rapport d'activité. Ce dernier offre une représentation pertinente du territoire sur lequel les bibliothèques sont implantées, du public qui franchit chaque jour leurs murs et des partenaires avec lesquels elles nourrissent des liens fructueux. Ce savoir-faire des bibliothécaires est loin d'être partagé par d'autres opérateurs culturels peu enclins à dévoiler leur taux de fréquentation ou de participation. Et pourtant, ces chiffres, si rébarbatifs puissent-ils apparaître, fournissent des informations qui permettent d'établir des constats et même de proposer des évolutions au vu des résultats obtenus. Les statistiques ne doivent jamais être considérées comme un bulletin perverti, mais bien comme une source de constats et d'évolutions.

En 2017, comme en 2016 et depuis bon nombre d'années, le constat reste le même, le nombre d'utilisateurs diminue. On pourrait donc croire que la vie en bibliothèque se conjugue de plus en plus à celle d'un grand désert vide. Et pourtant, il suffit d'y passer une journée complète pour développer une vision tout autre et constater qu'il ne s'agit que d'une évolution, d'un changement dans l'utilisation qui en est faite. De grand matin, des groupes entiers d'écoliers arpentent les allées en compagnie d'une ou deux animatrices. Les tables de la salle de lecture sont remplies d'étudiants en recherche d'un lieu calme pour réviser leurs cours ou étudier lors des blocs successifs. Ailleurs, ce sont des sans-abri qui ont décidé de se poser pour y prendre une tasse de café ou discuter avec les bibliothécaires à l'écoute. Vous y rencontrerez également des personnes plus âgées qui viennent lire le journal et trouver un lieu où leur solitude ne leur pèse pas trop... La bibliothèque aurait-elle vraiment pris la voie de ce troisième lieu dont on parle tant ?...

De plus, cette année 2017 rime avec une progression étonnante : le nombre d'utilisateurs reste à peu de chose près le même, mais le nombre d'emprunts augmente de 25 %. Une progression légèrement amorcée en 2016 avec un tout petit 1 %, mais visiblement confirmée. Que se passe-t-il donc ? On emprunte plus, le nombre de prêts interbibliothèques explose (20 % de plus), se dirige-t-on vers un intérêt plus prononcé pour la lecture ? Ou alors, on pourrait poser l'hypothèse suivante : les bibliothécaires réussissent peu à peu leur pari de développer effectivement les capacités de lecture ou à tout le moins à susciter un intérêt réel et un goût pour la lecture.

Un opérateur culturel

Une bibliothèque publique ne peut plus s'analyser uniquement sur la base d'indicateurs tels que le nombre d'utilisateurs, le volume de prêts, celui des collections, le nombre de mètres courants... Ces chiffres donnent une idée de ce qu'est un opérateur direct de manière normalisée. Il est tout aussi important de se pencher sur les missions, les besoins spécifiques des usagers. Depuis 2009, les bibliothèques se définissent comme des opérateurs culturels, elles œuvrent sur la gestion de projets et non plus uniquement sur la gestion de leurs ressources. Ces projets oscillent souvent autour d'une politique de sensibilisation qui tend à mettre en contact les livres et les populations dites « éloignées » de la lecture.

Ce lieu de culture s'établit sur un territoire et évolue auprès d'une collectivité. La mission principale des bibliothécaires consiste à inscrire la bibliothèque et ses missions dans les attentes de cette collectivité. L'analyse du territoire répond bien à cette mission. Un opérateur direct vivant est celui qui se trouve implanté sur un territoire et agit en synergie avec la population de ce dernier. Les bibliothécaires, par l'évaluation continue de leurs actions, n'hésitent pas à remettre en question leurs pratiques, caractéristique incontestable d'un opérateur culturel. Une bibliothèque publique vit avec la population qu'elle dessert. La preuve est à chercher du côté du nombre d'animations réalisées et du taux de participation en constante augmentation chaque année.

Opérateur culturel mais également économique ; la bibliothèque ne s'analyse pas souvent sous cet angle. Et pourtant, elle revêt sans nul doute un aspect économique non négligeable. Elle constitue un levier économique, elle occupe du personnel, elle agit sur le marché éditorial par ses achats et sa politique documentaire. Les choix qu'elle pose, en fonction de l'analyse de son public, sont loin d'être anodins. Elle procède à des acquisitions de livres papier et, depuis peu, de livres numériques. Une bibliothèque permet donc à des auteurs, des librairies, des éditeurs, des distributeurs, des agences de périodiques, des relieurs, des camionneurs, des vendeurs de meubles, des papeteries, des compagnies de système informatique de vivre. Et la liste est loin d'être exhaustive. Les opérateurs directs, de par leurs diverses missions, constituent des institutions culturelles, sociales et politiques vitales pour la société, mais également économiques.

Bibliothèque actrice de bien-être social

Que l'opérateur direct soit situé en milieu rural ou urbain, les demandes et souhaits des usagers effectifs ou potentiels sont à peu de chose près semblables. En matière d'équipement culturel ou social, qu'on habite la ville ou la campagne, on partage les mêmes envies. La bibliothèque est un lieu vivant qui est devenu un acteur de changement social par les animations et projets qui y sont proposés. Le ou la bibliothécaire recommande, forme, fournit et anime toutes les composantes de la société. L'opérateur direct est un lieu d'accueil, de communication et de formation sur l'ensemble de son territoire et, par conséquent, il accroît le bien-être social de ses usagers ou non-usagers.

Ces opérateurs culturels forment en définitive de sacrés lieux de rencontre. Rencontre entre un livre et un lecteur, entre un document et un non-lecteur. Pour que ces rencontres soient rendues possibles, pour que des médiations existent, il ne faut pas négliger un travail indispensable de logistique. Trouver le livre, le localiser, implique un travail de catalogage qu'on ne peut omettre. En Province de Hainaut, un travail de renouvellement du catalogue collectif est réfléchi depuis 2015. Il aboutira début 2019, une vraie bouffée d'oxygène pour les opérateurs directs du réseau. Ce précieux travail de catalogage est la base principale de toute médiation ou animation. Le fonctionnement d'une bibliothèque est régi par les besoins de son public. Dès lors, un catalogue assure une rapidité dans la recherche et une information sur la disponibilité des documents.

Partenaire privilégié

Une bibliothèque ne peut jamais ressembler à un outil parfait mais inutile, le public doit franchir ses portes, et s'il ne le fait pas, alors à l'instar du chevalier de Lagardère, « si le public ne vient pas à lui... », le bibliothécaire, livres sous les bras, sort de ses murs. Une habitude qui s'est prise pour certains bien avant le changement du décret et qui

se renforce aujourd'hui. Les écoles sont investies, les crèches, mais aussi les prisons, les centres de néonatalogie, les hôpitaux, les Cpas, les parcs en été... Développant leur créativité sans se donner de limites, les animateurs accroissent les partenariats pour mutualiser leurs compétences et lutter contre les carences éventuelles en moyens humains ou budgétaires. Depuis pas mal d'années, le monde scolaire reste un partenaire privilégié. En 2017, ce ne sont pas moins de 2.185 projets qui sont menés en collaboration avec les écoles.

L'école semble être toujours le premier complice vers lequel se tourne l'opérateur direct. Solution de facilité ? Pas vraiment, les relations sont toujours à construire, clarifier, les bibliothèques ne peuvent pas être que des fournisseurs de moments de plaisir, les enseignants doivent à leur tour s'investir et recevoir les bibliothécaires dans un réel souci de partenariat. Les animations se construisent ensemble sur base des demandes et des rencontres avec le corps enseignant ; il est loin le temps du dépôt de livres au sein des classes sans aucun accompagnement. L'école est devenue un lieu où les enseignants accueillent à bras ouverts l'intrusion livresque dans leurs murs. La qualité des animations proposées, la commodité de pouvoir bénéficier d'un apport de livres, le dialogue entre les deux entités dépassent de loin la facilité estimée au départ.

> USAGER TYPE

Une question taraude depuis toujours les personnes qui œuvrent autour du livre : qui donc est cet usager qui se rend fidèlement en bibliothèque ? Une question importante puisque de la fidélisation de ceux-ci dépend la meilleure manière d'amener le non-usager à franchir les murs de l'opérateur culturel. 2017 n'apporte pas de grande révolution dans les constats qui sont faits chaque année. L'usager de moins de 18 ans constitue toujours la plus grosse part des usagers parmi la population desservie. Une tendance qui doit se lire dans la lignée de l'inscription gratuite des moins de 18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette orientation des chiffres se partage d'une Province à l'autre. Elle est même flagrante à Bruxelles où 55 % parmi l'ensemble des usagers ont moins de 18 ans.

Si, en 2016, le nombre de collectivités avait connu une sérieuse augmentation, la stagnation et un petit recul se marquent en 2017. De 23.933 collec-

tivités, on passe à 21.694, soit un repli de 9,3 %. Le nombre d'usagers induits au sein de ces collectivités est de 378.789. La diminution est très légère par rapport à 2016, un pourcentage de 1,5. Un constat également à signaler : l'usager de moins de 18 ans est très majoritaire au sein des collectivités. 85 % des usagers induits ne dépassent pas 18 ans. Normal, quand on sait que les collectivités sont en majorité issues d'établissements scolaires.

Le public de prédilection des bibliothèques itinérantes est formé sans conteste par les plus jeunes. Les bibliobus touchent clairement une majorité écrasante de moins de 18 ans. Les arrêts près des écoles sont sans nul doute la cause du phénomène mais, s'il se poursuit dans le temps sans faillir, c'est que les écoles y trouvent matière à satisfaction jamais démentie.

Les bibliothécaires revêtant régulièrement leurs habits d'animateurs et de formateurs proposent

toujours des formations à l'Internet et au multimédia, désireux de réduire cette fracture numérique dont on continue à constater les effets négatifs sur certains (particulièrement chez certains seniors isolés). Ces formations constituaient un point d'attraction important autrefois et emportaient un vif succès. Force est de constater que

c'est moins le cas à l'heure actuelle. Sans doute, le besoin de ce genre de formation est moins à l'ordre du jour. Les demandes et inscriptions sont moins nombreuses. Mais les agents de la Lecture publique restent attentifs et continuent à les proposer.

> INDICATEURS DE LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution entre 2016 et 2017	Évolution entre 2010 et 2017
Inscrits individuels	475.102	461.811	451.894	445.804	451.185	437.026	411.959	404.562	-1,8 %	-14,8 %
Nombre de collectivités	17.842	16.930	17.633	15.982	17.030	18.093	23.933	21.694	-9,3 %	+21,5 %
Estimation du nombre d'individus que représentent les collectivités	355.099	327.463	336.962	317.524	363.680	358.160	384.879	378.789	-1,5 %	+6,7 %
Nombre d'animations	39.022	39.033	45.015	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221	+2,7 %	+36,4 %
Personnes ayant participé aux animations des bibliothèques publiques	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915	+0,9 %	+21,5 %
Nombre de personnes touchées par les initiations à Internet et au multimédia	36.350	28.620	29.223	38.542	26.436	29.429	23.532	22.025	-6,4 %	-39,4 %

> USAGERS INDIVIDUELS ET USAGERS COLLECTIFS

2017 restera dans les esprits comme une année de quasi-statu quo. Les reculs, s'ils sont présents, sont légers, et n'entraînent pas de chute fracassante. Le nombre global d'usagers (celui des usagers individuels additionné à celui des usagers en collectivités) est de 783.656. Ce chiffre était de 796.838 en 2016. Une différence de 1,6 % qui permet d'affirmer une certaine stabilité. De plus, si on ajoute à ce chiffre le nombre d'usagers des bibliothèques itinérantes, le nombre passe à 832.656 (il s'élevait à 830.186 en 2016). La continuité du travail effectué en bibliothèque permet de déduire que les bibliothécaires satisfont le public qui se présente régulièrement. Ils ont trouvé une manière de les fidéliser, de leur prouver que ce qu'ils trouvent en bibliothèque vaut la peine de s'y déplacer.

Toutefois, et comme nous le constatons chaque année, le nombre d'usagers est loin de refléter la vitalité des bibliothèques publiques. L'utilisateur est bien cette personne qui dispose d'une carte d'em-

prunteur et qui réalise des prêts régulièrement (au moins une fois sur l'année pour nos statistiques). Pourtant, aujourd'hui, il n'est pas la seule personne à franchir les portes de l'opérateur culturel. Ils sont nombreux à y entrer pour suivre une animation, une formation ou simplement y séjourner sans être en possession d'une carte d'utilisateur. Plus difficile à dénombrer, le chiffre total de ces catégories serait pourtant révélateur de la vie réelle et du potentiel actuel des bibliothèques. Le nombre de participants aux animations lève déjà un coin du voile sur cet aspect... ils sont 865.339. À l'heure actuelle, nous ne disposons que de chiffres partiels sur les séjournateurs en bibliothèque. Ils sont pourtant bien présents. Il suffit de passer le seuil d'une bibliothèque pour les repérer, très facilement : ce monsieur qui lit son journal dans la salle de lecture et qui jamais n'emprunte un livre, ce jeune ado qui s'installe devant le PC et pianote allègrement, ce sans-abri qui choisit de sécher sa paire de chaussettes le long du radiateur...

Population desservie et « origine » des usagers

Pouvoir accéder rapidement sans avoir à effectuer un long trajet reste un élément important de la fréquentation d'une bibliothèque. Un usager potentiel aime pouvoir disposer, dans un rayon pas trop étendu, d'un lieu où emprunter un document. Le service public de la lecture offre en 2017 un réseau d'opérateurs directs encore plus étendu que par le passé. De 82,5 % en 2016, les habitants sont cette fois 85,7 % à pouvoir trouver une bibliothèque non loin de chez eux. Cinq cent six bibliothèques se mettent à la disposition d'usagers potentiels. Ce chiffre est très important et à lire tout en gardant à l'esprit les difficultés budgétaires connues depuis 2014.

Disposer d'une bibliothèque dans son quartier ou, à tout le moins, à portée de vélo ne suffit pas pour amener un public potentiel en bibliothèque. Le pourcentage d'usagers individuels se déplaçant effectivement vers ce lieu de développement des pratiques de lecture est de 10,2 %. Il est flagrant que ce taux ne varie que très peu d'une année à l'autre, sans diminution notable ni augmentation importante. Ce pourcentage s'accroît toutefois lorsqu'on analyse en sus du public individuel celui des collectivités : le chiffre monte alors jusqu'à 19,8 %. Mais, comme expliqué plus haut, ce montant n'inclut pas celui des séjourners, ces personnes qui se rendent en bibliothèque sans disposer d'une inscription en bonne et due forme et qui profitent de l'infrastructure ainsi que des activités proposées.

Pas de chiffre global sur les séjourners, mais 69 % des bibliothèques (et ce chiffre est en hausse d'année en année) ont cette année encore accepté de se pencher sur cette frange particulière de leur public. Même si aucun chiffre exploitable n'est donné, chaque bibliothèque affirme accueillir un nombre variable de séjourners. Une observation de leurs actions habituelles a été effectuée. Il en ressort que la plupart d'entre eux consultent des documents, effectuent des recherches via Internet ou suivent des animations. Pourquoi dès lors ne pas s'inscrire et disposer d'une carte d'usager en bonne et due forme ? Impossible à dire sans réaliser une étude plus approfondie. Des hypothèses peuvent être avancées : manque de moyens financiers, volonté de protéger son anonymat, besoin d'autre chose que d'emprunter un livre... Mais seule une véritable enquête sociologique permettrait de vérifier ces postulats. Si une bibliothèque publique semble remplir dans certains cas un véritable rôle d'intégration sociale, en permettant

aux personnes disposant d'un revenu faible de s'y rendre, il est également certain qu'elle joue un rôle social appréciable puisque certains séjourners s'y déplacent simplement pour développer un contact avec autrui, y prendre un café ou profiter d'une conversation.

S'il existe des usagers séjourners, il en va de même pour les collectivités. Certaines d'entre elles se déplacent en bibliothèque sans posséder d'inscription en bonne et due forme. Leurs membres s'y rendent pour assister à des activités, mais aussi pour consulter des documents, surfer sur Internet, plus rarement pour déguster une boisson ou communiquer.

En 2017, deux Provinces connaissent une augmentation de leur nombre d'usagers, il s'agit du Brabant wallon (de 26.860 en 2016 à 27.723 en 2017) et de la Province de Liège (de 121.914 à 123.623). Les autres Provinces subissent toutes un léger recul.

L'usager d'une bibliothèque se définit également par sa commune d'origine. Depuis de nombreuses années, cet usager n'hésite pas à parcourir quelques kilomètres pour rejoindre le lieu qui lui semble le plus propice où trouver une animation ou un document qui correspond à ses attentes. Et chaque bibliothèque reçoit ainsi un certain nombre d'usagers originaires de communes voisines : un indicateur qui permet d'apprécier sa zone d'influence culturelle. Ils sont 35 % au total à se déplacer vers le lieu qui leur semble le plus adéquat. Cette année et à l'instar des années précédentes, c'est à Bruxelles qu'on constate le plus d'usagers « voyageurs ». La faible distance entre les communes et la qualité/fréquence des transports en commun expliquent sans nul doute ce constat.

Usagers féminins et masculins

Pour la première fois, en 2015, des bibliothèques ont accepté de répondre à des questions de « genre » et d'âge qui nous permettent aujourd'hui de disposer d'une idée plus précise de l'usager qui explore les possibilités des opérateurs directs. 60 % des bibliothèques avaient adhéré à ces demandes en 2015, elles étaient 65 % en 2016. Cette fois, 69 % ont répondu. Ces réponses permettent d'affiner le portrait type de l'usager. Sans contester possible, l'usager reste plutôt féminin. Son âge oscille entre 25 et 49 ans, et ce toutes régions confondues. Les hypothèses émises l'an der-

nier restent en questionnement à l'heure actuelle :

- les femmes lisent plus de livres que les hommes ;
- elles sont plus attirées par l'espace social proposé par la bibliothèque ;
- elles disposent de moyens financiers moins importants et se rendent en bibliothèque pour pallier ce problème ;
- les bibliothécaires sont en majorité féminines et leur politique d'achat correspond plus à un lectorat féminin...

Ces hypothèses sont toujours à examiner et à vérifier. Autre constat, avant l'âge de 18 ans, la différence entre le nombre d'usagers féminins et masculins est très faible. Plus on avance en âge, plus cette différence s'accroît. Une raison invoquée à la faible différence parmi les plus jeunes tient sans nul doute à l'inscription gratuite en dessous de 18 ans.

Usagers de moins et de plus de 18 ans

La stabilité de la fréquentation des moins de 18 ans ne faiblit pas d'année en année. La part représentée par les usagers de moins de 18 ans présente un grand équilibre et surtout une légère croissance au fil des ans. Ils étaient 47,5 % en 2015, 47,7 % en 2016, ils sont 48,1 % en 2017 parmi les usagers individuels. Ils constituent le pourcentage le plus élevé parmi la population desservie : 23,5 %. Les adultes ne forment que 6,7 % du total de la population desservie. La déduction pourrait être vite accomplie, le lecteur serait donc plutôt jeune ou plutôt une femme entre 25 et 49 ans. Mais les déductions hâtives sont loin de correspondre toujours à la réalité des faits observés. Gardons en tête qu'une série de lecteurs ou de consommateurs des différentes activités proposées par la bibliothèque ne possèdent pas de carte d'utilisateur et échappent donc à toute statistique...

Usagers de plus et moins de 18 ans parmi les usagers individuels et collectifs

	Usagers individuels			Usagers collectifs			Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers collectifs
	Usagers individuels de moins de 18 ans	Usagers individuels de 18 ans et plus	Usagers individuels totaux	Usagers collectifs de moins de 18 ans	Usagers collectifs de 18 ans et plus	Usagers collectifs totaux		
Brabant wallon	12.138	15.585	27.723	16.073	2.410	18.483	43,8 %	87 %
Bruxelles	53.181	43.682	96.693	73.015	10.908	83.923	55 %	87 %
Hainaut	46.844	57.408	104.252	100.436	24.148	124.584	45 %	80,6 %
Liège	59.855	63.768	123.623	68.742	4.576	73.318	48,4 %	93,7 %
Luxembourg	11.514	13.032	24.546	32.937	4.000	36.937	47 %	89,2 %
Namur	11.246	16.479	27.725	31.013	10.531	41.544	40,6 %	74,6 %
Total	194.778	209.784	404.562	322.216	56.573	378.789	48,1 %	85 %

Part relative d'usagers individuels jeunes et adultes dans la population totale en 2017

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Population desservie	827.598	3.124.474	3.952.072
Usagers	194.778	209.784	404.562
Pourcentage d'usagers par rapport à la population totale desservie	23,5 %	6,7 %	10,2 %

Usagers des bibliothèques itinérantes en 2014, 2015, 2016 et 2017

	2014			2015			2016			2017		
	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total
Hainaut	11.065	1.258	12.323	11.484	1.273	12.757	11.190	1.121	12.311	13.281	1400	14.681
Liège	5.951	647	6.598	6.590	725	7.315	6.141	581	6.722	21.108	554	21.662
Marche	1.780	936	2.716	2.983	1.388	4.371	4.366	948	5.314	16.296	1.063	17.359
Namur	2.581	993	3.574	2.519	977	3.496	2.478	994	3.472	2.744	956	3.700
Place aux livres ¹	-	--	-	-	-	-	5.416	113	5.529	4.658	464	5.122
Total	27.783	4.807	32.590	27.239	5.191	32.430	29.951	3.757	33.348	58.087	4.437	65.524

Nombre d'usagers provenant des communes voisines en 2017

	Usagers individuels	Nombre d'usagers individuels provenant des communes voisines	Pourcentage d'usagers venant des communes voisines parmi l'ensemble des usagers
Brabant wallon	27.723	9.187	33 %
Bruxelles	96.693	39.799	41 %
Hainaut	104.252	30.614	29 %
Liège	123.623	45.357	37 %
Luxembourg	24.546	8.444	34 %
Namur	27.725	7.841	28 %
Total	404.562	141.242	35 %

Moyenne des inscrits individuels selon la taille de la commune où le réseau de bibliothèques est implanté

Le tableau ci-dessous offre une vision du nombre moyen d'usagers selon la taille de la commune où le réseau est implanté

Nombre d'habitants	Usagers individuels 2016		
	Usagers de moins de 18 ans	Usagers de plus de 18 ans	Usagers totaux
Moins de 15.000	141.485	535.256	676.741
De 15.000 à 24.999	142.694	526.645	669.339
De 25.000 à 34.999	90.820	339.543	430.363
De 35.000 à 49.999	87.230	326.108	413.338
Plus de 50.000	352.470	1.257.764	1.610.234

(1) Place aux livres circule dans la Province de Brabant wallon.

Usagers individuels hommes et femmes de moins de 18 ans¹

	Usagers de 0 à 2 ans		Usagers de 3 à 11 ans		Usagers de 12 à 18 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Brabant wallon	165	144	2.658	2.422	2.561	2.040
Bruxelles	671	614	9.619	8.822	13.183	10.780
Hainaut	471	429	9.947	9.358	10.127	7.320
Liège	482	443	13.866	12.151	14.251	11.493
Luxembourg	70	66	1.446	1.206	1.417	1.155
Namur	141	117	1.482	1.207	1.177	880
Total	2.000	1.813	39.018	35.166	42.716	33.668

Usagers individuels hommes et femmes de 18 ans et plus²

	Usagers de 18 à 24 ans		Usagers de 25 à 49 ans		Usagers de 50 à 64 ans		Usagers de 65 à 79 ans		Usagers de 80 ans et plus	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Brabant wallon	1.270	721	4.416	1.571	2.151	888	1.478	780	329	165
Bruxelles	6.891	3.721	9.597	4.511	3.606	1.848	2.260	1.028	612	333
Hainaut	7.317	4.462	12.538	5.408	6.260	3.159	3.472	2.237	836	461
Liège	9.079	4.646	13.546	5.377	10.949	3.575	5.745	2.973	1.496	871
Luxembourg	947	465	1.868	548	1.087	401	615	310	190	94
Namur	607	307	2.322	812	1.080	471	684	346	217	86
Total	26.611	14.322	44.287	18.227	25.133	10.342	14.254	7.674	3.680	2.010

Usagers individuels féminins et masculins sur l'ensemble des usagers

	Part représentée par les usagers féminins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers féminins de plus de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers masculins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers masculins de plus de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers féminins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers	Part représentée par les usagers masculins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers
Brabant wallon	36 %	64 %	53 %	47 %	63 %	37 %
Bruxelles	34 %	66 %	64 %	36 %	52 %	48 %
Hainaut	40 %	60 %	52 %	48 %	61 %	39 %
Liège	41 %	59 %	58 %	42 %	62,5 %	37,5 %
Luxembourg	38 %	62 %	57 %	43 %	64 %	36 %
Namur	36 %	64 %	52 %	48 %	65 %	35 %
Total	42 %	58 %	57 %	43 %	62 %	38 %

(1) Les chiffres sont calculés sur base des rapports des 69 % bibliothèques qui ont répondu à ces questions.

(2) Idem.

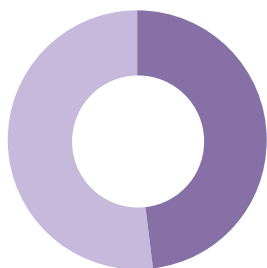
Usagers individuels et populations desservies

	Usagers individuels	Population desservie	
Brabant wallon	27.723	256.192	10,8 %
Bruxelles	96.693	1.081.191	8,9 %
Hainaut	104.252	1.271.236	8,2 %
Liège	123.623	856.460	14,4 %
Luxembourg	24.546	196.606	12,5 %
Namur	27.725	362.679	7,6 %
Total	404.562	3.952.072	10,2 %

Fréquentation des bibliothèques par Province pour les moins et plus de 18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles – 2017

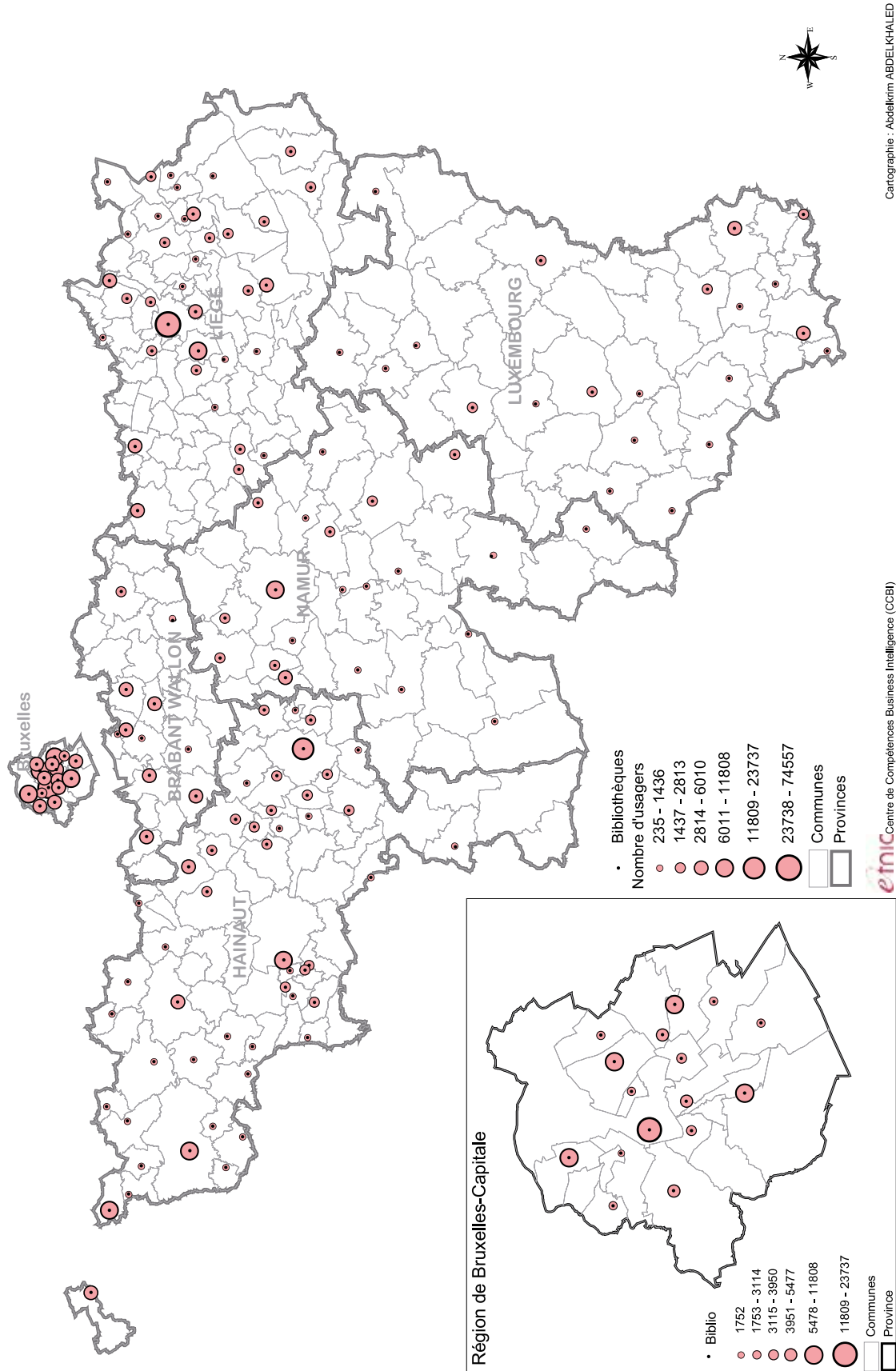
	Usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Usagers de 18 ans et plus parmi les usagers individuels	Population desservie
Brabant wallon	12.138	15.585	256.192
Bruxelles	53.181	43.682	1.018.191
Hainaut	46844	57.408	1.271.236
Liège	59855	63.768	856.460
Luxembourg	11514	13.032	196.606
Namur	11246	16.479	362.679
Total	194.778	209.784	3.952.072

Usagers de 18 ans et plus



Usagers de moins de 18 ans

Nombre d'utilisateurs dans les bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2017





B) LES SERVICES RENDUS PAR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

Lieu de vie et de discussion démocratique implantée sur un territoire, la bibliothèque va puiser dans ce terroir ses orientations d'actions et les services qu'elle propose. Les missions qu'elle se définit, les services qui en découlent sont indéniablement en lien avec cette analyse de sa zone d'implantation, avec les besoins de ses usagers acquis et potentiels. Les bibliothécaires n'ont de cesse d'évaluer régulièrement leurs activités, de tenter de vérifier l'adéquation de ces activités avec les besoins réels du territoire. Et les évolutions de leurs services reflètent ces évaluations. De l'accueil de l'utilisateur, en passant par les animations, le prêt et la politique documentaire, les formations proposées, les ac-

tivités tablant sur le durable, le prêt numérique, l'évolution est constante et démontre un processus d'amélioration continue. L'offre de services est clairement nourrie par l'observation des usagers. Et corollaire de ces nouveaux services proposés peu à peu, les bibliothécaires se sont à leur tour formés de manière judicieuse, histoire de proposer les meilleurs services de la meilleure manière possible. Ils ont acquis de nouvelles compétences pour accompagner les activités et services mis en place. Mis en activité en 2015, Lirtuel constitue un exemple important. Les prêts y sont en constante progression et, si certains se posaient la question de son utilité, celle-ci n'est plus à démontrer désormais au vu des chiffres de prêts atteints.

> ACCUEIL ET ENCADREMENT DES USAGERS

Fidéliser ses publics, en attirer d'autres, constitue un objectif majeur dans la vie d'une bibliothèque. Objectif majeur, mais pas forcément simple et aisé à réaliser. Le premier contact positif avec le bibliothécaire est souvent synonyme de fidélisation. Et si

accueillir chaque visiteur de manière agréable par un sourire ou de la courtoisie semble une évidence, il n'en va pas de même dans l'accueil de public diversifié et multiple. Ce dernier point nécessitera souvent le suivi de formations adaptées sur les mille

et une manière de recevoir un public « différent ». Dans le même ordre d'idées, certains publics et, plus particulièrement, celui qui assiste à une animation semble être toujours de passage. Comment arriver à lui donner l'envie de revenir ? Voilà une question qui taraude de manière constante les bibliothécaires. Et puis, la bibliothèque se veut un lieu convivial et d'échange, et il n'est pas toujours aisé d'arriver à cet objectif quand une animation pour tout-petits côtoie des étudiants en blocus qui cherchent des endroits calmes où poser leur syllabus. Un équilibre pas facile à obtenir.

Un indicateur habituel de l'accueil du public consiste à examiner le nombre total d'heures d'ouverture par semaine des bibliothèques. Si, en 2016, on notait une diminution de ce nombre d'heures, cette réduction semble se poursuivre en 2017. Il semble qu'elle soit un corollaire des difficultés budgétaires rencontrées par les bibliothèques depuis 2015. Un repli qui doit être analysé également avec les activités et animations proposées en dehors des heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque et du siège d'implantation et qui, elles, ne sont pas comptabilisées, puisque durant ces heures en sus, la bibliothèque n'est pas accessible au public. Ces heures d'ouverture s'entendent non seulement eu égard aux usagers individuels, mais également vis-à-vis des collectivités. Et si le nombre d'heures d'ouverture est en repli, cela n'a-t-il aucun impact sur la fréquentation des bibliothèques, puisque le nombre d'usagers n'est qu'en léger recul. Si la bibliothèque adapte ses heures d'ouverture, l'utilisateur qu'il soit individuel ou collectif s'adapte également.

La question de la répartition des heures d'ouverture hebdomadaire est cruciale pour une bibliothèque. S'adapter aux contingences de la vie

actuelle de son public potentiel, être ouvert au moment où ce public est susceptible de pouvoir s'y déplacer paraît une certitude. Et pourtant, l'amplitude des heures d'ouverture nécessite des moyens humains et financiers pas toujours compatibles avec ceux dont disposent les bibliothèques. L'arrivée de la plateforme de prêt numérique Lirtuel est venue contrebalancer cet aspect : là où physiquement il n'est pas possible d'ouvrir plus largement faute de moyens humains suffisants, Lirtuel permet d'emprunter sans exiger un déplacement.

Disposer d'un accès aisé au moment où il le souhaite apparaît un principe acquis pour l'utilisateur et, outre le problème des difficultés budgétaires, les opérateurs directs fournissent, là où cela semble le plus nécessaire, des plages d'ouverture suffisantes. Dans les communes à fort taux d'habitants, connaissant plus de 50.000 habitants, le nombre moyen d'heures d'ouverture est de 131, il était de 101 en 2016. Un chiffre en hausse qui prouve l'adaptation constante des horaires aux besoins locaux.

Les capacités d'accueil d'une bibliothèque ne se limitent pas à ses horaires d'ouverture au public, d'autres notions tout aussi importantes permettent de mesurer l'offre en la matière : disponibilité des bibliothécaires, mobilier adéquat, aménagement des lieux réfléchi en termes d'ergonomie et de confort, modalités d'emprunt, politiques documentaires adaptées aux demandes du public, offres d'animations pertinentes et inscrites dans un plan de développement cohérent. L'accueil au sein d'une bibliothèque est un élément vital pour celle-ci. De la première impression du visiteur dépendra son envie d'y revenir ou non. L'accueil assurera une fidélisation certaine du public.

Nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques publiques

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil du public par semaine	6.975	6.804	7.950	6.915	6.727
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil des collectivités par semaine	3.077	3.136	3.278	2.900	2.727
Nombre moyen d'heures consacrées à l'accueil du public par semaine et par réseau	48,1	45,7	53,3	46,5	43,7
Nombre total d'heures consacrées à l'accueil des collectivités par semaine et par réseau	21,2	21,1	22	19,5	17,7

Nombre d'heures d'ouverture selon la taille de la commune où est implanté le réseau

Nombre d'habitants	Heures d'ouverture moyennes au public	Heures d'ouverture moyennes aux collectivités
Moins de 15.000	27	10
De 15.000 à 24.999	36	13
De 25.000 à 34.999	48	6
De 35.000 à 49.999	53	17
Plus de 50.000	131	65

Les bibliothèques et l'initiation à l'Internet et au multimédia

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pourcentage des réseaux offrant une initiation individuelle au fonctionnement des bibliothèques	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	98 %	97 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation collective au fonctionnement des bibliothèques	93 %	95 %	96 %	95 %	94 %	88 %	95 %	94 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation individuelle à la navigation Internet	75 %	79 %	81 %	81 %	79 %	74 %	71 %	67 %
Pourcentage des réseaux offrant une initiation collective à la navigation Internet	49 %	51 %	52 %	52 %	52 %	58 %	55 %	47 %
Pourcentage des réseaux réalisant des documents d'information sur Internet et le multimédia à la disposition de leurs lecteurs	49 %	50 %	54 %	52 %	54 %	54 %	42 %	45 %
Nombre de personnes ayant été initiées à Internet et au multimédia	26.350	28.620	29.223	36.544	26.436	29.429	24.062	22.025
Nombre de sessions d'initiation ayant été organisées par les réseaux	4.579	6.201	4.278	4.039	8.310	5.839	6.887	9.294

> INITIATIONS AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET À INTERNET

En 2017, les bibliothèques restent très attachées à leur idéal de formation des publics afin de leur donner l'envie de se mouvoir de manière autonome au travers des rayons. Elles proposent encore et toujours des initiations au fonctionnement de l'institution. Cette année, 97 % l'ont proposé de manière individuelle et 67 % de manière collective. Un tout petit recul par rapport aux années précédentes, mais qui tient plus de l'anecdote et qui révèle clairement que le public est un public fidèle qui ne nécessite plus forcément cette initiation. Les hausses et baisses en matière d'initiation s'expliquent bien souvent par une adaptation aux réalités locales. Le public qui se rend dans ce lieu culturel n'en éprouve pas le besoin, même si les bibliothécaires continuent à le proposer le cas échéant.

Les initiations à la navigation Internet sont moins proposées, et ce de manière constante depuis 2012. Si les opérateurs directs mettaient un point d'honneur à se porter garants de la réduction de la fracture numérique, on ne peut que faire le constat suivant : ces apprentissages sont de moins en moins nécessaires. Les personnes initiées sont, elles aussi, de moins en moins nombreuses : 22.025 en 2017, elles étaient encore 24.062 en 2016. Internet semble être entré dans le quotidien de la plupart des personnes et ces formations n'ont plus de raison impérieuse d'être proposées. Les bibliothécaires ne souhaitent toutefois pas y mettre fin de manière radicale. Elles restent nécessaires, voire indispensables pour certaines franges de la population.

Autre constat, l'adaptation des bibliothécaires aux nouvelles attentes des publics, des initiations individuelles ou collectives aux outils numériques et aux multimédias sont couramment proposées. Une adaptation aux nouvelles réalités qui inclut des formations à l'utilisation de la

plateforme numérique Lirtuel. Les outils numériques sont compris de manière plus large que la seule navigation sur le net. Certaines bibliothèques n'hésitent pas à proposer des liseuses et fournissent par ailleurs la meilleure manière de les utiliser.

Initiations aux outils numériques¹

	Initiation individuelle aux outils numériques	Initiation collective aux outils numériques	Nombre de personnes touchées par des initiations aux multimédias	Nombre de sessions d'initiation aux multimédias
Brabant wallon	67 %	8 %	394	46
Bruxelles	89 %	44 %	997	245
Hainaut	95 %	50 %	7.311	653
Liège	51 %	45 %	11.146	2.303
Luxembourg	64 %	36 %	1.468	25
Namur	78 %	33 %	709	91
Total	71 %	39 %	22.025	3.363

> LES PRÊTS

Tout comme en 2016, la croissance de Lirtuel se poursuit de belle manière en 2017. Le nombre de prêts ne fait que s'accroître. Et pourtant, le prêt papier n'en est pas moins délaissé pour autant. Si de grandes craintes avaient été émises lors de l'apparition des livres numériques, on constate que les deux supports ne se font pas d'ombre. Ils coexistent sans que l'un ne supplante l'autre. Ils semblent plutôt s'accompagner sur la voie du prêt. Même si les emprunteurs de livres papier restent encore et toujours majoritaires en bibliothèque publique.

En 2017, on note une belle augmentation du nombre de prêts : 11.675.798 en 2017 pour 9.310.109 en 2016 (le montant de prêts sur Lirtuel n'est pas comptabilisé dans ce nombre). Une augmentation de presque 25 %. Ces dernières années, la tendance était clairement inverse. Une très légère augmentation s'était manifestée en 2016 et voici qu'elle se confirme de manière remarquable en 2017. Le nombre d'utilisateurs n'est pas en augmentation, mais il semble qu'il emprunte plus. La grande majorité des emprunteurs restent toujours des usagers individuels. L'utilisateur aurait-il retrouvé le plaisir de la lecture ? Ou les bibliothèques gagnent-elles leur pari de développement des pratiques de lecture en proposant des fonds plus adaptés aux goûts des usagers ? Sans doute

la crise économique joue également son rôle en diminuant son pouvoir d'achat et en le poussant vers une source de mise à disposition de livres moins onéreuse. Et si des spécificités peuvent se dessiner en fonction des régions, des constantes sont toujours présentes: le lecteur jeune emprunte en moyenne 18 livres par an, le lecteur adulte en choisira 20. Le type de livres choisis reste comme précédemment de préférence des fictions et des documentaires. La Province de Brabant wallon se profile comme celle où le taux de prêt est le plus important. Les caractéristiques de prêt évoluent d'une bibliothèque à l'autre sans pouvoir dessiner de véritables tendances.

Pour certaines bibliothèques, l'inscription doit être payante alors que pour d'autres il est important de favoriser le prêt gratuit. Une seule constante se maintient au fil des années : le retard est payant. Une manière de diminuer l'impact des retards est d'inciter l'utilisateur à ramener le livre à l'heure et à temps. Ce souci constant dans le chef des bibliothécaires se comprend aisément au regard de l'impératif de permettre à chaque usager de disposer d'un document sans trop devoir patienter. La mise à disposition régulière des documents semble être un élément attractif pour certains usagers ou à tout le moins dans la manière de concevoir leur fonction.

(1) Sur base des réponses de 69 % des opérateurs directs.

Ensemble des prêts pour les réseaux locaux

	Prêts – fictions	Prêts – documentaires	Prêts – jeux	Prêts – multimédia	Prêts – autres (périodiques...)	Prêts – totaux
Brabant wallon	825.758	93.240	26.744	3.599	17.643	966.984
Bruxelles	1.559.088	408.471	8.511	9.272	48.368	2.033.710
Hainaut	1.712.616	622.695	52.244	52.496	39.463	4.959.028
Liège	1.719.751	503.522	26.825	197.404	69.601	2.514.928
Luxembourg	407.003	84.206	19.410	3.272	14.780	436.286
Namur	620.795	120.574	11.338	2.254	9.901	764.862
TOTAL	6.845.011	1.832.708	145.072	268.297	199.756	11.675.798

Caractéristiques des prêts¹

	Inscription payante	Emprunt payant	Retard payant	Prolongation payante	Droit d'auteur payant
Brabant wallon	55 %	66 %	100 %	66 %	33 %
Bruxelles	25 %	83 %	100 %	33 %	58 %
Hainaut	72 %	65 %	92 %	57 %	65 %
Liège	92 %	11 %	92 %	88 %	50 %
Luxembourg	25 %	92 %	100 %	92 %	67 %
Namur	25 %	92 %	100 %	42 %	42 %

> LE PRÊT NUMÉRIQUE

Inaugurée en mars 2015 lors de la Foire du livre de Bruxelles, la plateforme de prêt numérique Lirtuel continue de toucher un public de plus en plus large. Cette plateforme est le résultat d'un partenariat avec les bibliothèques centrales / opérateurs d'appui : si l'infrastructure et l'administration de l'outil sont gérées par le Service de la Lecture publique, les acquisitions se font en coopération avec les opérateurs d'appui. Un budget commun d'acquisitions a été constitué et la sélection se fait au travers d'une joyeuse coopération au sein d'un consortium réunissant des représentants de chaque partenaire.

Après une ascension fulgurante en 2016, qui a vu sa moyenne de prêts par mois tripler en un an, Lirtuel a trouvé son rythme de croisière en 2017, passant d'une moyenne de 3.000 prêts par mois en décembre 2016 à 4.000 en décembre 2017.

À l'occasion de la Foire du livre de 2017, le Service de la Lecture publique a réitéré l'expérience d'une présence forte de la plateforme sur son stand avec un dispositif encore plus marqué : espace réservé

à Lirtuel, démonstrations d'appareils de lecture, conseils sur le livre numérique... ce qui lui a permis, avec l'aide de bibliothécaires membres du consortium numérique, de rencontrer son public et de se faire mieux connaître. De plus en plus d'utilisateurs semblent au courant de l'existence de la plateforme ou montrent un fort intérêt pour le prêt numérique. De manière générale, le livre numérique suscite de plus en plus d'intérêt auprès des lecteurs, notamment grâce à l'offre gratuite des bibliothèques publiques.

Lirtuel continue son travail de communication, principalement via les réseaux sociaux et au sein des bibliothèques publiques au travers de formations destinées aux bibliothécaires organisées par le Service de la Lecture publique mais également aux lecteurs à l'initiative de certains opérateurs. Et cela semble porter ses fruits : la plateforme compte aujourd'hui 8.856 inscrits, ce qui représente quasiment le double par rapport à 2016.

La courbe d'évolution du nombre de prêts par mois montre bien cette augmentation constante.

(1) Sur base de 69 % de bibliothèques.

À noter les pics plus prononcés à certaines périodes clés de l'année : les rentrées littéraires, les congés scolaires et surtout les vacances d'été qui confirment encore cette année que le prêt numérique en bibliothèque est devenu l'ami incontournable du vacancier.

La création d'une bibliothèque numérique accessible pour tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, situation unique dans le réseau des bibliothèques adhérant au projet PNB¹ où habituellement chaque bibliothèque locale gère son propre catalogue numérique, ainsi que la coopération avec les opérateurs d'appui, ont permis de proposer un catalogue de plus en plus fourni à ses lecteurs. Lors de son

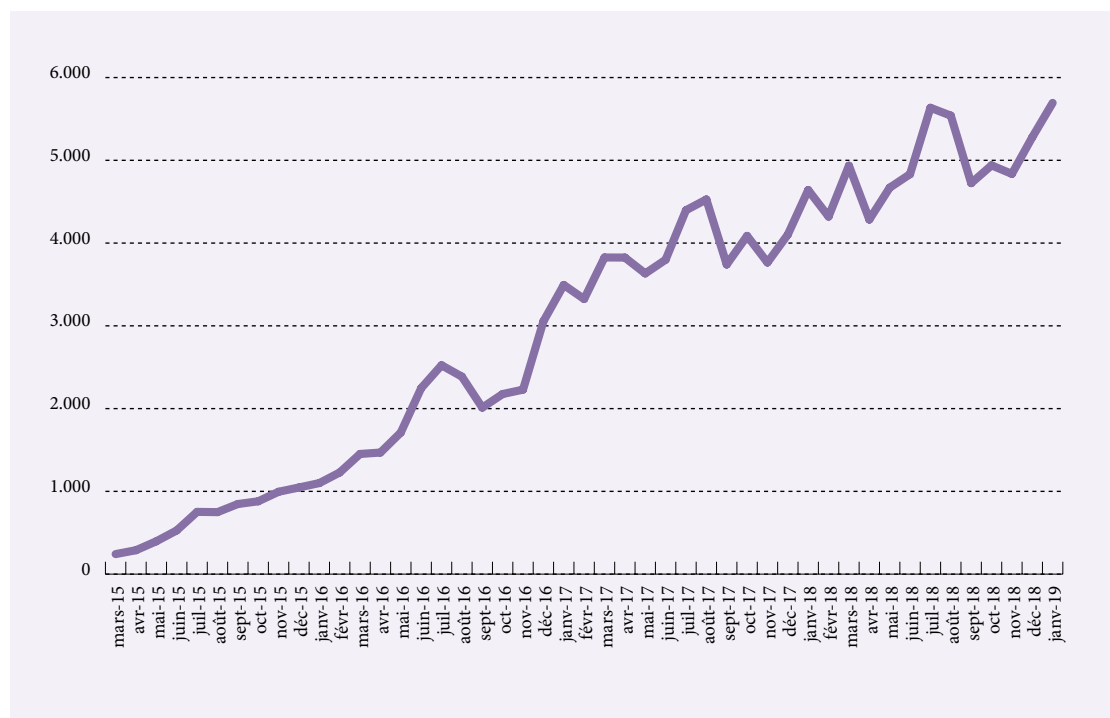
lancement en 2015, Lirtuel comptait 250 titres à son catalogue. Fin 2017, c'est plus de 4.500 titres qui sont proposés. Avec un accroissement d'une centaine de titres par mois et un grand nombre d'ouvrages récents, la plateforme propose désormais un véritable choix de livres variés et actuels.

Les retours des usagers reçus au sein de la cellule numérique du Service de la Lecture publique sont toujours aussi positifs. Il faut signaler que des aides ponctuelles ont été mises en place : des guides en ligne très complets, une assistance en ligne prise en charge par la cellule numérique et, évidemment, le réseau des bibliothécaires formé par toutes les bibliothèques publiques.

Lirtuel depuis 2015

Total des prêts	141.183
Inscrits	8.856 usagers
Collection	6.317 titres

Nombre de prêts de mars 2015 à décembre 2018



(1) PNB : Prêt numérique en bibliothèque (projet soutenu par le ministère de la Culture et le CNL français).

Nombre de prêts et de téléchargements de mars 2015 à décembre 2017

Période	Nb de prêts	Nb de téléchargements
mars-15	242	226
avr-15	289	263
mai-15	397	369
juin-15	528	502
juil-15	752	712
août-15	749	712
sept-15	847	812
oct-15	880	838
nov-15	995	954
déc-15	1047	1032
janv-16	1100	1070
févr-16	1228	1192
mars-16	1452	1409
avr-16	1469	1430
mai-16	1711	1661

juin-16	2247	2176
juil-16	2524	2448
août-16	2386	2313
sept-16	2012	1944
oct-16	2176	2078
nov-16	2229	2123
dec-16	3054	2900
janv-17	3494	3323
fev-17	3324	3168
mars-17	3826	3647
avr-17	3825	3640
mai-17	3633	3367
juin-17	3799	3585
juil-17	4397	4165
août-17	4527	4305
sept-17	3741	3517
oct-17	4087	3874
nov-17	3765	3562
déc-17	4103	3872

> LES PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES

Le prêt interbibliothèques est devenu monnaie courante entre les différentes bibliothèques. Au fil des années, il s'est généralisé et professionnalisé. Ces prêts permettent de satisfaire les demandes des usagers sans augmenter le budget des acquisitions et d'assurer un taux de rotation plus important aux différents catalogues existants.

En 2017, 103.783 emprunts ont été demandés via le prêt interbibliothèques, une belle croissance eu égard au chiffre de 90.613 emprunts réalisés en 2016. Un chiffre en hausse régulière depuis quelques années. Le nombre de prêts est lui passé de 58.204 en 2016 à 73.155 en 2017. Une sérieuse croissance de 20 % à laquelle le développement de l'outil Samarcande n'est pas étranger.

Le prêt interbibliothèques se pratique le plus souvent au sein d'une Province (ou de la Région de

Bruxelles-Capitale) ou vers la bibliothèque la plus proche. Mais une bonne partie des opérateurs directs n'hésitent pas (plus) à envoyer leurs livres hors de leur Province ou Région.

Ce service ne pourrait pas exister sans l'implication des opérateurs d'appui qui soutiennent les bibliothèques dans cette activité. Certains vont même jusqu'à mettre en place une navette qui facilite la circulation des livres entre les bibliothèques. Par ailleurs, depuis 2011, Samarcande, le portail des catalogues collectifs des bibliothèques, contribue à une vision globale des usagers sur les livres et les collections de l'ensemble des bibliothèques du Réseau public de la Lecture. Samarcande est, en quelque sorte, le catalogue des catalogues et permet le prêt non seulement au sein d'une Province ou Région, mais également entre Provinces et Région.

> LES POSTES INFORMATIQUES DESTINÉS AU PUBLIC (E.P.N.) ET LES SERVICES SUR LE NET

Les postes informatiques pour le public

La disposition interne de chaque bibliothèque intègre de plus en plus un EPN (Espace Public Numérique) mis à la disposition des usagers, des séjournants ou de toute personne ne disposant pas de matériel informatique à domicile. En 2017, ce ne sont pas moins de 1.553 postes informatiques qui sont accessibles à toute personne qui le souhaite. Ce chiffre est sensiblement pareil à celui de 2016 (1.563 postes informatiques). Une flotte informatique est toujours à disposition du public malgré les difficultés budgétaires rencontrées en Lecture publique. Il est par ailleurs à noter que 2017 est l'année durant laquelle la ministre Alda Greoli a permis une augmentation des aides à l'acquisition de matériel informatique au sein des opérateurs du Réseau. Ce type d'aide a vu ses possibilités augmenter de 100.000 €, ce qui était bienvenu pour les bibliothèques. Augmentation de 100.000 € qui n'a plus diminué ensuite.

Les services sur le net

Entrés de plein front dans les mutations informatiques, les opérateurs directs offrent de nombreux services sur le Net. Le premier service auquel on pense consiste à disposer d'un site Internet. Ils sont 90 % dans ce cas de figure. Un peu moins que les années précédentes, toutefois, les bibliothèques ne disposant pas d'un site propre partagent allègrement celui de leur pouvoir organisateur. Les informations concernant la bibliothèque se trouvent sur le site de la commune. Une manière d'éviter d'accroître les frais et surtout de profiter de la visibilité du site communal. Les opérateurs qui possèdent un site n'hésitent pas à le rénover régulièrement, on y trouve une série d'informations pratiques, l'annonce des activités à venir et des liens vers le catalogue.

Ce ne sont pas moins de 88 % des bibliothèques qui proposent une mise en ligne de leur catalogue. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2016 où elles étaient 92 % à le proposer. Une diminution à mettre en lien avec des soucis informatiques locaux passagers. Ce catalogue en ligne, véritable base de données permet de vérifier la disponibilité d'un document, ou tout simplement de retrouver un document par auteur ou par titre. Service au bénéfice de l'utilisateur, le mettre en ligne permet également la consultation à distance. De plus, il existe

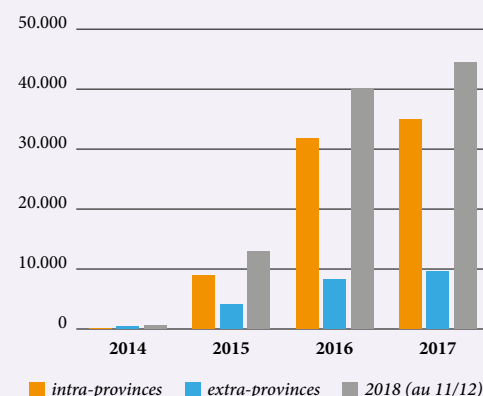
en Fédération Wallonie-Bruxelles, un catalogue des catalogues portant le nom de Samarcande, qui permet une consultation de l'ensemble des catalogues collectifs. Par ce biais innovant, les prêts interbibliothèques sont rendus possibles.

Réserver un document en ligne est possible pour 61 % des opérateurs directs. L'utilisateur n'a plus à se déplacer sans certitude de trouver ce qu'il cherche. Une belle facilité pour l'utilisateur qui dispose parfois de peu de temps pour se rendre en bibliothèque. Les échanges par courriels deviennent monnaie courante, les bibliothèques sont 89 % à les pratiquer. Un souci d'efficacité qui est loin de déplaire aux usagers qui en profitent. Les forums de discussion sur les sites restent le service le moins proposé : 29 % en 2017. Et pour cause, il exige de bénéficier des services d'une personne quasiment à temps plein, chargée de répondre à toute demande, faute de quoi le forum n'aurait pas de raison d'existence. Les forums connaissent cependant une croissance régulière, malgré les difficultés de mise en œuvre évoquées : 23 % l'utilisaient en 2016 contre 17 % en 2015 et 14 % en 2014.

Samarcande

En 2017, sur Samarcande, on constate une croissance toujours bien présente des PIB, même si moins forte que l'année précédente, avec 44.464 documents prêtés aux usagers via cet outil. Ce montant est différent du chiffre global des prêts interbibliothèques, toutes les demandes ne passant pas par lui.

Evolution des PIB



Dans le cadre d'une révision de la législation, le comité de convergence des pratiques de catalogage qui assure la cohérence entre les catalogues collectifs et Samarcande a retravaillé à une proposition de circulaire relative aux conditions de parainage. Les points sur les conditions techniques, bibliothéconomiques et bibliographiques de fourniture des données ont notamment été revus à cette occasion, tout comme le format standard de catalogage qui a également été révisé. À l'heure actuelle, la circulaire n'a pas encore été validée par une signature ministérielle.

Le comité a obtenu de la BNF l'autorisation de participer aux groupes de travail « Systèmes & Données », et « Normalisation RDA¹ en France » en qualité d'observateur. En effet, ce comité a notamment pour mission d'accompagner les bibliothèques publiques dans la transition bibliographique vers RDA France qui se prépare. L'objectif est de proposer des catalogues plus visibles sur le Web et des données bibliographiques mieux structurées (selon LRM², l'évolution de FRBR), afin de faciliter la recherche pour les utilisateurs. Il s'agit toutefois d'un changement de paradigme

complet qui nécessitera d'importantes adaptations des outils et des pratiques de catalogage.

Côté technique, la récupération des données bibliographiques du catalogue collectif liégeois, qui se faisait par transfert d'un fichier Unimarc en FTP, se réalise désormais via un moissonnage OAI-PMH³, ce qui permet de ne plus mettre en indisponibilité le système liégeois comme auparavant et de ne moissonner d'une fois à l'autre que les notices nouvellement créées ou modifiées.

En ce qui concerne les travaux et réflexions liés à Samarcande lancés en 2017, une étude sur les clés de dédoublement et de regroupement FRBR⁴ de Samarcande (FRBR simplifié à 3 niveaux) a été lancée qui devrait permettre, à terme, une amélioration de la recherche et de l'affichage dans Samarcande. Techniquement, un projet de migration sur un nouveau serveur Linux avec des performances plus élevées a été mis en route également.

Enfin, en 2017, les cinq nouvelles bibliothèques reconnues ont été ajoutées dans Samarcande.

Les sites Internet des réseaux locaux

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réseaux ayant un site Internet	94	99	106	119	117	122	132	138	142	142	142	139
Pourcentage	70 %	72 %	75 %	82 %	81,3 %	84 %	92 %	95,2 %	95,3 %	95,3 %	95,3 %	90,2 %

(1) RDA : Resource Description and Access / Ressources : Description et Accès.

(2) LRM : Library Reference Model / Modèle de référence pour les bibliothèques.

(3) OAI-PMH : Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting (protocole informatique).

(4) FRBR : Functional Requirements for Bibliographic Records / Fonctionnalités requises des notices bibliographiques.

Services rendus sur le Net

	2017
Mise en ligne du catalogue	88 %
Réservation en ligne	61 %
Échanges de courriels	89 %
Forum de discussion sur le site	29 %
Autres services	31 %

> LES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LES RÉSEAUX LOCAUX

Depuis 2009, la législation en vigueur encourage explicitement les bibliothèques publiques à s'appliquer à une mission principale : le développement des pratiques et des capacités de lecture de la population, ce qui peut se traduire par une réduction de la distance existant entre l'utilisateur et le monde de l'écrit. Toutes les activités et animations mises en place au sein des bibliothèques visent à poursuivre cet objectif. Le bibliothécaire s'est petit à petit transformé en un parfait médiateur ou passeur de livres et de lecture. Une évolution déjà couramment pratiquée par certains bien avant l'adoption du décret.

Le bibliothécaire est devenu au fil du temps un soutien de l'utilisateur dans le rapport qu'il entretient avec le livre. Loin d'être un soutien passif, il est dynamique et indispensable dans ses multiples approches du livre. Le bibliothécaire jette des ponts, il crée des liens. Et cette manière de travailler est d'autant plus importante lorsque le travail d'animation touche des publics dits éloignés de la lecture. La démarche qui consiste à transformer un rapport difficile avec le livre en un essai réussi nécessite des qualités indéniables d'empathie et de professionnalisme dans la mise en place des animations. Or l'animateur en bibliothèque n'est pas forcément un spécialiste en la matière. Il recourt alors souvent aux formations qui lui permettent de développer des outils pertinents et de relier au cours de ses animations le livre et tous les enjeux qui en découlent (économique, social et politique).

Les animations multiplient les rencontres avec les écrits en tout genre, elles offrent des informations, du plaisir et donnent souvent l'envie de plonger dans d'autres lectures. Elles ne sont pas créées pour divertir le public, même si la notion de plaisir y est souvent associée. Le décret du 30 avril 2009 a permis de les professionnaliser et de les généraliser à l'ensemble du Réseau public de la Lecture. En 2017, il n'existe plus une bibliothèque qui n'invite son public à vivre des moments de découverte des pratiques de lecture. Ces derniers revêtent des formes très différentes : atelier d'écriture, *murder party*, heure du conte, heure du livre, cercle de lecture, rencontres d'auteurs... Depuis peu, la durabilité et l'écologie s'invitent également dans les bibliothèques. Des grainothèques (lieu où on s'échange des graines) fleurissent un peu partout au rythme des possibilités, des formations écodurables sont dispensées dans le cadre de certains plans de développement.

2017 ne sera pas une exception dans la croissance ininterrompue du nombre d'animations proposées en bibliothèque. On en dénombre 53.221. Elles ont permis d'accueillir 872.915 personnes. Ces animations se déroulent tant à l'intérieur des murs de l'opérateur qu'à l'extérieur. Elles sont destinées à un public aussi divers que varié, mais surtout répondent à l'analyse du territoire faite en amont et qui a déterminé les attentes et les besoins de la population locale. Il n'est plus possible de nier aujourd'hui que cette analyse territoriale est un des éléments clés qui permettent de proposer des actions adaptées au public du territoire, gage à la fois d'attraction suffisante du public et d'impact positif sur ce même public.

Focus projet « Bambins sourds bouquinent »

L'APEDAF (Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones) s'est engagée, en 1978, à jouer un rôle d'information auprès des parents, mais également du grand public, aux défis et enjeux concernant la surdité, ce qu'elle représente et ce qu'elle implique. En 1998, l'association imagine un projet d'animation fabuleux : « Bébé, bambin sourds bouquinent ». Ce projet original et unique voit le jour à la bibliothèque d'Helmet à Schaerbeek. Il s'agit d'animations publiques réalisées à la fois par des conteurs entendants et par des conteurs sourds à destination de tout-petits au sein des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est construit en collaboration avec la communauté déficiente auditive et permet un accès aux histoires et aux contes par l'intermédiaire de la langue des signes.

Depuis 1998, le projet (soutenu par le Service de la Lecture publique) a essaimé dans d'autres bibliothèques sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Anderlecht, Namur, Etterbeek...). Une des caractéristiques du projet est de mélanger les publics qui assistent. Les parents sont bien entendu les bienvenus, mais également les enfants et leurs parents ne présentant pas de déficience auditive. Une belle manière d'assurer une intégration des publics dits « différents » et, surtout, d'ouvrir les possibilités pour les enfants de se voir, de se rencontrer, de s'approprier... L'enfant porteur d'un handicap se voit reconnaître de la même manière qu'un enfant entendant. Il a la possibilité d'accéder aux mêmes offres, même si celles-ci sont réfléchies pour lui être accessibles.

Ces animations d'une heure demandent en amont une préparation minutieuse et approfondie. Le déroulement de ces dernières implique une véritable participation de la bibliothèque hôte et des parents. Chaque livre proposé lors de l'animation peut ensuite être consulté ou emprunté. Les parents participant à l'animation peuvent à leur tour raconter les livres à leurs enfants durant la pause. Les animations attirent en moyenne 25 partici-

pants. Et, du côté des bibliothèques publiques, le projet est un moyen exceptionnel de développement des capacités langagières. De plus, elles atteignent par ce biais un public dit éloigné de la lecture en transformant ce moment magique en une intégration possible de celui ou de celle qui n'est pas dans la norme. Ce décroisement des communautés est une formidable porte vers l'acceptation de la différence.

Nombre de personnes ayant participé aux animations en 2017

	Personnes accueillies hors de la bibliothèque	Personnes accueillies dans la bibliothèque	Total des personnes accueillies pour les animations
Brabant wallon	35.274	25.861	61.135
Bruxelles	136.477	37.429	173.906
Hainaut	179.364	102.482	281.846
Liège	164.215	85.016	249.231
Luxembourg	34.341	28.315	62.656
Namur	25.025	19.114	44.139
Total	574.696	298.217	872.915

Nombre d'animations et nombre de personnes ayant assisté aux animations entre 2006 et 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'animations	33.659	33.741	39.022	39.033	39.633	44.806	45.293	50.764	51.105	51.805	53.221
Nombre de participants aux animations	604.155	613.451	670.033	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	872.915

Les animations dans et hors de la bibliothèque en 2017

Animations...	... dans la bibliothèque	... hors de la bibliothèque	Total
	37.674	15.547	53.221

Nombre d'animations organisées selon la taille de la commune où est implanté le réseau

Nombre d'habitants	Nombre moyen d'animations
Moins de 15.000	198
De 15.000 à 24.999	328
De 25.000 à 34.999	399
De 35.000 à 49.999	421
Plus de 50.000	1.108



C) LES RESSOURCES ET MOYENS POUR L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX

Une bibliothèque doit pouvoir disposer de personnel en nombre suffisant, de locaux adaptés et de collections s'inscrivant dans un souci de répondre à une analyse des besoins du public. Ces éléments forment les caractéristiques essentielles et inévitables à la mise en place du développement des pratiques de lecture.

> LE PERSONNEL

Qui compose ce personnel de bibliothèque ? Bibliothécaires, animateurs, volontaires, on les croise lors d'un passage en bibliothèque sans vraiment les connaître ni avoir une idée précise de leurs qualités spécifiques. Les rapports financiers rendus par les opérateurs directs permettent de lever un coin du voile sur d'éventuelles questions de genre du personnel qui opère en bibliothèque publique. Un recensement du personnel subventionné permet de confirmer des observations largement répandues. Le personnel de bibliothèque est en majorité féminin. Ils ne sont que 22 % représentants masculins. Est-ce à dire que cette sous-représentativité implique des effets sur le travail quotidien ? Une véritable analyse sociologique permettrait sans doute de répondre à cette question.

En 2017, l'ensemble du personnel des bibliothèques publiques est constitué de 1.288,19 équivalents temps plein. Ils étaient 1.269,3 en 2016 et 1.273,2 en 2015. Les chiffres évoluent peu et sont tout à fait comparables. Le nombre de volontaires est quant à lui en légère augmentation. On pensait qu'avec le nouveau décret de 2009, ces derniers allaient disparaître, afin de professionnaliser les cadres existants, mais il faut bien constater que la réalité du terrain et les difficultés budgétaires ne permettent pas aux opérateurs de s'en passer. Et, si professionnalisation il y a, elle se diffuse vers les volontaires également. Des demandes de formations destinées spécifiquement à ceux-ci sont parvenues au service formation de la Lecture publique. Une manière de les outiller et de leur garder une place acquise au fil des années au sein des opérateurs directs.

Les difficultés budgétaires récurrentes, depuis 2015, placent les bibliothèques dans une situation compliquée. La professionnalisation du personnel implique de disposer de moins de bénévoles. Et pourtant, au fil des années, force est de constater que le nombre d'heures prestées par les volontaires

a tendance à croître. En 2017, ils sont 808 à fournir des heures et une aide précieuse pour de menus travaux de plastification de documents ou pour du rangement éventuel. Il est sans nul doute plus aisé de se laisser seconder par ce « volontariat » moins coûteux mais moins bien formé en général.

Le personnel rémunéré pour l'ensemble des réseaux locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnel à qualification bibliothéconomie	764,7	795,82	807,3	808,3	845,4	899,52	864,06	970,66	887,09	837,95
Personnel à qualification non-bibliothéconomie	144,2	148,06	152,9	158,5	183,1	185,03	183,61	142,62	203,11	218,51
Personnel qualifié	908,9	943,88	960,2	966,8	1.028,5	1.084,5	1.047,67	1.113,28	1.090,2	1.056,46
Personnel non-qualifié	199,1	192,66	211,4	191,8	180,4	162,9	169,82	159,9	179,1	231,73
Total	1.108,0	1.137,0	1.172,0	1.159,0	1.208,9	1.247,4	1.217,5	1.273,2	1.269,3	1.288,19

Le personnel non rémunéré pour l'ensemble des réseaux locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de volontaires	819	810	939	845	808	773	783	802	785	808
Nombre d'heures prestées par mois par des volontaires	7.616	9.525	8.651	8.563	8.239	8.003,5	8.199	9.842	10.602	9.517

> LES LOCAUX

Les locaux d'une bibliothèque publique reflètent un joyeux mélange de mise en évidence des documents, de lieux d'accueil, de rencontre et de lieux de lecture. L'architecture doit être une invitation à entrer, à franchir les portes, tout en permettant à chacun d'y trouver sa place. Son organisation intérieure est souvent le reflet des priorités du plan de développement. Quand elles ont les moyens financiers de le faire, le mobilier intérieur allie souvent confort et incitation à la lecture. Chaque bibliothèque définit par ses choix de mobilier une identité propre et une ambiance particulière. L'organisation des lieux permet souvent aux différents publics de se côtoyer tout en suivant les activités qui lui sont proposées, sans pour autant perturber les autres types de public présents.

Les superficies ont peu évolué depuis 2015. De manière générale, 75 % de la surface est toujours accessible au public, tandis que le reste est consacré au stockage des collections. Chaque réseau dispose donc en moyenne de 889 m². La bibliothèque est vraiment un lieu convivial ; l'utilisateur

ou le séjournant peuvent s'y installer confortablement. De nombreux lieux n'hésitent plus à proposer des fauteuils au creux des salons de lecture dont le confort n'a rien à envier aux intérieurs cosy. Par réseau, 73 places assises sont proposées pour un total, tous réseaux confondus, de 11.287.

La visibilité du bâtiment reste un atout dans l'accessibilité de ce dernier. La presque totalité des bâtiments dispose en 2017 d'une signalisation extérieure. Elles sont en effet 99 % à en bénéficier. La signalisation dans la commune est parfois plus compliquée à obtenir, elle dépend souvent du bon vouloir du pouvoir organisateur : 75 % d'entre elles bénéficient de cette signalisation qui à l'instar des cailloux du petit Poucet mène le public jusque dans leurs murs. 92 % d'entre elles se sont mises aux normes prescrites et offrent un accès aux personnes à mobilité réduite. Les 8 % restantes sont pour la plupart confrontées à des difficultés liées à des contingences ingrates de disposition des lieux. Des emplacements de parking sont également proposés auprès de 92 % des opérateurs.

> LES COLLECTIONS

Une bibliothèque est un agent de changement, de développement social et personnel. Et, pour remplir ce rôle, il est indispensable que ces fonds soient adaptés aux constatations de l'analyse de son territoire. Elle rend accessible l'information par le biais de sa politique documentaire. Composer un fonds qui correspond à un véritable accès aux cultures implique de proposer des livres qui ouvrent l'esprit plutôt que de s'encombrer de livres inutiles ou sous-utilisés. Et, pour ce faire, il importe de trouver des références dans tous les domaines et correspondant à de multiples centres d'intérêt. Conformément aux exigences décrétales, les collections doivent permettre un choix suffisant et, si la quantité n'est plus obligatoire, l'adaptation de la collection aux besoins du public qui fréquentent les lieux est, elle, indispensable. De même, la proposition de prêt de livres numériques, de livres audio, de jeux se doit d'accompagner celle de livres papier.

Le bibliothécaire, dont le niveau de formation s'est accru au fil des ans, est maintenant susceptible de développer des politiques d'achat en adéquation avec les objectifs d'éducation permanente et d'émancipation culturelle visés par le décret de 2009. Les bibliothèques doivent donc disposer de ressources variées et répondant aux besoins de leur territoire de référence. Les critères de choix ne sont pas uniquement quantitatifs, ils doivent également être qualitatifs et « représentatifs des besoins socioculturels contemporains inhérents au caractère public de l'institution... »¹.

De plus, les collections sont adaptées aux projets poursuivis par le plan quinquennal de développement. Les bibliothécaires n'ont aucune difficulté à sélectionner les ouvrages selon des critères pertinents, variables d'une bibliothèque à l'autre et dépendant de la bonne connaissance de leur public. Ils construisent l'ensemble de leurs actions avec la population et leur sélection de documents suit le même cheminement. Le décret de 2009 incite en son article 1^{er} « à favoriser l'accès au savoir et à la culture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports, matériels et immatériels, de même qu'à permettre leurs utilisations multiples par le plus grand nombre »².

En 2017, l'ensemble des collections des réseaux locaux s'élève à 11.592.257 documents tous supports confondus. Sa grande majorité est composée

de livres : 11.217.954. Cette année, et pour la première fois depuis longtemps, on constate une diminution du volume des collections. Il n'est guère aisé pour un bibliothécaire de pratiquer l'élagage : cette occupation requiert du temps et a une portée pour le moins ingrate. L'offre de multimédias est en constante augmentation : 362.178 en 2017. Il reste encore quelques cassettes audio et vidéo qui subsistent dans les rayonnages de certaines bibliothèques, mais elles vivent leurs derniers instants, remplacées petit à petit par des CD et DVD qui à leur tour disparaîtront peu à peu.

Élagage

Depuis 2014, la tendance en bibliothèque était à l'accroissement continu des collections, alors que le phénomène était plutôt inverse avant 2013. L'effet du nouveau décret avait conscientisé les bibliothécaires à désherber les documents qui ne devaient plus être proposés au public. Une propension liée à l'élagage effectué de manière rigoureuse dans les réseaux afin de permettre aux collections de répondre aux exigences du décret. Depuis 2014, l'inclinaison s'est inversée : le nombre de documents s'est accru, même si l'élagage s'est poursuivi de manière régulière. L'élagage ne suffisait pas à contrer le chiffre des acquisitions. En 2017, et pour la première fois depuis quelques années, le nombre total de documents diminue. Moins d'acquisitions, un élagage suffisant, il suffit de peu pour ramener le nombre de documents dans des proportions raisonnables. Ce sont 423.371 documents qui ont fait les frais de l'élagage. Un travail difficile mais indispensable au bon fonctionnement de l'opérateur direct.

L'effort important de formation et de sensibilisation à l'élagage accompli chaque année par la Réserve centrale de Lobbes s'est poursuivi en 2017. Cette dernière accompagne de manière très bénéfique les acteurs de terrain. Une formation était proposée dans le catalogue des formations. De plus, des formations ont également été suggérées pour les bibliothécaires désireux de donner une seconde vie aux livres désherbés et non susceptibles d'être accueillis au sein de la Réserve centrale à Lobbes.

Parmi ses objectifs, le décret de 2009 encourage le développement des pratiques de lecture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports, matériels et im-

(1) Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (Chapitre III, section 1^{re}, article 12).

(2) Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques (section 1, article 1).

matériels. Il vise aussi à permettre leurs utilisations multiples par un plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, le taux de rotation¹ des documents dans une bibliothèque devrait s'améliorer. Ce taux permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public. Et pourtant, depuis 2010, ce taux ne s'est pas accru, il a plutôt tendance à diminuer. De 0.95 en 2010, il est passé

à 0.78 en 2015. En 2016, il est de 0.80. Le travail de sensibilisation à l'élagage était donc loin d'être terminé. En 2017, et pour la première fois depuis 2009, ce taux présente une légère croissance, il est de 1.00. Loin d'être suffisant, ce taux de 1.00 correspond à l'augmentation constatée du nombre de prêts. Une évolution à confirmer dans les prochaines années...

Les ressources pour l'ensemble des réseaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Livres	11.833.670	11.769.824	11.442.199	11.119.482	10.936.695	11.260.590	11.646.811	11.217.954
<i>dont acquisitions</i>	498.422	513.424	485.836	403.452	500.888	542.466	623.727	357.852
<i>dont dons</i>	57.115	62.547	47.301	62.052	64.743	61.838	79.325	31.724
<i>dont retraits</i>	352.262	500.956	734.859	676.041	636.491	520.092	545.453	423.371
Périodiques	14.280	11.884	8.777	10.100	286.332	36.149	96.073	12.125
Multimédia	315.859	317.899	323.293	330.524	349.178	345.016	350.965	362.178
Documents totaux	12.163.809	12.099.607	11.774.269	11.460.106	11.572.205	11.641.755	12.093.849	11.592.257

L'accès physique aux bibliothèques en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Signalisation existant dans la commune	67 %	70 %	69 %	76 %	75 %
Signalisation du bâtiment	98 %	97 %	96 %	97 %	99 %
Accès handicapés-moteur existant	88 %	90 %	90 %	92 %	92 %
Parking disponible	92 %	94 %	92 %	92 %	92 %

Types de documents imprimés présents dans les collections en 2017

	Jeunesse	Adulte	Total	
Documentaires	1.191.406	3.082.499	4.273.905	38 %
Fiction	2.547.065	2.922.282	5.469.347	49 %
BD	628.531	489.695	1.118.226	10 %
Documents imprimés exclus du prêt	37.266	319.210	356.476	3 %
Total	4.404.268	6.813.686	11.217.954	100 %

(1) Nombre de prêts/ nombre de documents : ce taux donne une indication sur le nombre de fois que les documents sont empruntés. Un taux élevé indique une utilisation intensive.

Nombre de livres élagués pour l'ensemble des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Brabant wallon	18.695	47.089	53.141	73.755	40.648	35.925	21.562	36.939	53.044
Bruxelles	50.018	49.695	101.074	108.207	143.237	99.701	96.399	104.404	103.861
Hainaut	80.223	95.394	89.060	290.768	249.246	334.627	170.830	180.976	170.458
Liège	109.609	96.380	221.075	179.976	194.678	118.216	133.938	115.207	20.376
Luxembourg	16.363	15.961	16.471	15.650	35.788	23.246	35.603	31.119	38.241
Namur	20.865	47.743	20.135	66.653	32.928	24.777	61.760	46.683	37.391
Total	295.773	352.262	500.956	735.009	676.041	636.492	520.092	515.328	423.371

Postes informatiques à destination du public pour l'ensemble du réseau

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes informatiques	901	990	1.018	1.142	1.239	1.285	1.363	1.449	1.525	1.494	1.402	1.563	1.553

Autres supports disponibles dans l'ensemble des réseaux locaux

Supports	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cédéroms	17.648	17.844	15.341	14.649	13.078	12.284	10.981	8.655	8.794	7.169
CD audio	135.819	145.845	161.284	157.990	156.856	160.197	165.483	165.363	165.066	169.334
Livres CD	5.223	7.128	9.383	11.209	10.430	14.134	15.821	16.577	16.717	18.227
Cassettes audio	6.140	6.089	4.865	4.922	4.465	3.811	3.146	2.343	707	637
Cassettes vidéo	13.137	12.055	11.300	11.065	10.244	9.923	9.637	7.884	93	75
DVD	21.716	29.741	39.508	44.029	27.209	53.428	38.016	65.898	66.688	67.031
Jeux	62.696	61.711	62.517	67.472	72.426	76.561	75.171	56.614	82.297	87.253
Autres	9.805	9.077	11.661	6.563	6.831	7.051	7.414	6.356	10.143	10.855
Total	272.184	289.490	315.859	317.899	301.539	337.174	325.669	329.690	350.505	360.581



D) LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Une portion de la population d'un territoire donné n'éprouve aucune difficulté à se rendre spontanément en bibliothèque. Attirer tous les autres reste un défi au quotidien pour l'ensemble des opérateurs directs. Comment s'y prendre ? Comment informer ? Comment communiquer ? La formation initiale des bibliothécaires ne les a que peu outillés en la matière. Ils se sentent souvent démunis face à la question. De multiples formations continues ont été offertes au fil des ans. De plus, les bibliothécaires disposent de plus en plus souvent de personnel compétent dans la manipulation des réseaux sociaux, ce qui semble être aujourd'hui un passage obligé. Les dépliants et les signets trouvent toujours une place dans le quotidien de la bibliothèque, ils sont utilisés pour démontrer tout le potentiel du lieu. Les relations avec la presse sont le fruit d'une évolution. Les conférences de presse, autrefois nécessaires, ne sont plus utilisées que dans de rares cas. Signe évident que d'autres canaux informatifs sont utilisés. De plus, certains opérateurs d'appui proposent également des plateformes de visibilité pour leur réseau en se faisant le relais informatif et promotionnel de ce que chaque opérateur direct met en place. Les spécificités de chaque territoire, l'ampleur des

projets développés conjugués au peu de moyens dont disposent les opérateurs directs ont amené les bibliothèques à construire des partenariats avec de multiples acteurs culturels. Développer la lecture publique sur un territoire donné avec de nombreux acteurs potentiels s'est au fil des années révélé d'une pertinence indispensable. Une action culturelle construite en partenariat permet sans conteste de bénéficier d'expériences variées, d'aller à la rencontre de publics différents. Les bibliothèques augmentent de manière exponentielle leurs actions. Et, corollaire de ce qui précède, l'opérateur direct se voit inscrit dans un tissu culturel et social plus vaste.

Les bibliothèques sont devenues des expertes dans la manière de nouer des partenariats dignes de ce nom. En 2014, un séminaire d'échanges de pratiques et d'expertise s'est tenu tout au long de l'année. Il réunissait différents acteurs de terrain (bibliothèques, Centres culturels, CPAS...). Ces réunions se sont poursuivies en 2015, la conclusion du séminaire s'est faite par le biais d'une formation donnée dans le courant 2017 et qui s'intitulait : *Projets en partenariat : comment impliquer chacun dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation ?*

> LES PARTENARIATS

En 2017, ce ne sont pas moins de 7.445 projets en partenariat qui se sont mis en place. Depuis 3 ans, ce chiffre est en hausse constante, 6.048 en 2015, 6.343 en 2016. Le nombre de partenaires autour des projets s'accroît également : 5.070 en 2017 contre 4.495 en 2016. Plusieurs constats sont à faire :

- le partenariat est une donnée incontournable pour les opérateurs directs ;
- le partenaire privilégié de la bibliothèque est encore et toujours un établissement scolaire.

Travailler avec les écoliers reste une évidence pour la plupart des bibliothécaires, un choix qui s'inscrit dans un long parcours commun et qui continue à se construire chaque année ;

- d'autres partenaires constituent des acteurs préférentiels, même si les projets avec eux sont un peu moins nombreux : les CPAS, les communes et les associations d'éducation permanente avec qui la bibliothèque poursuit des missions et partage des objectifs convergents.

> LE TRAVAIL VERS LE NON-PUBLIC

Attirer les publics dits éloignés de la lecture n'est guère chose aisée. Pourtant, il s'agit d'une des missions principales des bibliothèques. De nombreuses actions sont menées chaque année en ce sens. En voici quelques exemples :

Lire dans les parcs

Début des années 2000, le Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles lance un projet original dans les parcs ou les lieux publics d'une bonne partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis, chaque été, dès que les beaux jours reviennent, les coussins sont sortis et les livres sélectionnés. Il s'agit de proposer, le temps des vacances d'été, le déplacement des livres d'une bibliothèque vers divers lieux publics. L'objectif est d'offrir, en juillet et en août, des moments de plaisir aux enfants en découvrant des livres variés. À des dates précises, des animateurs se rendent vers un endroit déterminé d'un parc et/ou d'un lieu public où habituellement des enfants jouent et, munis d'une caisse ou d'un sac de livres, ils proposeront aux enfants de lire le(s) livre(s) de leur choix. Chaque lieu est parrainé par une bibliothèque publique afin d'inviter les enfants à la fréquenter en dehors des séances d'animations dans les parcs et, par temps de pluie, les animateurs les attendent dans la bibliothèque partenaire. Cette opération est vite devenue un incontournable adopté par de nombreuses bibliothèques. Par bon temps et même par mauvais temps, on trouve à tous les coins de parc des animateurs-lecteurs qui présentent à voix haute les petites perles de leurs collections. Les livres vont à la rencontre de leurs lecteurs mais surtout des non-lecteurs.

En 2017, du 1^{er} juillet au 31 août, les animations se sont déroulées dans quelque 80 sites différents, à Bruxelles et en Wallonie. En se rendant dans les lieux où se trouvent les enfants en été, les bibliothécaires cherchent à atteindre plus particulièrement des jeunes issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. La sensibilisation des familles à l'importance de la manipulation du livre se fait chaque année le plus tôt possible. Les bibliothécaires entraînent les enfants, parfois très jeunes, à la découverte de la diversité des livres. Cette opération se révèle souvent être le point de départ de la fréquentation d'une bibliothèque publique.

Les Nuits d'Encre

Le festival *Les Nuits d'Encre* invite à lire et à découvrir des auteurs d'ici et d'ailleurs, dans des lieux qui favorisent la rencontre et dans des formules originales (nuit de la sérigraphie, ateliers créatifs, spectacles musicaux, rencontre culino-littéraire, balades littéraires en bus...). Il est organisé en étroite partenariat par deux opérateurs principaux : la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le but de cette collaboration est de déterminer les orientations du festival, de le soutenir, de faciliter sa mise en œuvre et d'en garantir les objectifs. À ces deux opérateurs principaux s'ajoute une trentaine de partenaires (locaux, régionaux ou nationaux), dont il faut noter qu'ils relèvent de secteurs différents, ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités et compétences. Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre

les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles sur le territoire. L'originalité de la formule est également de bénéficier de la collaboration de deux invités d'honneur, qui composent avec les organisateurs une programmation cohérente autour d'une thématique qu'ils choisissent.

En 2017, Anne Herbauts et Antoine Wauters ont tenu ce rôle, ils ont choisi la thématique *Cairns*¹. Ainsi, *Les Nuits d'Encre* sont, de loin, devenues le principal événement littéraire en Brabant wallon. Le festival est devenu le rendez-vous des passionnés et amateurs de lettres, mais aussi des étudiants et des publics fréquentant (ou pas) les bibliothèques. Avec l'ensemble des partenaires, le festival *Les Nuits d'Encre* est participatif. Le défi actuel consiste à accentuer cette caractéristique et à explorer de nouvelles formes d'interaction avec les publics, à développer des échanges visant l'intégration de pratiques individuelles dans des pratiques collectives qui permettent tant la détente que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle.

La Nuit des Bibliothèques : « un doudou, un livre et au lit »

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque centrale du Brabant wallon coordonne une campagne d'animations en faveur de la petite enfance. Pourquoi ? Tout semble démontrer que les habitudes prises dans l'enfance ont tendance à perdurer dans le temps. L'objectif du festival est véritable-

ment de sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture par le biais d'activités qui permettent de créer du lien parents/enfants.

En 2017, le réseau brabançon a été mobilisé. Le soir du solstice d'hiver, lorsque les nuits sont les plus longues, 11 séances de lectures en pyjama ont été organisées. Ces moments rencontrent toujours un grand succès auprès des enfants. Ces heures du conte particulières se professionnalisent et les animatrices les préparent avec beaucoup de soin. La Bibliothèque centrale propose à cet effet une sélection d'albums thématiques et suggère des pistes d'animation. Lors des réunions de réseau, le partage d'informations et d'expériences permet aussi d'améliorer les pratiques.

Vingt et un ateliers « Doudou it yourself » ont été organisés dans les bibliothèques du réseau. Accompagnés par des artistes-couturières, les enfants ont fabriqué les doudous nés de leur imagination, d'autres ont fait des attrape-rêves ou des poupées-tracas. Cette activité, volontairement intergénérationnelle, est conçue pour créer des moments de complicité entre les enfants et les adultes. Ainsi, il n'était pas rare de voir les plus petits s'en sortir mieux que leurs aînés.

Les bibliothèques considèrent l'opération *Nuit des Bibliothèques* comme un rendez-vous incontournable avec leurs publics et elles y voient aussi une opportunité de tester de nouvelles formules originales ou pour programmer d'autres activités. En 2017, à côté des activités proposées par la Bibliothèque centrale, il y a eu une exposition, des spectacles et une séance Biblio-fil et une grande nuit du jeu.

Nombre de partenaires et de projets pour l'ensemble du réseau en 2017

	Nombre de partenaires	Nombre de projets	Pourcentage
Bibliothèques	634	619	8,3 %
Centre culturels	223	548	7,4 %
CPAS/communes	492	817	11 %
Alphabétisation	121	197	2,6 %
Éducation permanente	419	765	10,3 %
Écoles	2.185	3.326	44,7 %
Autres	996	1.173	15,7 %
Total	5.070	7.445	100 %

(1) Pyramides de pierres élevées par des explorateurs comme points de repère.

Les supports de communication de 2011 à 2017

Les pourcentages mentionnent le nombre de bibliothèques utilisant les différents supports

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Publication de dépliants	Diffusion interne à la bibliothèque	77,2%	84,8%	86,2 %	88,0 %	88 %	89,3 %	89,6 %
	Diffusion externe à la bibliothèque	75,9%	84,1%	86,9 %	90,6 %	91,2 %	90,6 %	86,4 %
Publication d'affiches		82,8%	91,7%	91,7 %	96,6 %	94,6 %	95,3 %	92,8 %
Publication de signets	Diffusion interne à la bibliothèque	71,0%	81,4%	83,4 %	82,5 %	79,9 %	82,5 %	79,9 %
	Diffusion externe à la bibliothèque	50,3%	55,9%	61,4 %	65,1 %	55,7 %	63,7 %	61,7 %
Communication avec la presse	Communiqués de presse	73,1%	83,4%	80,6 %	79,2 %	74,5 %	72,5 %	75,3 %
	Conférences de presse	23,4%	29,7%	31 %	36,3 %	31,5 %	25,5 %	38,3 %
	Articles parus, passages TV, radio	83,4%	93,8%	94,5 %	92,6 %	83,9 %	85,2 %	88,3 %
Existence d'un site web de présentation		71,0%	82,1%	82,1 %	87,2 %	79,8 %	91,2 %	90,2 %

Relations avec les pouvoirs subsidiaires et d'autres structures

	2017
Participation régulière aux réunions de gestion du pouvoir organisateur	94,1 %
Participation régulière aux réunions avec d'autres pouvoirs subsidiaires	53,9 %
Participation régulière à des réunions avec d'autres structures	78,5 %



E) L'ÉTAT DU RÉSEAU PUBLIC DE LA LECTURE

La Lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles se décline véritablement en réseau. D'opérateurs directs en opérateurs d'appui, une toile s'est tissée au fil du temps, de nombreuses bibliothèques couvrent la quasi-totalité du territoire. Elles produisent et construisent entre elles des échanges nombreux et constructifs.

À l'époque où la mutualisation est indispensable, les bibliothèques la pratiquent de manière abondante et judicieuse. Elles n'ont de cesse de rester proches de leurs usagers et le nombre de bibliothèques implantées sur tout le territoire wallon et bruxellois assure sans conteste cette proximité.

> L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU PUBLIC DE LA LECTURE – LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

En 2017, et pour la première fois depuis quelques années, cinq bibliothèques ont pu être reconnues et le Réseau de la Lecture publique voit son nombre d'opérateurs directs porté à 154. La couverture du territoire en est d'autant agrandie. 154 réseaux composent désormais le Réseau public de la Lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour

180 communes desservies sur 272. Il s'agit de garder en mémoire qu'en sus des réseaux locaux, des bibliothèques itinérantes complètent les dessertes locales. Elles se rendent dans les communes non desservies (mais pas uniquement) par des bibliothèques locales.

> LES RECONNAISSANCES EN 2017

L'année 2016 avait vu se prolonger les difficultés budgétaires ayant déjà affecté le secteur de la Lecture publique en 2015 et, de manière un peu moins évidente, en 2014. La suspension des reconnaissances était prolongée et la diminu-

tion linéaire des subventions de fonctionnement conservée. En 2017, enfin, comme dit ci-dessus, cinq nouvelles bibliothèques vont être reconnues. Il s'agit des bibliothèques de Neupré, Perwez, Sivry-Rance, Rendeux et Beauraing.

Répartition des différents types de bibliothèques reconnues

	Opérateurs d'appui	Itinérantes	Spéciales	Réseaux locaux	
				Rec. décret 1978	Rec. décret 2009
Brabant wallon	1 CLP			2	9
Bruxelles	0		2	5	11 dont 1 encyclopédique
Hainaut	1	1		14	35 dont 6 encyclopédiques
Liège	1	1	1	10	26 dont 5 encyclopédiques
Luxembourg	1	1		9	12
Namur	1	1		9	12 dont 1 encyclopédique
Total	5	4	3	154	

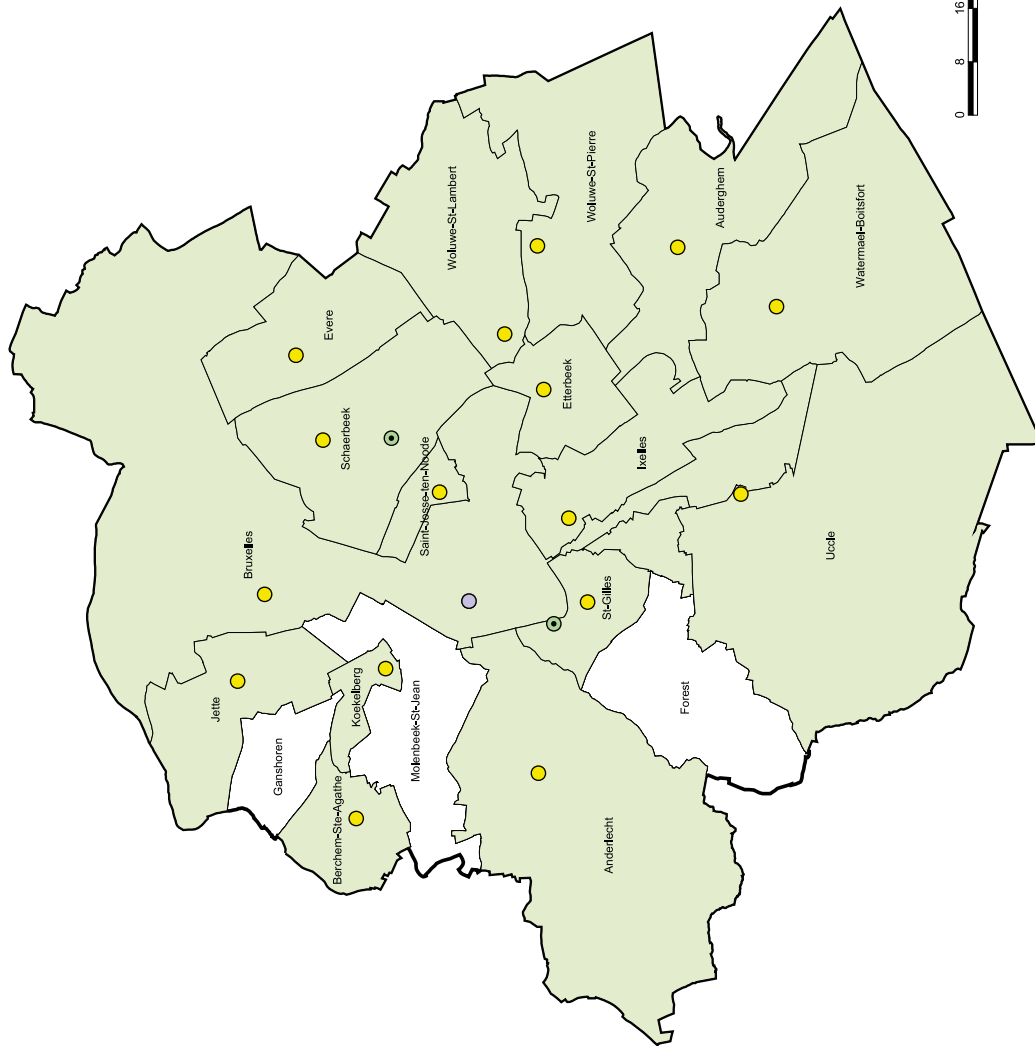
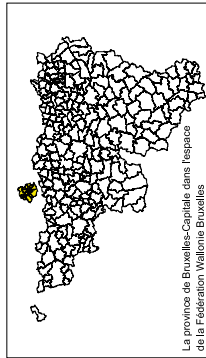
Communes desservies par une bibliothèque fixe reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles 2017

	Brabant wallon		Bruxelles		Hainaut		Liège		Luxembourg		Namur		Total	
Nombre total de communes	27		19		69		75		44		38		272	
Desservies	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Nombre	13	14	16	3	49	20	57	18	24	20	21	17	180	92

Densités, réseaux et implantations en 2017

	Superficie (km ²)	Densité (habitants/km ²)	Réseaux	Filiales et dépôts	km ² /implantation
Brabant wallon	1.090	366	11	21	34
Bruxelles	161	7.351	16	44	2,7
Hainaut	3.786	353	49	111	23,7
Liège	3.862	285	36	120	24,7
Luxembourg	4.440	63	21	27	92,5
Namur	3.666	134	21	29	73,3
Total	17.005	271	154	352	33,6

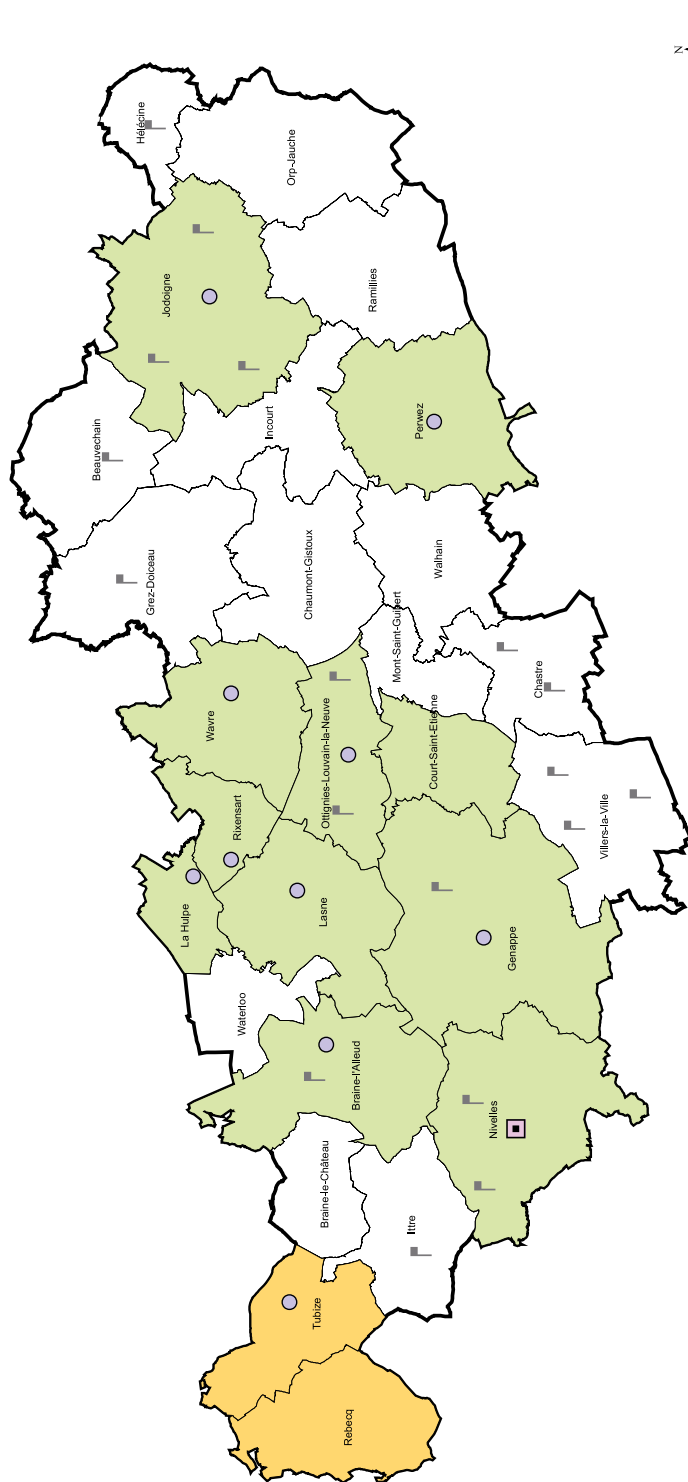
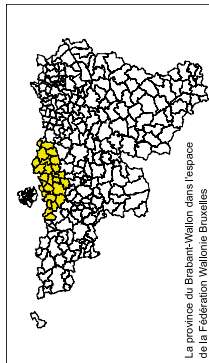
Réseau public de la Lecture dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2017



Cartographie : Abdelkhalid

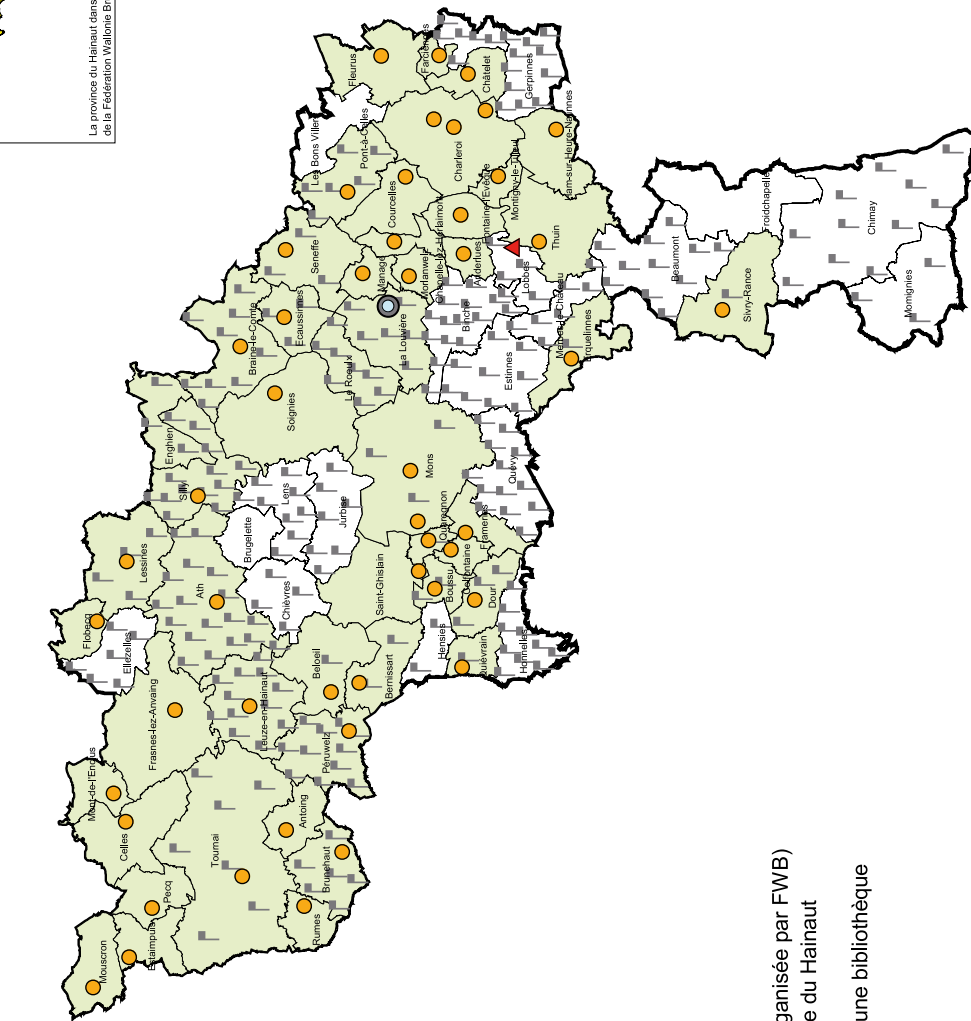
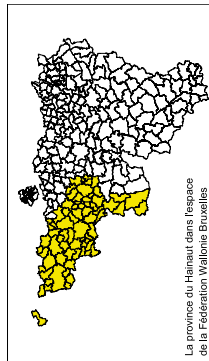
etnic Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI)

Réseau public de la Lecture dans la province du Brabant wallon en 2017



Cartographie : Abdelkhalid

Réseau public de la Lecture dans la province du Hainaut en 2017

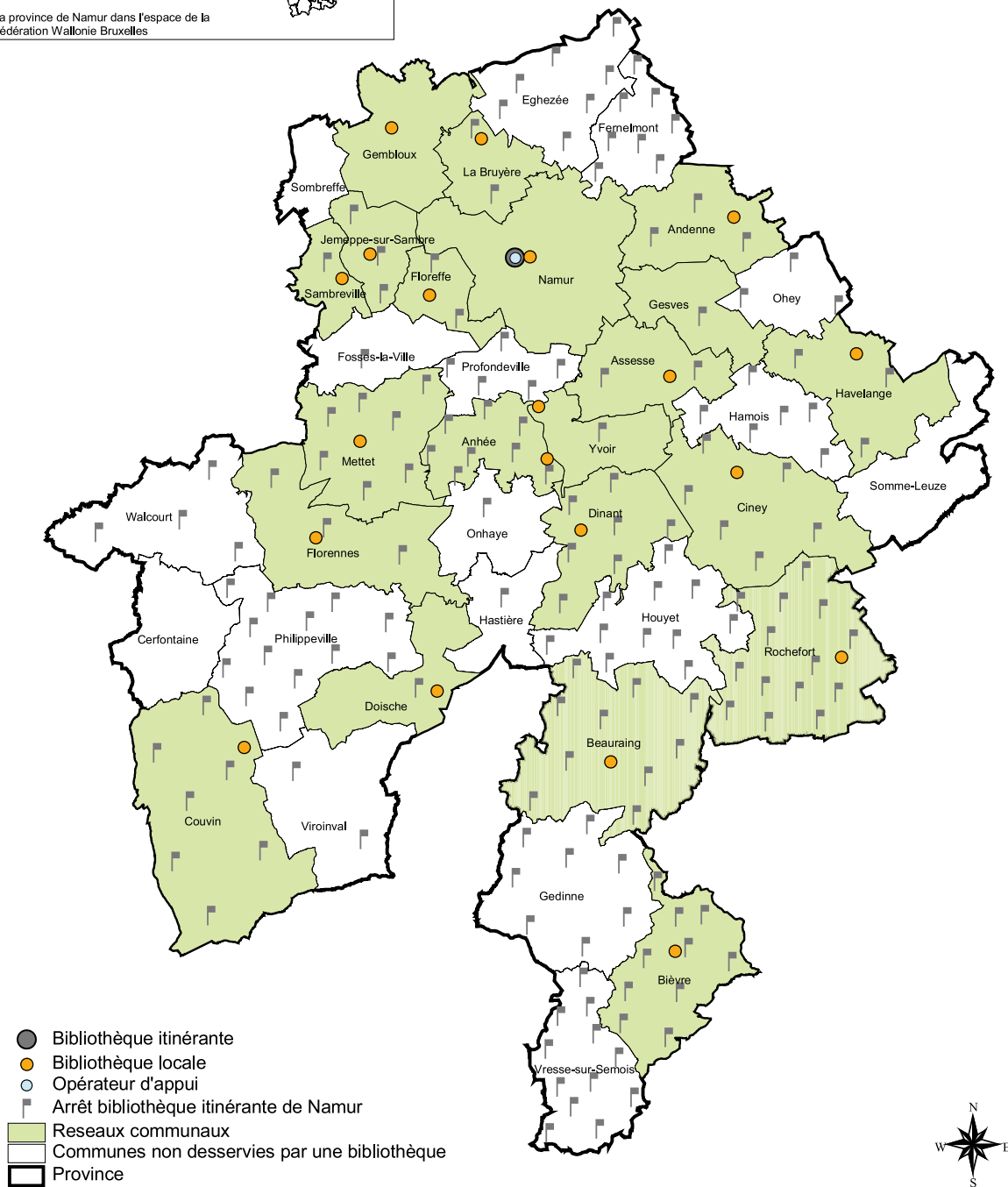
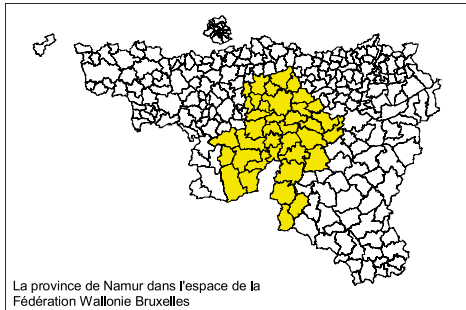


- Opérateur d'appui
- Bibliothèque locale
- Bibliothèque itinérante
- ▲ Réserve centrale de Lobbes (organisée par FWB)
- ▲ Arrêt de la bibliothèque itinérante du Hainaut
- Réseaux communaux
- Communes non desservies par une bibliothèque
- Province

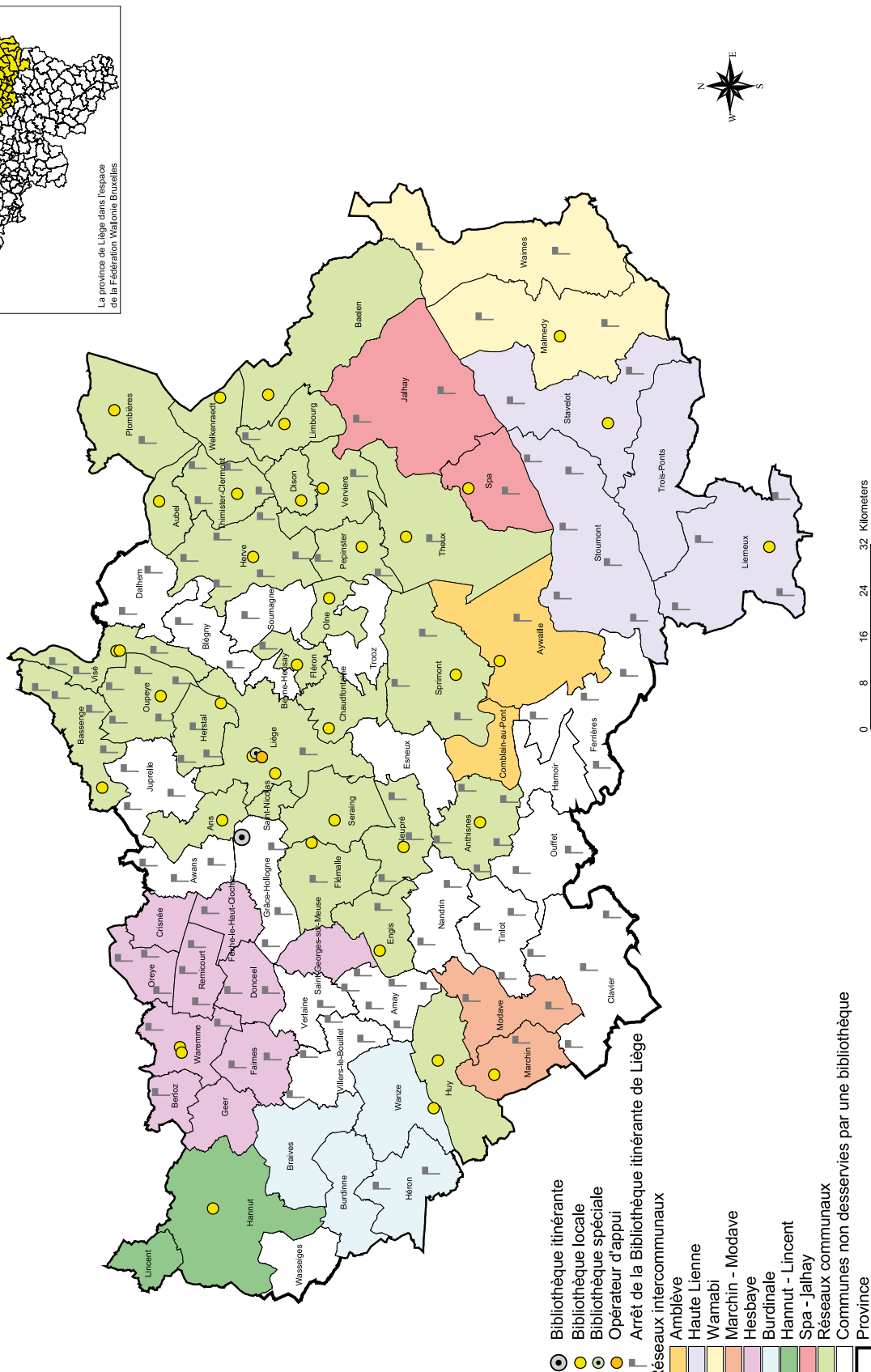
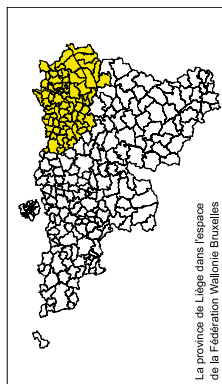
Cartographie : Abdelkrim ABDELKHALED

eimc Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI)

Réseau public de la Lecture dans la province de Namur en 2017



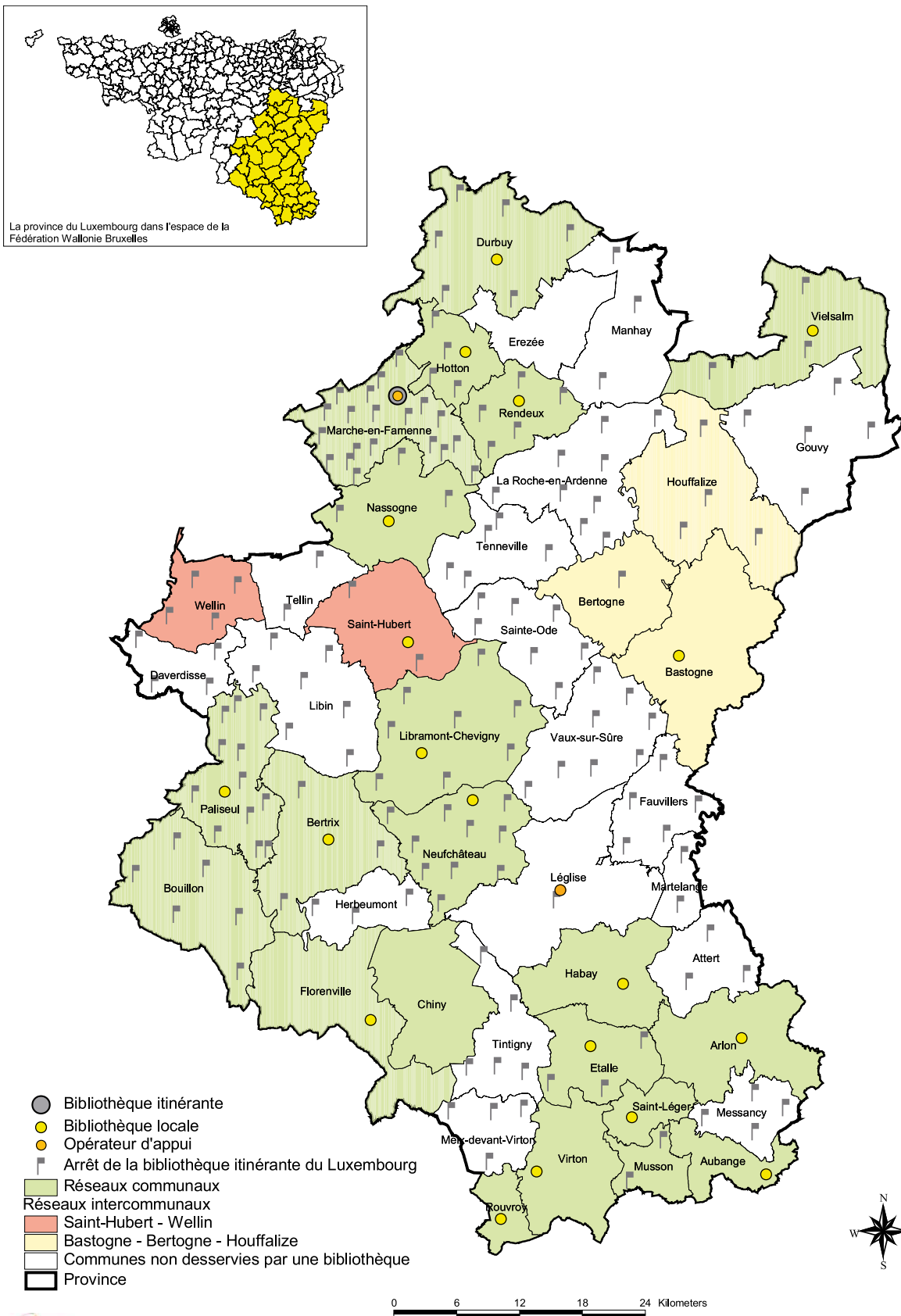
Réseau public de la Lecture dans la province de Liège en 2017



Cartographie : Abdelkrim ABDELKHALED

Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI)

Réseau de la Lecture dans la province du Luxembourg en 2017





F) LA FORMATION CONTINUÉE DES BIBLIOTHÉCAIRES

Que dit la législation ?

L'arrêté du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les Bibliothèques publiques a maintenu l'obligation légale de formation continue pour les bibliothécaires, obligation qui existait depuis 1995. Chaque bibliothécaire doit consacrer un minimum de 125 heures par période de 5 ans à des formations professionnelles.

Le Service de la Lecture publique propose deux fois par an un programme de formations qui répond aux nécessités identifiées de différentes manières : évaluation annuelle du Réseau public de la Lecture, rencontres professionnelles, avis du Conseil des Bibliothèques publiques, études, évaluations et recherches menées à l'initiative du Service général de l'Action territoriale, du Service de l'Inspection, concertation permanente entre les différents opérateurs d'appui...

Le calendrier des formations en 2017

Le catalogue des formations continues commence petit à petit à refléter le changement de Service général. De plus en plus, les formations se mettent au rythme de la transversalité. Certaines sont proposées à des duos, d'autres ouvertes à des publics cibles venus d'horizons divers. Entendons-nous bien, les formations relèvent de la formation continue et s'adressent donc bien à des adultes inscrits dans un parcours professionnel. Les compétences y sont ciblées en lien soit avec une tâche spécifique, soit avec un objectif lié au domaine d'action. Elles sont orientées vers le développement de compétences de type socioprofessionnel. Elles oscillent entre sensibilisation, perfectionnement et reconversion.

Dans un souci de transversalité, mais aussi de continuité avec ce qui avait été proposé les années précédentes, le Service de la Lecture publique offre en 2017 des formations destinées :

- à outiller le personnel des bibliothèques dans la réflexion, la construction et la mise en œuvre des plans quinquennaux de développement de la Lecture publique ;
- à sensibiliser aux enjeux du décret ;
- à mettre en œuvre les résultats de leur diagnostic partagé ;
- à outiller les bibliothécaires dans la mise en place et l'animation d'un conseil de développement de la lecture ;
- à outiller le personnel des bibliothèques dans le management d'équipe ;
- à développer des compétences transversales ;
- à gérer des projets ;
- à développer des animations cohérentes, pertinentes et qui tiennent compte des publics à qui elles s'adressent ;
- à inscrire la bibliothèque dans les enjeux des nouvelles technologies ;
- à développer une politique documentaire ;
- à proposer des séminaires d'échanges de pratiques et d'expériences ;
- à proposer des accompagnements.

Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des opérateurs relevant des différentes directions du Service général de l'Action territoriale. Elles sont susceptibles d'être suivies par l'ensemble du personnel qui en éprouve la nécessité dans son quotidien professionnel. D'autres seront plus adaptées à des réalités de terrain précises. L'avenir verra, en 2018 et 2019, une spécialisation de plus en plus pertinente des formules suggérées.

Les opérateurs directs n'hésitent pas à proposer ou à demander des formations en lien avec leurs projets. Si le contenu de la formation est jugé utile et pertinent au regard des missions des bibliothèques, elle sera inscrite dans le catalogue. D'autres formations sont proposées en décentralisation afin de permettre à un nombre plus important d'y participer. En 2017, 42 formations ont été organisées en décentralisation contre 20 en 2016. Au total, ce ne sont pas moins de 87 formations qui ont été organisées ; elles ont été suivies par 832 participants. 17 coachings ont été demandés et suivis.

Par ailleurs, le Service de la Lecture publique avait mis en place en 2013 plusieurs séminaires d'échanges de pratiques et d'expériences, de constructions méthodologiques de l'action sur la base de l'expérience accumulée dans le cadre des plans quinquennaux de développement. Ces séminaires s'adressent tant au personnel des bibliothèques qu'à celui de leurs partenaires. Ils pour-

suivent un double objectif : réaliser un diagnostic de l'expérience des professionnels du secteur des bibliothèques et d'autres secteurs culturels et développer des pistes de perspectives visant à une mutualisation des pratiques et de l'expertise vers le Réseau public de la Lecture. Quatre séminaires ont été mis en place en 2014 et se sont terminés en 2015 :

- développement de projets de classes lectures et de quartiers lectures ;
- développement de la culture scientifique auprès d'enfants de classes de l'enseignement du fondamental ;
- médiation numérique ;
- partenariats entre bibliothèques, opérateurs culturels, reconnus, organismes actifs dans le cadre des programmes d'insertion sociale, opérateurs d'alphabétisation, établissements d'enseignement...

En 2016, un séminaire d'échange d'expérience et de pratique autour de l'écrit chez les adolescents se met en place, il débutera effectivement dans le courant de l'année 2017, les premiers contacts se sont noués durant l'année et les partenaires potentiels, les invités, les experts se sont réunis à plusieurs reprises en 2017. Les participants sont des bibliothécaires qui disposent d'une expérience de terrain et qui souhaitent la partager, la mutualiser et en tirer des enseignements. L'objectif final étant la réalisation d'un outil qui permettra à d'autres de proposer des activités vers ce public réputé difficile.

De plus, si 2015 était la première année durant laquelle des formations transversales se sont réellement mises en place (outre celles proposées aux enseignants et bibliothécaires souhaitant suivre une formation autour des classes lecture), 2016 verra la proposition de formations s'adresser également à toutes personnes travaillant dans le secteur socioculturel. Elles se destinent à des partenaires potentiels afin de construire les projets dans une plus grande cohérence. En 2017, une étape supplémentaire est franchie. Les formations seront désormais destinées également à toutes les personnes œuvrant dans les Centres culturels.

Les premières formations proposées dans ce cadre transversal concernaient l'éveil culturel et étaient présentées aux bibliothécaires et professionnels de la petite enfance. Une convention était signée avec l'ONE afin de permettre aux professionnels de la petite enfance de valoriser ces heures de formation. Cette convention a permis au Service de la Lecture publique d'être reconnu comme opérateur de formation auprès de l'ONE.



En 2016, d'autres formations se sont données autour de la mise en place d'un projet dans le cadre du week-end du doc et s'adressaient aux animateurs de Centres culturels et aux bibliothécaires, invités à se présenter en binômes à la formation. Ces formations étaient les prémises de nombreuses autres qui égrènent désormais le calendrier de la formation continue. Elles s'inscrivent dans l'envie de créer de l'unité et du lien au sein du nouveau Service général de l'Action territoriale et aborde des thèmes qui offrent une accroche transversale : l'éducation permanente, la communication au travail, la communication vers les médias, les ani-

mations créatives... Certaines abordent toujours le cinéma documentaire, parfois plus largement la connaissance de la culture cinématographique. L'alphabétisation reste un cheval de bataille développé par de nombreux acteurs culturels, des formations spécifiques ont été dispensées qui permettaient à chacun d'accueillir des apprenants de la manière la plus appropriée. Des outils numériques en passant par la gestion des équipes, les formations revêtent une vision transversale qui va peu à peu permettre à tout professionnel de trouver de quoi combler ses attentes.



G) LES OUTILS COOPÉRATIFS

> LA FUREUR DE LIRE 2017

Du 11 au 15 octobre 2017, la Fureur de lire présentait des centaines d'activités autour de la lecture à Bruxelles et en Wallonie, avec plus de 200 opérateurs partenaires dont la majorité était des bibliothèques publiques, sur le thème : *Des histoires à construire*.

Focus sur le programme 2017 : Le Parcours lecture

Dans l'objet livre se niche une intimité avec une histoire, une matière, des personnages, une culture... Un aspect concret qui agit aussi bien sur la mémoire que sur l'émotion. Ce pouvoir du livre et de la lecture réside notamment dans l'affectivité qui peut naître des moments de lecture répétés, privilégiés et attentionnés que l'adulte peut offrir à l'enfant. La Fureur de lire souligne particulièrement cet enjeu depuis 2015, année de lancement du Plan lecture et d'une collaboration étroite avec l'ONE.

L'idée de ce parcours de lecture : introduire la lecture dès la naissance, suivre une génération dans le développement et l'accompagnement de la lecture. En 2015, un premier ouvrage avait été distribué gratuitement auprès de chaque nouveau-né et de sa famille venant en consultation à l'ONE. Il s'agissait de *Super pouvoir*, conçu et illustré par Jean Maubille pour les tout-petits. Une histoire où le livre comme « Doudou » permettait à « Bébé » de vivre des aventures et de vaincre ses peurs. *Super pouvoir* avait été réédité en 2016. Pour l'édition 2017, deux auteures de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont prêté leur talent à l'opération et ont permis de proposer cette fois deux albums gratuits non seulement pour les 0-3 ans, mais aussi pour les 3-6 ans.

Jeanne Ashbé et l'album *Bon...*, destiné aux enfants de 0 à 3 ans. Au cœur de l'album, la comptine *Un petit canard au bord de l'eau*. La chanson est connue et si, comme attendu, le canard tombe

dans l'eau, c'est une autre vie qui commence pour lui après le « Plouf ! ». Ce livre publié aux éditions Pastel/L'École des Loisirs a été distribué gratuitement par l'ONE à tous les nouveau-nés via les travailleurs médico-sociaux sensibilisés à l'album de Jeanne Ashbé et à l'importance du lien qui se crée avec le tout-petit à travers l'acte de lire. Un fascicule reprenant ces éléments accompagnait le livre. Françoise Rogier et l'album *Picoti... Tous partis ?*, destiné aux enfants de 3 à 6 ans. Cet album s'inspire de la comptine *Une poule sur un mur qui picote du pain dur...* Mais Madame Poule est inquiète car ses petits ont quitté le nid. Partie à leur recherche, elle ne les trouve ni chez le chien, ni chez le lapin, ni dans la mare au cochon. Suivant des traces de pattes, la poulette s'éloigne et se retrouve au fond des bois. « Je vais vous manger ! », hurle une voix effrayante. N'écoutant que son cœur de maman, elle se rue pour sauver ses poussins et découvre avec consternation le Grand Loup Noir occupé à lire une histoire. Ce livre publié aux éditions À pas de loups était distribué gratuitement aux enfants qui entrent à l'école maternelle. Il était remis aux enfants, aux instituteurs, via les bibliothèques publiques. Le livre était accompagné d'un fascicule pédagogique à destination des instituteurs, animateurs, parents...

Les deux albums ont été imprimés à 55.000 exemplaires chacun afin de pouvoir répondre aux demandes de l'année 2017-2018.

Les auteurs de l'édition 2017

Chaque année, la Fureur de lire publie une sélection de textes et d'albums d'auteurs et illustrateurs belges proposés gratuitement au grand public, en bibliothèques notamment. Six personnalités ont été complices de l'édition 2017. Pour les jeunes lecteurs : *Mémoire d'oiseaux* de Sabine De Greef : un album en noir et blanc qui invite au coloriage, où des oiseaux qui ressemblent à des hommes sont pris d'une frénésie de construction. *Oasis* de Katia Lanero Zamora : une relation d'amitié, un livre prêté, dans un camp de réfugiés européens contraints à fuir le Vieux Continent envahi par les eaux. *Jo* de Jean-Sébastien Poncet : une histoire d'amitié, pleine de courage, d'aventures et d'optimisme entre un garçon délaissé par son père et un copain d'école autiste. Pour les adolescents et les adultes : *Elle ne parlait jamais du Congo* d'Alexis Wouters : une bande dessinée qui esquisse l'histoire, reconstruite à travers ses échanges épistolaires, d'une grand-mère, femme de colon au Congo. *Onze poèmes pour fêter Ulenspiegel*

– Recueil collectif : à l'occasion des cent cinquante ans de la parution du roman de Charles De Coster, *La légende d'Ulenspiegel*, onze auteurs belges d'aujourd'hui posent un regard poétique sur cette œuvre devenue emblématique. Avec les contributions de Jan Baetens, Alain Dantinne, Rony Demaeseneer, Corinne Hoex, Béatrice Libert, Philippe Mathy, Éric Piette, Rossano Rosi, Frédéric Saenen, Jean-Pierre Verheggen et Véronique Wautier. *La maison étroite* de Jean-Philippe Querton : le lecteur pénètre dans une maison qui devrait être en deuil, mais où les habitants semblent penser à autre chose... et si tout cela n'était que du cinéma ?

L'imaginaire des enfants : La Petite Fureur de lire – 18^e édition

La Petite Fureur s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans. Les enfants choisissent l'un des 12 livres d'auteurs et illustrateurs belges sélectionnés et prolongent leur lecture par une création artistique en toute liberté : poème, dessin, peinture, vidéo, collage, fiction, adaptation théâtrale ou musicale... tout est permis SAUF les réalisations en 3 dimensions ! La sélection de livres se retrouvait aisément dans les librairies labellisées, mais aussi dans les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui participaient à la Petite Fureur en mettant à disposition les ouvrages retenus et en organisant des animations. Le concours s'ouvrait avec la Fureur de lire le 11 octobre et se terminait le 1^{er} mars 2018. De nombreux prix étaient à gagner dont des livres, des visites gratuites, des séances de cinéma et des ateliers créatifs offerts aux enfants et/ou aux classes lauréates par différents musées et institutions culturelles. Plus de 3.500 enfants ont participé à cette édition.

1011 liaisons

Autour du porteur du projet de Benoît Califice se retrouvent des auteurs, des étudiants, de jeunes demandeurs d'asile, des animateurs, des photographes, des chauffeurs de bus, des voyageurs, des bibliothécaires, des libraires. En mars et avril 2017, des étudiants de rhétorique de l'Athénée de Chênée et de l'Athénée de Bastogne ont parcouru la ligne 1011, la plus longue ligne de bus du pays : 35 arrêts et 155 km entre Liège et Athus. Cette ligne mythique, ils l'ont racontée à travers un recueil de nouvelles, *1011 liaisons jeunes* (publié et distribué gratuitement pour La Fureur de lire). Ces textes étaient le résultat de leurs rencontres,

de leur voyage ; ils portaient, sans aucun préjugé, un accent particulier sur la rencontre de l'autre, le voisin proche, l'étranger, le déraciné... Pour illustrer cette expérience, une série de clichés, pris par les étudiants, leurs professeurs, les animateurs ont été dévoilés au travers de l'exposition *Liège-Bastogne-Liège*.

Des projets Fureur de lire et Plan lecture

Dans le cadre du Plan lecture et de la Fureur de lire, une trentaine de projets ancrés dans le temps, qui se centrent sur le développement de la lecture et sont le fruit de partenariats entre la culture (dont les bibliothèques), la petite enfance et/ou l'enseignement, ont reçu une aide financière pour un montant maximal de 1.250 €.

Parmi les projets soutenus en 2017 :

- Florenville *Découvrir des histoires pour construire la sienne* : le projet concernait les adultes encadrant les enfants de 0 à 5 ans. Il visait à les familiariser aux livres et à la lecture avec l'enfant au quotidien, à explorer avec eux différents albums, techniques et outils.
- Ixelles *L'Objectif conté de Robert* : le projet visait à sensibiliser parents et enfants de l'école maternelle au plaisir de lire. À travailler leur créativité en s'inspirant d'auteurs et illustrateurs et en visitant l'exposition Robert Doisneau (Musée d'Ixelles). Des lectures, des animations spécifiques pour arriver à la création collective d'un livre.
- Trois-Ponts *Place aux lettres* : l'idée de ce projet était de proposer aux enfants de 5 à 12 ans, dont certains étaient en école de devoirs, une autre manière d'aborder la lecture, plus libre et plus ludique, inspirée de l'expérience de Céline Alvarez, enseignante en banlieue parisienne. Dans l'esprit de la pédagogie Montessori, il s'agissait de procéder par des jeux de phonèmes, tracer des lettres rugueuses, partir à la découverte d'albums jeunesse en compagnie de l'auteure Marie-Hélène Place, créer des interactions entre les enfants d'âges différents.
- Watermael *Les Petites Chouettes – formation de lecteurs volontaires* : les Petites Chouettes de Saint-Jo allaient, tout au long de l'année, raconter des histoires aux enfants de maternelle durant certains moments scolaires et extrascolaires. Le Train des Livres était leur outil. Il s'agit d'un train de bacs en bois, sur roulettes, pouvant accueillir 80 livres. Construit par des

parents bricoleurs et volontaires de l'école et décoré par les enfants.

Programme de la Fureur de lire du côté de quelques bibliothèques

La bibliothèque de Wavre avait mis l'accent sur « nos héros ». Des élèves qui lisaient à de plus petits des histoires de héros, des enfants qui rencontraient des personnes âgées dans les homes pour aborder des récits sur les héros ordinaires, et Marie Colot qui menait un atelier d'écriture sur le même thème.

La bibliothèque d'Anderlecht avait misé sur les contes d'Afrique, d'Indonésie et d'ailleurs. Notamment sur ceux de Loïc Gaume dans son elliptique et mathématique album *Contes au carré*. La bibliothèque de Charleroi proposait un focus sur les livres de la sélection Petite Fureur avec une série d'animations.

La bibliothèque de Malmedy invitait ses visiteurs à « faire chaise de tout bois » avec des ateliers et une exposition consacrée à l'univers d'Anne Herbauts.

La bibliothèque de Bastogne accueillait le projet 1011, en étant à la fois le relais de l'atelier d'écriture et de l'exposition liée au projet.

Quant à la bibliothèque de Frasnes-lez-Couvin, elle proposait « 24 h pour un défilé de livres ». En compagnie d'un auteur et d'une conteuse, les livres de la Petite Fureur étaient présentés au public sous la forme d'un défilé de mode.

Les collaborations entre le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) et le Service général de l'Action territoriale (SGAT)

Depuis mars 2016 et la nomination d'un directeur général adjoint à la tête du Service général de l'Action territoriale, la Lecture publique ne fait plus partie du Service général des Lettres et du Livre. La crainte était grande de voir les relations se distendre entre ces services qui avaient de nombreuses habitudes de travail en commun. C'était sans compter les souhaits et les envies de part et d'autre de rester des partenaires privilégiés. Les nombreux projets développés en commun confirment la volonté de rester connectés si pas par l'organigramme, à tout le moins par le quotidien.

En 2017, le Plan lecture reçoit un budget de 100.000 €. Très rapidement, il semble évident d'associer le travail des bibliothécaires aux différentes missions mises en évidence dans ce plan :

- Généralisation de la collaboration entre les écoles et les bibliothèques publiques via la mise en place d'un label spécifique. Pour cela, le plan de pilotage de l'établissement devra développer une stratégie spécifiquement liée à la lecture. L'idée sera par ailleurs de fournir aux écoles démunies un outil clé sur porte (basé sur le principe des contrats-lecture) leur permettant de travailler avec les bibliothèques.
- Proposition d'identification, si possible via *Samarcande*, et de promotion dans les écoles des fonds en multiples exemplaires disponibles dans les bibliothèques.
- Souhait de poursuivre l'organisation de formations communes bibliothécaires-enseignants.
- Depuis 2015, dans le cadre de la Fureur de lire, participation à la création d'un livre destiné aux 0-3 ans avec Jean Maubille : *Super pouvoir*. Le livre est distribué à l'ensemble des nou-

veau-nés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La suite de ce projet se réalisera dans le courant de l'année 2017 et aboutira en 2018 avec deux autres livres *Bon* et *Picoti*. *Bon* sera proposé comme le précédent dans les consultations de l'ONE et distribué via les travailleurs médico-sociaux (TMS). Un accompagnement sous forme de formation sera mis en place tant à destination des TMS que des volontaires des consultations. L'idée étant de faire passer l'information et de convaincre de tout l'intérêt de la lecture auprès des tout-petits. *Picoti*, lui, sera distribué en 2018 via les bibliothèques publiques.

Autre collaboration entre les deux services : lors du salon de l'éducation à Charleroi, un entretien avec Pascal Lemaitre auteur de *Fleur des marais* album publié aux éditions Pastel. L'entretien se déroulait lors du Salon de l'éducation à Charleroi et était destiné aux enseignants du primaire et aux professionnels du livre et suivi également par des étudiants en bibliothéconomie.

> LES PUBLICATIONS DU SGAT

En 2017, l'ancienne revue *Lectures* (qui a existé durant trente-cinq ans), a connu une mutation en profondeur, dans le fond avec des rubriques totalement repensées, comme dans la forme avec une nouvelle maquette, et est devenue *Lectures*. *Cultures*, revue officielle du secteur Action territoriale, à savoir environ 500 Bibliothèques publiques, 115 Centres culturels et 7 PointCulture.

Cette année, la nouvelle revue a publié, dans son n° 5 (novembre-décembre 2017), un premier dossier, sur un thème aussi grave que joyeux : l'érotisme.

Mais quels constats dans notre dossier intitulé *Eros Cultura* ? Impossible de faire le tour ici de la question qui turlupine les humains depuis la nuit des temps ! Dès lors, un angle d'approche (si on ose la formule...) a été choisi : demander aux auteurs d'articles de focaliser leur regard... sur un point précis du sujet. Oui-oui. Ainsi, le brillant écrivain et avocat parisien, spécialiste des droits d'auteurs et de la censure, Emmanuel Pierrat axe son propos légal plutôt sur la période contemporaine et des affaires récentes. La psychanalyste Sylvie Lausberg décortique avec sensibilité la relation complexe entre protection nécessaire des plus

faibles et liberté des individus, tandis que les chercheuses Fabienne Bloc et Sophie Pereira décrivent l'enseignement original d'un professeur de biologie qui intègre avec intelligence les formations Evras¹ à son cours, et que Christel Depierreux aborde le même thème à travers le documentaire ou des films récents sur les émois de l'adolescence. L'érotisme vécu, vu, chanté, dansé par des femmes : c'est l'optique de Guillaume Duthoit dans son article sur la chanson au féminin, tandis que Benoit van Langenhove rappelle les dessous très passionnés et souvent passionnants de l'opéra à travers les temps. Philippe Delvosalle, quant à lui, consacre son article à l'œuvre étonnante et « caressante » du réalisateur Stephen Dwoskin.

Les fonds et formations en bibliothèques sont décrits par Véronique Heurtematte pour la France, où elle relève une timidité certaine, au contraire de la bibliothèque d'Étalle, chez nous, qui a carrément intégré la thématique à son plan de développement de la lecture. Enfin, deux longs articles reflètent, d'une part avec l'enquête d'Hugues Dorzée, des spectacles, actions et animations consacrés à la littérature érotique dans de nombreux Centres culturels, bibliothèques et PointCulture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'autre part

(1) Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

avec Vinciane Strale, la longue histoire des comportements érotiques chez les humains et des échos qu'ils en donnent dans les arts de toutes les civilisations. Cerise sur le gâteau : le *streetartist* franco-belge David Manuel Garcia a créé une dizaine de dessins originaux pour ce dossier. On découvre avec plaisir son univers poétique et lu-

dique où circule le personnage de Daisy, le petit piaf, l'oiseau farfelu !

Autre publication : en 2017, la Commission de bibliothécaires spécialisés en littérature de jeunesse a réalisé et publié la bibliographie thématique *Sur la route*, consacrée au voyage comme à la migration sous toutes ses formes.

> LA RÉSERVE CENTRALE DE LOBBES

En 2017, la Réserve centrale a continué de communiquer sur son travail et sur les outils mis en place avec ses partenaires.

Le plan de développement 2014-2018

a) Promotion et amélioration des services de la Réserve centrale

Approchée par RecycLivre, la Réserve centrale réfléchit sur les possibilités de mettre en place un travail d'information et de formation autour de l'élagage, mettant notamment en avant ses valeurs solidaires et environnementales. Afin d'assurer la visibilité et la promotion du travail réalisé au sein de la Réserve centrale, la page Facebook de la Réserve centrale a été enrichie de nouvelles rubriques (les signets, le quotidien du Coq). Les rubriques de mise en valeur du fonds de la Réserve centrale (coup de cœur, kaléidoscope) continuent à être postées régulièrement. Une enquête sur l'élagage et le retrait en Fédération Wallonie-Bruxelles a été préparée en collaboration avec le Service général de l'Action territoriale. Elle sera lancée et analysée en 2018.

b) Valorisation du travail des commissions périodiques

À la suite de la mise en place du site web Periodic.be, un important travail de communication a été réalisé (actualisation du logo, réalisation d'un virtuel, de signets et d'affiches) et une présentation a été réalisée lors des réunions des bibliothèques locales et lors de la Foire du livre. Actuellement, Periodic est de mieux en mieux identifié par les usagers. Il permet de conserver et localiser les revues et devrait permettre à l'avenir, une fois un accord trouvé avec les sociétés de gestion des droits, l'envoi sur demande des usagers de copies numériques d'articles.

Les missions principales

a) Donner une seconde vie aux livres retirés des bibliothèques publiques

En 2017, l'équipe a trié 12.796 livres retirés des collections des bibliothèques publiques à la suite d'un élagage. En outre, la Réserve centrale a effectué 15 dons de livres pour un total de 1.454 livres. Les 153.639 livres présents dans nos collections sont mis à disposition des lecteurs des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Réserve a reçu 481 demandes de prêts interbibliothèques. Le nombre de demandes a augmenté de 23 % par rapport à 2016. Elles concernent surtout des ouvrages de fiction.

b) Coordonner le plan de conservation partagée des périodiques

La Réserve centrale poursuit son travail de coordination dans la mise à jour de la conservation partagée des périodiques et les transferts physiques des revues afin de compléter les collections des bibliothèques de conservation. En 2018, la Commission de conservation partagée continuera les transferts des revues d'intérêt régional.

c) Des difficultés

Les difficultés liées au manque de stockage sont toujours présentes. Fin 2017, par manque de solutions structurelles, il a été décidé de ne garder qu'un exemplaire des ouvrages reçus. De plus, il s'avère que certains axes du plan de développement ne pourront pas être réalisés avant fin 2018 malgré leur inscription dans le plan quinquennal : la mise à jour de la brochure sur l'élagage, la communication et la formation des bibliothécaires et futurs bibliothécaires

d) Des perspectives

En 2018, l'enquête sur l'élagage des monographies et des périodiques en Fédération Wallonie-Bruxelles sera analysée. La dernière enquête sur le sujet datant de 2011, elle permettra de faire le point sur cette problématique. En outre, le plan de développement de la lecture de la Réserve centrale se termine en 2018 et fera l'objet d'une

évaluation approfondie. Au niveau de la conservation partagée des périodiques, trois axes seront privilégiés : la mise en place d'un accord avec les sociétés de gestion des droits, la participation des bibliothèques locales au plan de conservation en collaboration avec les bibliothèques centrales et la communication sur l'outil *Perioclic*.

> LE CONSEIL DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

L'année 2017 a vu se prolonger les difficultés budgétaires affectant le secteur de la Lecture publique depuis 2015. La suspension des reconnaissances a été prolongée et le blocage des subventions de fonctionnement des bibliothèques déjà reconnues selon la nouvelle législation a été conservé. En raison du prolongement de ces circonstances peu réjouissantes, le travail du Conseil des Bibliothèques publiques a été moins conséquent. Il n'a eu à examiner qu'un seul dossier de demande de reconnaissance pour lequel il a rendu un avis favorable et s'est réuni seulement 6 fois : les 8 février, 19 avril, 14 juin, 13 septembre, 18 octobre et 8 novembre.

Ces réunions ont notamment permis au Conseil d'élaborer les 5 avis qu'il a donnés à la demande de Madame la Ministre. Ces avis sont les suivants :

- l'avis n° 57, donné le 14 juin 2017, concernant le texte de l'avant-projet de décret modifiant le décret relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du Gouvernement instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement des instances d'avis ;
- l'avis n° 58, donné le 14 juin 2017, relatif à la proposition de modifier le décret-programme portant exécution des mesures budgétaires pour l'exercice 2017 en vue de permettre dès 2017 la reconnaissance de 5 bibliothèques dont la situation est précaire ;
- l'avis n° 59, donné le 14 juin 2017, sur le projet de modification de la législation proposé par un groupe de travail ;
- l'avis n° 60, donné le 18 octobre 2017, à propos de l'avant-projet de décret modifiant le décret déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;
- l'avis n° 61, donné le 8 novembre 2017, relatif à l'avant-projet de décret-programme por-

tant exécution des mesures budgétaires pour l'exercice 2018

Parallèlement à ce travail, le Conseil des Bibliothèques publiques a suivi avec attention le groupe de travail constitué pour répondre à la demande de Madame la Ministre de recevoir une proposition de modification de la législation. Proposition qui devait tenir compte non seulement de l'évaluation du décret mais aussi du fait qu'il est impossible au Gouvernement d'accorder à la Lecture publique les budgets permettant un déblocage total de la situation. Dans ce cadre, une note reprenant la synthèse des débats ainsi que des propositions de modification du décret et de l'arrêté concernant notamment les heures d'ouverture, l'article 8 de l'arrêté du 19 juillet 2011, ses annexes 1 A, 1 B et 4A, le Conseil de développement de la Lecture et, bien sûr, le subventionnement, a été transmise à Madame la Ministre en juin 2017. Alors que ces propositions visaient exclusivement la modification de la législation (décret et arrêté), le groupe a également avancé sur un canevas léger (et non contraignant) à proposer aux opérateurs et sur diverses circulaires ministérielles.

Enfin, lors des réunions du Conseil, il a également été question du marché public de livres, du Plan lecture, du prix unique du livre, de la transformation de la revue *Lectures* en *Lectures.Cultures*, de la participation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes consultatifs en Fédération Wallonie-Bruxelles et du plan d'action *Bouger les lignes*.

Le bilan de cette année 2017 est finalement à l'image de la situation du secteur de la Lecture publique. Le Conseil a vu son travail impacté par les difficultés budgétaires et la prolongation de la suspension des reconnaissances. Cependant, loin de se décourager, il a fait le point pour Madame la Ministre sur la situation actuelle et les solutions qui pouvaient être

envisagées. À ce titre, il a eu l'occasion de se réjouir de la reconnaissance de cinq bibliothèques en 2017 qui n'avaient pu être jusqu'alors reconnues alors qu'elles avaient tout mis en œuvre pour obtenir leur reconnaissance au 1^{er} janvier 2015 ou au 1^{er} janvier 2016. Il a malheureusement dû regretter le fait que,

pour la quatrième année consécutive, un grand nombre de mesures négatives touchant le secteur de la Lecture publique se trouvent prolongées. Loin d'être ponctuelles, elles ont un effet cumulatif qui amplifie la dégradation des conditions de travail du secteur.

> LA COMMISSION DES OPÉRATEURS D'APPUI

Les opérateurs d'appui (un par Province ainsi qu'un pour la Région de Bruxelles-Capitale) ont pour missions principales d'accompagner et de soutenir les bibliothèques locales dans la réalisation de leur plan de développement.

Ceux-ci se réunissent trimestriellement en commission pour faire le point sur la vie du réseau, échanger des informations et se coordonner. La Commission des opérateurs d'appui s'est réunie quatre fois en 2017 (en mars, juin, septembre et décembre).

Une part importante des séances et des discussions a été dédiée à la révision du décret de 2009 et cela dans un contexte particulier, à savoir la suspension partielle de dossiers de demande de reconnaissance et le blocage total des demandes de renouvellement de reconnaissance. À cette occasion, les membres de la Commission ont pu relayer les inquiétudes et le désarroi des bibliothèques locales face à ces incertitudes.

Les membres de la Commission se sont plus précisément penchés sur l'actualisation de l'orientation à donner aux heures de formations exigées par le décret ainsi que sur le statut des bibliothèques itinérantes.

Le développement des outils collaboratifs auquel participent les opérateurs d'appui (Lirtuel,

Samarcande et Periodic) ainsi que les obstacles rencontrés ont également retenu leur attention.

Les réunions furent aussi l'occasion d'aborder la réorganisation et le redéploiement du prêt interbibliothèques (PIB) : relance du groupe PIB (composé des personnes responsables du PIB au sein des opérateurs d'appui), organisation d'une navette inter-province par l'opérateur d'appui du Brabant wallon (avec l'aide de ceux des Provinces de Namur et Luxembourg), harmonisation des pratiques.

Par ailleurs, les échanges d'informations autour du rôle de la Réserve centrale et des services que celle-ci peut rendre aux bibliothèques locales furent nombreux et fructueux.

Enfin, il a été question de la collaboration entre les opérateurs d'appui, les bibliothèques, le Service des Lettres et du Livre et le Service de la Lecture publique dans le cadre du Plan Lecture : organisation de la distribution aux bibliothèques de malles, sur la thématique de la citoyenneté à destination des écoles et des bibliothèques, contenant des ouvrages pouvant être utiles pour le cours de citoyenneté ainsi que la bibliographie réalisée par les opérateurs d'appui sur le même sujet, organisation de la distribution via les bibliothèques de l'ouvrage *Picoti... tous partis* destiné aux tout-petits ainsi que de l'organisation de formations à l'animation en relation avec cet ouvrage.

> LA FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES 2017

Depuis plus de 16 ans, le Service de la lecture publique est présent au creux de la Foire du livre. Il y occupe un stand d'informations et de recherches bibliothéconomiques. Une des particularités du stand : des bibliothécaires se chargent d'offrir les renseignements. En 2016, le stand s'était attaché à présenter les différentes facettes de la plateforme de

prêt numérique Lirtuel. Chaque visiteur recevait une information sur Lirtuel et avait la possibilité d'emprunter gratuitement un livre numérique sur sa tablette ou son smartphone. En 2017, la Foire du livre se déroule encore sur 5 journées du 10 au 13 mars et la volonté des organisateurs de garder la gratuité d'accès est devenue une certitude.

Le stand de la Lecture publique, s'il garde son offre d'informations bibliothéconomiques et sa volonté d'offrir une visibilité croissante à Lirtuel, s'ouvre à une collaboration avec Librel (plateforme de ventes de livres numériques). De plus, d'autres objectifs commencent à être poursuivis, le stand sera de plus en plus l'occasion de mettre en évidence une transversalité en construction entre les différents services du SGAT.

En parallèle, des rencontres seront organisées :

- Territoire de lecture ou comment développer les pratiques de lecture sur un territoire en soutenant les opérateurs locaux. Des intervenants français et belges proposent leur expérience : Catherine Glatigny (directrice de la médiathèque Boris Vian de Chevilly-Larue), Isabelle Peeters (Service de la Lecture publique de la ville de Liège) et Céline Martin (Coordinatrice / Service Démocratie et Cultures / CAL Liège). Le modérateur était Jean-François Füeg, directeur général adjoint du Service général de l'Action territoriale de l'Administration générale de la Culture.
- La Bande dessinée, les seniors et le cinéma..., une rencontre originale présentée par PointCulture avec pour intervenants Guillaume Duthoit et Yannick Hustache.
- Periodic 2 : rencontre autour d'un outil. Une rencontre autour d'un fabuleux outil de recherche et de sa toute nouvelle version. Intervenants : Jean-François Füeg (directeur général adjoint du Service général de l'Action territoriale de l'Administration générale de la Culture), Alexandre Lemaire (coordinateur cellule TIC, Lecture publique) et Catherine Debiourge (bibliothécaire, Réseau namurois de Lecture publique). La modératrice était Sylvie Vandamme, bibliothécaire dirigeante à la Réserve centrale de Lobbes.
- 10 ans et experts en lecture ! *La vallée enchantée* de Benoît Jacques, un livre, un film. Une classe de 5^e primaire de Molenbeek-Saint-Jean s'est plongée dans *La vallée enchantée* de Benoît Jacques. Un film retrace cette lecture approfondie et sera diffusé en présence des différents acteurs (élèves, professeur, bibliothécaire, animateurs, équipe de tournage) et de l'auteur, Benoît Jacques. Il sera suivi de la présentation de la méthodologie, d'un partage d'expertises ainsi que d'un retour sur cette lecture experte par les différents acteurs. Un projet concrétisé par le Centre de coopération éducative, porteur du dispositif Classe lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.







Conclusion





.....
PAR JEAN-FRANÇOIS FÜEG, Directeur général adjoint du Service général de l'Action territoriale
.....

Au terme d'une première année complète de fonctionnement, le Service général de l'Action territoriale a trouvé ses marques. Des actions transversales ont permis de jeter des ponts entre les différents services qui le composent, les imaginaires se sont rapprochés, les secteurs ont appris à mieux se connaître. Le lancement d'un groupe de réflexion sur la question du territoire, dès les premiers mois de 2017, a contribué à forger ces représentations communes. Au départ, il s'agissait d'un chantier du contrat d'administration, piloté en collaboration avec le Service général de l'Inspection de la Culture et qui associait d'autres secteurs de l'AGC. Les décrets relatifs aux Centres culturels et aux Centres d'expression et de créativité étaient en cours de mise en œuvre et il semblait urgent de mettre des réalités communes sur les mots que nous utilisons.

La notion de territoire avait déjà été largement explorée lors des Assises du développement culturel territorial orchestrées par l'inspection. Elles dressaient un état des lieux transversal de l'action des opérateurs culturels. Des concepts comme ceux de territoires de projet, d'implantation, de chalandise... y avaient largement été débattus. Avec l'émergence de la notion de droits culturels comme référentiel des décrets récents, ces concepts sont parfois entrés en concurrence.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2017. Au fil des discussions, une vision commune a émergé. La nécessité de refonder l'alliance entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs locaux a été abordée, de même que la différence de perception entre les opérateurs purement associatifs et ceux créés à l'initiative des pouvoirs publics dans leurs rapports au territoire. De même, il a été question de l'insertion des politiques culturelles dans une vision plus large, incluant les dimensions sociale, économique et touristique. Finalement, une série de pistes d'actions, notamment en ce qui concerne la création d'un cadre d'appui aux politiques territoriales des provinces et des communes a été proposée.

Dans le même ordre d'idées, une réflexion a été menée avec le Conseil régional de la formation (Région wallonne) sur la formation de coordinateurs culturels territoriaux. Ce projet, mené en parallèle avec le groupe en charge du territoire, a trouvé un développement inespéré parce qu'il ren-

contrait les attentes du partenaire régional. La mise en place d'un module de formation pour conseiller culturel territorial aboutira dans le courant 2019. Ce module sera destiné à tout agent communal potentiellement en charge de compléter des documents, de réaliser des demandes de subsides, d'accompagner la mise en place d'un projet culturel... Il deviendra un référent au sein de la commune et sera familier des logiques des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le module lui permettra d'acquérir des connaissances techniques (par perception plus fine des décrets FWB) et surtout de développer des compétences en matière de politique culturelle : comment intervenir pour construire une politique culturelle sur la commune tout en respectant la liberté associative, comment réaliser une analyse systémique de la commune afin de pouvoir proposer des arbitrages judicieux entre la commune et les opérateurs culturels.

L'année 2017 a été un moment charnière. Les politiques de soutien à la Lecture publique et aux Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui étaient à l'arrêt depuis deux ans pour la première, menacée par les difficultés budgétaires pour la seconde ont été réamorçées. Cela s'est traduit par la reconnaissance de cinq nouvelles bibliothèques et par la présentation d'une trajectoire budgétaire. La Bibliothèque 27 Septembre a finalisé son plan de développement, ce qui a lui permis de repenser ses missions. Le Centre de prêt de matériel de Naninne a obtenu pour la seconde fois le label de Qualité EFQM (European Foundation for Quality Management).

Le Service général de l'action territoriale a axé son travail sur les questions de transversalité, tant à l'intérieur du service pour se forger une histoire commune, que vers l'extérieur pour arriver à mettre en œuvre des projets de plus grande envergure. La création de la revue Lectures.Cultures ou la mise en place d'une plateforme des opérateurs d'appui des Centres culturels en sont des exemples. À la lecture des pages qui précèdent, on est frappé par l'impressionnant dispositif proposé par les Centres culturels et les bibliothèques. Partout en Wallonie et à Bruxelles, ils tissent et déploient énergie, imagination et savoir-faire au profit du développement des pratiques de lecture et de l'exercice des droits culturels. En ouvrant ces chantiers coopératifs, le SGAT tente, modestement mais avec une détermination sans faille, de les soutenir dans cette tâche.

5



Annexes



Population

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Population totale [1]	4.609.997	398.990	1.183.545	1.337.759	1.100.681	281.712	490.747
Population des moins de 18 ans	1.030.263	83.947	273.697	281.316	226.740	62.618	101.945
Population des 18 ans et plus	3.579.734	315.043	909.848	1.056.443	873.941	219.094	388.802
Population desservie par une bibliothèque fixe	3.952.072	256.192	1.018.191	1.271.236	856.460	196.606	362.679
Population non desservie par une bibliothèque fixe	827.598	142.798	165.354	66.523	244.221	85.106	128.068

[1] Population totale au 1^{er} janvier 2017 moins les communes germanophones, moins 10 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale

Usagers

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Population desservie	3.952.072	256.192	1.018.191	1.271.236	856.460	196.606	362.679
Population desservie des jeunes de moins de 18 ans	827.598	52.962	231.133	244.450	180.408	42.743	75.902
Population desservie des adultes de 18 ans et plus	3.124.474	203.230	787.058	1.026.786	676.052	153.863	286.777
Total usagers individuels	404.562	27.723	96.693	104.252	123.623	24.546	27.725
Usagers jeunes individuels	194.778	12.138	53.181	46.844	59.855	11.514	11.246
Usagers adultes individuels	209.784	15.585	43.682	57.408	63.768	13.032	16.479
Usagers jeunes des collectivités	322.216	16.073	73.015	100.436	68.742	32.937	31.013
Usagers adultes des collectivités	56.573	2.410	10.908	24.148	4.576	4.000	10.531
Total usagers collectifs	378.789	18.483	83.923	124.584	73.318	36.937	41.544
Pourcentage des usagers individuels par rapport à la population totale en Fédération Wallonie-Bruxelles	8,8 %	6,9 %	8,2 %	7,8 %	11,2 %	8,7 %	5,6 %
Pourcentage des usagers jeunes par rapport à la population totale des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles	18,9 %	14,4 %	19,4 %	16,6 %	26,4 %	18,4 %	11 %
Pourcentage des usagers adultes par rapport à la population totale adulte en Fédération Wallonie-Bruxelles	5,8 %	7,7 %	4,8 %	5,4 %	7,2 %	5,9 %	4,2 %
Pourcentage des usagers individuels par rapport à la population desservie	10,2 %	10,8 %	9,5 %	8,2 %	14,4 %	12,5 %	7,6 %
Pourcentage des usagers individuels et collectifs par rapport à la population desservie	19,8 %	18 %	17,7 %	18 %	23 %	31,3 %	19 %

Réseaux

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre de réseaux locaux	154	11	16	49	36	21	21
Nombre moyen d'habitants par réseau	25.663	23.290	63.636	25.943	23.790	9.362	17.270
Nombre d'entités	352	21	44	111	120	27	29
Total implantations principales et autres	506	32	60	160	156	48	50
Nombre d'habitants du territoire par implantation	7.810	8.006	16.969	7.945	5.490	4.095	7.253

Prêts

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Total des prêts	11.675.798	966.984	2.033.710	4.959.028	2.514.928	436.286	764.862
Prêts d'ouvrages de fiction	6.845.011	825.758	1.559.088	1.712.616	1.719.751	407.003	620.795
Prêts d'ouvrages documentaires	1.832.708	93.240	408.471	622.695	503.522	84.206	120.574
Prêts de jeux	145.072	26.744	8.511	52.244	26.825	19.410	11.338
Prêts de périodiques et autres	199.756	17.643	48.368	39.463	69.601	14.780	9.901
Prêts de multimédia	268.267	3.599	9.272	52.496	197.404	3.272	2.254
Prêts auprès des jeunes	3.572.932	409.348	1.030.731	830.977	868.455	114.798	318.623
Prêts auprès des adultes	4.368.329	366.000	817.773	1.156.572	1.417.280	240.229	370.475
Prêts auprès des collectivités	1.113.797	50.410	185.206	491.965	229.193	81.259	75.764
Nombre de prêts par habitant (population totale)	2,5	2,4	1,7	3,7	2,3	1,5	1,6
Nombre de prêts par habitant (population desservie)	2,9	3,8	2	3,9	2,9	2,2	2,1
Nombre de prêts par lecteur jeune individuel	18,3	33,7	19,4	17,7	14,5	9,9	28,3
Nombre de prêts par lecteur adulte individuel	20,8	23,5	18,7	20,1	22,2	18,4	22,5
Nombre de prêts par usager de collectivité	2,9	2,7	2,2	3,9	3,1	2,2	1,8

Collections

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre de documents	11.592.257	631.405	2.298.644	3.571.350	3.409.425	748.406	933.027
Nombre de documentaires jeunesse	1.191.406	54.175	273.407	407.541	308.334	72.653	75.296
Nombre de documentaires adultes	3.082.499	124.806	605.245	1.009.425	930.296	178.164	234.563
Nombre de fictions jeunesse	2.547.065	141.809	519.524	789.816	698.848	170.746	226.322
Nombre de fictions adultes	2.922.282	168.548	590.584	819.013	906.346	188.675	249.116
Nombre de bandes dessinées jeunesse	628.531	62.746	112.461	184.599	158.573	59.321	50.831
Nombre de bandes dessinées adultes	489.695	45.020	98.902	148.968	111.313	42.509	42.983
Nombre de documents imprimés exclus du prêt (jeunesse)	37.266	3.337	9.432	10.727	10.092	1.955	1.723
Nombre de documents imprimés exclus du prêt (adultes)	319.210	11.248	48.814	94.755	112.633	20.611	31.149
Nombre de périodiques	12.125	512	1.959	2.682	2.598	758	3.616
Nombre de documents multimédia jeunesse	107.767	16.570	12.870	34.253	22.629	9.237	12.208
Nombre de documents multimédias adultes	254.411	2.634	25.446	69.571	147.763	3.777	5.220
Nombre de documents par habitant (population totale)	2,5	1,6	2	2,7	3	2,6	1,9
Nombre de documents par habitant (population desservie)	2,9	2,5	2,6	2,8	3,9	3,8	2,6
Nombre de documents par usager (individuel et collectif)	14,8	13,7	12,7	15,6	17,3	12,2	13,5

Acquisitions - dons - élagage

	Total	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Acquisitions	357.852	24.477	118.074	133.278	13.785	34.816	33.422
Dons	31.724	3.438	2.990	10.067	837	6.990	7.402
Élagage	423.371	53.044	103.861	170.458	20.376	38.241	37.391





Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Direction générale de la Culture
Service général de l'Action territoriale
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél. : 02/413.22.65

Coordination :

Diane Sophie Couteau
(Service général de l'Action territoriale)

Relecteur :

André Tourneux

Conception graphique :

Polygraph'

Crédits photos :

Laure Geerts

Impression :

Imprimerie Bietlot

Achevé d'imprimer en juin 2019

Dépôt légal D/2019/7382/1

ISBN 978-2-930758-49-7

